

2018 Rapport annuel



➤ CE QUE NOUS SOMMES

Depuis 1936, forte de ses 4,2 G\$ d'actifs, UNI Coopération financière, patrimoine collectif inaliénable, est la plus grande institution financière francophone acadienne. Jouant un rôle de premier plan sur l'échiquier économique néo-brunswickois, UNI Coopération financière est l'un des employeurs importants de la province et mise sur le talent de près de 1000 employés.

La volonté d'UNI d'être près de ses membres et de ses clients est au cœur de ses actions. Grâce à ses canaux de distribution variés et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, elle peut entretenir une proximité avec les communautés dont elle fait partie. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la coopération en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

INSPIRER, SOUTENIR, FINANCER ET PROTÉGER
des projets d'économie collaborative qui stimulent le développement de notre province. Aucune institution financière n'a autant de légitimité pour assumer sa raison d'être. En effet, c'est LA SEULE institution financière entièrement dédiée à la prospérité acadienne!
Rigoureusement déterminée, UNI a l'esprit d'aventure et l'audace d'entreprendre, mais pas à n'importe quel prix. Si elle bouscule parfois les conventions, elle le fait dans le respect des règles et dans l'unique but de mieux servir le mieux-être des générations actuelles et à venir.



► TABLE DES MATIÈRES

Survol de 2018.....	04
Message du chef de la direction.....	06
Rapport de gestion.....	27
Caisse populaire acadienne	
États financiers consolidés.....	57

Ce rapport annuel a été produit par
la direction Expérience-client et canaux virtuels et la direction Finances

SIÈGE SOCIAL

295, boulevard Saint-Pierre Ouest
Case postale 5554
Caraquet NB E1W 1B7

CONCEPTION GRAPHIQUE

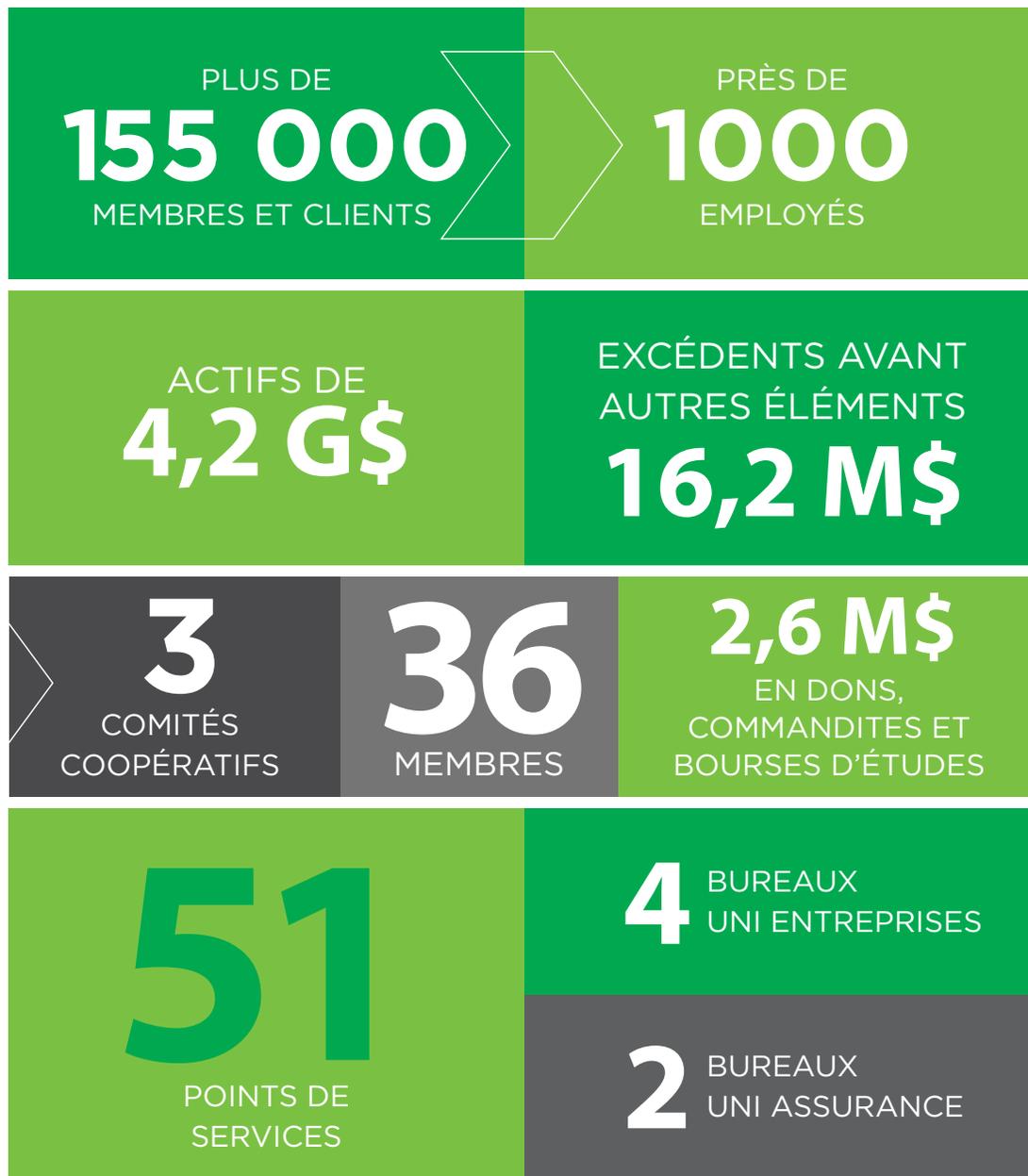
Mistral Communication

NOTES À L'INTENTION DU LECTEUR

Pour respecter l'usage recommandé, les symboles M et G sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, 22 M\$ se lit « vingt-deux millions de dollars » et 3 G\$ se lit « trois milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

» SURVOL DE 2018

Information au
31 décembre 2018



POINTS DE SERVICES

Région Nord-Ouest

Balmoral, Campbellton, Clair, Edmundston (chemin Canada et rue Victoria), Eel River, Grand-Sault, Kedgwick, Sainte-Anne de Madawaska, Saint-Basile, Saint-François, Saint-Jacques, Saint-Léonard, Saint-Quentin.

Région Nord-Est

Allardville, Bas-Caraquet, Bathurst, Beresford, Caraquet, Grande-Anse, Inkerman, Lamèque, Néguaç, Paquetville, Petit-Rocher, Pokemouche, Rivière du Portage-Brantville, Robertville, Saint-Isidore, Sheila, Shippagan, Tracadie-Sheila.

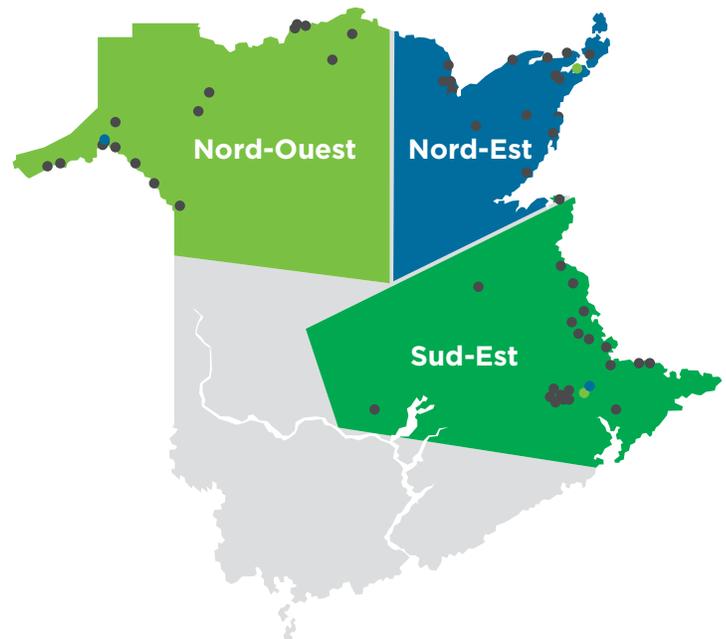
Région Sud-Est

Baie Sainte-Anne, Bouctouche, Cap-Pelé, Cocagne, Dieppe, Fredericton, Grand-Barachois, Grande-Digue, Moncton (avenue Morton, rue Churchill, rue St. Georges, Université de Moncton), Memramcook, Richibucto, Rogersville, Saint-Antoine, Saint-Louis, Sainte-Marie, Shediac.

BUREAUX RÉGIONAUX

■ **UNI Assurance**
Dieppe, Shippagan

■ **UNI Entreprises**
Bathurst, Dieppe, Edmundston, Tracadie



Caisse virtuelle



L'application de gestion des comptes en ligne gratuite, simple et sécuritaire.



MD Apple est une marque déposée de Apple inc.
MC Android est une marque de Google inc.
MD BlackBerry est une marque déposée de Research in Motion Ltd.



facebook.com/unicooperation



twitter.com/UNIcooperation



linkedin.com/company/uni-cooperation-financiere



youtube.com/caissespopulaires



plus.google.com/+Caissepopulaireacadienne



instagram.com/unicooperation

➤ MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION



Robert Moreau, chef de la direction

Chers membres et clients,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel 2018. Il reflète la continuité des initiatives et des efforts soutenus d'UNI dans une période inédite de changements qui touche l'ensemble des industries et plus particulièrement la nôtre. Dans un monde de plus en plus rapide et numérique, notre secteur d'activité vit un moment charnière qui nous pousse à réinventer notre métier, nos outils ou encore notre façon de distribuer nos produits et services.

TOUT CHANGE TOUT LE TEMPS, ET TOUT CHANGE DE PLUS EN PLUS VITE

Avant 1900, la connaissance collective mondiale doublait tous les 100 ans. Après la Deuxième Guerre mondiale, c'était tous les 25 ans. En 2016, on évaluait que c'était tous les 13 mois et d'ici 2035, on prévoit que la connaissance mondiale doublera... toutes les 12 heures!

De toute évidence, cette réalité influence notre industrie et les comportements de nos membres et clients. Les révolutions technologiques successives sont de moins en moins prévisibles. Mais il y a une chose que l'on peut affirmer, le monde bancaire va changer.

Alors plus que jamais, nous devons préparer l'avenir par l'intensification de nos efforts dans la modernisation et l'optimisation de la livraison de nos services en ligne, physique ou téléphonique. C'est une responsabilité. Mais c'est aussi une extraordinaire opportunité : celle de se réinventer à travers une culture d'entreprise agile et audacieuse qui fera de l'intrapreneurship, de l'expérimentation et de l'innovation les piliers de notre croissance.

L'année 2018 est le reflet de ces grandes intentions. Je suis fier de vous présenter les résultats de 2018 ainsi que les principales réalisations et perspectives qui reflètent l'extraordinaire dynamisme de notre institution.

BILAN FINANCIER DE 2018

Dans ce monde financier volatil, particulièrement au dernier trimestre 2018, UNI a démontré une grande agilité à maintenir le cap, tant au niveau de ses résultats qu'au niveau de ses réalisations.



... nous devons préparer l'avenir par l'intensification de nos efforts dans la modernisation et l'optimisation de la livraison de nos services en ligne, physique ou téléphonique. C'est une responsabilité. Mais c'est aussi une extraordinaire opportunité : celle de se réinventer à travers une culture d'entreprise agile et audacieuse qui fera de l'intrapreneurship, de l'expérimentation et de l'innovation les piliers de notre croissance.

Les actifs d'UNI ont atteint le cap des 4,2 G\$, soit une hausse de 5,5 % comparé à 2017. Les excédents avant autres éléments sont de 16,2 M\$ pour l'année 2018. Ces résultats sont légèrement inférieurs à ceux de 2017, alors qu'ils étaient de 17,3 M\$.

Par ailleurs, cette volatilité du marché a été fortement compensée par une croissance inédite de nos financements hors province de plus de 92 M\$. UNI a su tirer parti de son passage sous charte fédérale. Cela démontre notre niveau de compétitivité au-delà de nos frontières provinciales.

Le portefeuille de prêts, nets de provisions, a atteint 3,3 G\$ en 2018, une augmentation de 123 M\$ par rapport à 2017, soit une croissance de 3,9 %. Sur le plan spécifique du développement du monde de l'entrepreneuriat, nous enregistrons une croissance de 8 % du portefeuille de prêts aux entreprises avec une hausse de 89,1 M\$.

Toutefois, au regard des investissements nécessaires pour faire évoluer nos pratiques d'affaires, et en raison des exigences en matière de capitalisation, les administrateurs d'UNI font preuve de prudence et ont décidé de maintenir le versement de ristournes collectives seulement et, par conséquent, de ne pas verser de ristournes individuelles.

Nous demeurons optimistes face à l'avenir et dans ce monde changeant, UNI multiplie les initiatives qui lui permettent de tirer son épingle du jeu et de toujours mieux répondre aux nouveaux besoins de ses membres et clients.

VOUS CHANGEZ, NOUS CHANGEONS

Les habitudes de nos membres et clients évoluent. Ils délaissent nos comptoirs et se tournent vers d'autres moyens, dont nos solutions en ligne. L'utilisation de ces services en ligne a d'ailleurs augmenté de plus de 6 % dans la dernière année seulement. Dans certains points de services, l'utilisation des guichets automatiques a diminué significativement. Elle ne représente plus que 37 % du nombre de transactions annuelles de notre clientèle. Et cette réalité s'intensifiera inévitablement.

Ce sont autant de faits qui nous obligent à multiplier les initiatives visant à réinventer notre réseau de distribution physique comme numérique et téléphonique, à moderniser nos outils commerciaux et à mobiliser nos employés autour de valeurs et de comportements empreints d'agilité et d'engagement.

VOICI QUELQUES INITIATIVES MISES EN CHANTIER LORS DE L'ANNÉE 2018

Ces initiatives démontrent ma ferme volonté de positionner UNI dans la cour des grands joueurs économiques de notre province.

- Importante réflexion sur la gestion de nos talents et la mise en place d'initiatives pour soutenir les employés actuels et nous rapprocher des besoins des nouvelles générations, que nous devons non seulement recruter, mais surtout fidéliser dans un marché de l'emploi plus concurrentiel que jamais.

- Nous poursuivons l'appui aux entrepreneurs par l'ajout d'une offre d'accompagnement dans le transfert d'entreprises, un enjeu crucial pour le dynamisme économique de l'Atlantique.
- Avec l'introduction de nouveaux partenariats d'affaires, nous offrirons prochainement aux membres et clients investisseurs l'accès à un plus grand éventail de produits pour accroître leur patrimoine.
- Des efforts soutenus ont été apportés dans le développement de notre capacité d'intelligence d'affaires.
- Nous avons procédé à la refonte des comités coopératifs dans le but d'accroître leur agilité et leur efficacité à soutenir les communautés. Notre engagement demeure et, plus que jamais, notre volonté est de faire honneur à ceux et celles qui s'impliquent dans nos localités.

Ce sont autant d'initiatives réalisées ou en cours qui permettent à UNI de s'adapter aux nouvelles réalités de marché et surtout faire en sorte que nos membres et clients reçoivent l'accompagnement le plus adapté à leurs besoins financiers.

FIDÈLE À NOTRE RAISON D'ÊTRE

UNI maintient son rôle économique et social auprès des communautés. Cette volonté d'implication se renforcera aussi longtemps que les membres de nos communautés nous feront confiance. En 2018, ce sont 2,6 M\$ qui ont été remis en dons, commandites et

bourses d'études. C'est en nous donnant les moyens de nos ambitions que nous intensifierons notre impact envers des projets créateurs de valeur et de sens. Je suis fier de porter les couleurs d'une institution qui coopère à la création d'un meilleur avenir pour les prochaines générations.

ENSEMBLE, NOUS SOMMES LE CHANGEMENT

En terminant, je tiens à témoigner ma profonde gratitude au conseil d'administration pour son appui dans cette période inédite où se mêlent changements conjoncturels mondiaux et changements comportementaux locaux.

Je m'en voudrais d'omettre l'importance de notre personnel qui démontre jour après jour un engagement sans faille.

Je tiens à remercier vivement nos membres et clients pour le soutien et la confiance qu'ils nous témoignent. Nous sommes fiers d'être des témoins privilégiés de leurs projets de vie. Nous demeurons à l'écoute de leurs besoins actuels et, croyez-moi, nous anticipons déjà leurs futures attentes en faisant du changement notre culture d'entreprise.

Parce qu'UNI a toujours su s'adapter. Nous allons changer cette année et toutes les années qui vont suivre. C'est dans notre ADN. Nous avons le courage, le savoir-faire, et l'énergie pour le faire.

UNI ensemble, changeons l'avenir.



Robert Moreau, chef de la direction

► NOTRE CAPITAL HUMAIN | UNI MISE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TALENT



Le plan stratégique 2017-2019 a été conçu en tenant compte d'une réalité de transformation profonde d'UNI, une institution financière déterminée à atteindre son objectif en affirmant que ses employés constituent sa plus grande richesse. En effet, ceux-ci sont au cœur de sa stratégie de croissance. En tant qu'employeur de choix, nous voulons œuvrer dans une culture unifiée et performante tout en faisant briller notre distinction et notre fierté organisationnelle. Nous sommes convaincus que l'adaptabilité, le développement et la mobilisation de nos employés contribuent à continuellement livrer la valeur UNI.

Dans le but de pouvoir soutenir et exécuter les objectifs stratégiques de croissance, d'efficacité et de distinction, le *volet Talents* du plan stratégique veille à :

- Faire vivre le nouveau modèle organisationnel intégré du siège social, du réseau de distribution et de ses filiales de façon à répondre de façon fluide et efficace aux besoins des membres et clients internes et externes ;
- Assurer le développement de nos talents en améliorant l'arrimage entre les profils, les comportements et les compétences de nos employés en fonction des besoins et des attentes des membres et clients, tout en respectant nos objectifs d'affaires ;

- Offrir une expérience-employé favorisant l'attraction, la rétention et la mobilisation des employés en concentrant les efforts de cohésion et de communication avec tous les gestionnaires.

En 2018, la vice-présidence Gestion des talents a misé sur diverses stratégies, soit la formation, la gestion du rendement, l'optimisation des processus administratifs liés au personnel et la définition de l'expérience-employé.

STRATÉGIE DE FORMATION

Une culture d'apprentissage est au cœur de cette stratégie, car l'apprentissage contribue à un meilleur rendement des employés, à leur engagement, à leur rétention et à leur croissance professionnelle, d'importants éléments dans la croissance d'UNI.

Nos gestionnaires sont la pierre angulaire de l'expérience-employé. En les dotant des outils adéquats, ils sont en mesure de mieux encadrer leurs employés au travers des différents changements nécessaires à l'évolution de l'institution. Tous les employés ont maintenant accès à une plateforme de formation en ligne pour apprendre ou consolider leurs connaissances dans plusieurs champs d'intérêt. Leur perfectionnement se poursuit aussi par leur implication dans de grands projets de transformation. Les apprentissages ont été nombreux et ont contribué à l'exécution des objectifs d'affaires actuels et émergents, dans l'intérêt de nos membres et clients.

STRATÉGIE DE GESTION DU RENDEMENT

La gestion du rendement représente un moyen efficace d'établir le dialogue entre les gestionnaires et leurs employés, et de renforcer ainsi le lien de confiance entre les deux parties.

C'est une occasion de mieux comprendre l'employé, ses compétences, sa motivation, ses forces, son potentiel et ses besoins de reconnaissance et de perfectionnement. Pour être efficace, la gestion du rendement ne peut pas se fonder uniquement sur des chiffres et des données. C'est pourquoi les comportements d'UNI ont été développés et intégrés en 2018. À la suite d'un pilotage réussi, UNI s'est dotée d'un outil de gestion du rendement, *Halogen*, rendu accessible au siège social et chez UNI Entreprises. Le déploiement de cet outil se poursuivra en 2019.

OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS

Plusieurs changements ont amélioré l'efficacité et la précision des données de gestion des ressources humaines. Uniformisation du versement de la paie, feuille de temps électronique, suivi du mouvement du personnel, traitement de l'augmentation salariale annuelle et modifications aux politiques du personnel sont quelques exemples des efforts d'optimisation réussis en 2018. Dans un souci d'améliorer l'échange d'information, un forum trimestriel vice-présidence Gestion des talents a été mis sur pied pour sensibiliser les gestionnaires et les employés à différents thèmes d'actualité liés aux ressources humaines.

DÉFINITION DE L'EXPÉRIENCE-EMPLOYÉ

La mobilisation du personnel demeure une préoccupation d'actualité devant l'importance accrue que revêt la concurrence pour le recrutement de ressources humaines. Nous reconnaissons tous l'importance de la différenciation par l'expérience-client. Chez UNI, nous croyons qu'un personnel disponible, courtois, à l'écoute du client et proactif est un avantage concurrentiel sur lequel nous devons pouvoir compter. C'est pourquoi l'expérience-employé et l'expérience-client sont deux approches en convergence; l'une ne va pas sans l'autre. En 2018, la promesse employé a été précisée et une équipe représentant divers échelons de l'institution poursuit son travail en vue de redéfinir les parcours employé et les arrimer à sa vision.

UNI continue à transformer son approche, ses produits et ses services afin d'offrir une expérience-client exceptionnelle. Ses employés demeurent au cœur de son évolution, de sa croissance, de ses innovations et de ses réussites.

Résultats et initiatives axés sur les employés en 2018

- À la fin de l'exercice 2018, nous employions 942 personnes au Nouveau-Brunswick; UNI est fière de contribuer à la croissance économique de la province avec une masse salariale de 65 M\$.
- 348 embauches ont été réalisées par nos gestionnaires. De ce nombre, 225 ont été attribuées à des employés à l'interne et 123 à de nouveaux employés, majoritairement des postes d'entrée et d'étudiants. En outre, 13 employés sont partis à la retraite. Les projets d'optimisation ont contribué à ce mouvement de personnel.
- Les formations sur la lutte au blanchiment d'argent et sur la sécurité en technologie de l'information sont obligatoires pour tous. Annuellement, les employés sont réinscrits à ces formations qu'ils doivent suivre à l'intérieur d'un certain échéancier. Les nouveaux employés qui se joignent à l'équipe d'UNI doivent également suivre ces formations.
- Comme prévu en 2018, 50 % des employés ont suivi une formation d'amélioration continue Ceinture blanche (initiation à la philosophie Lean et à la méthodologie Six Sigma).
- Depuis le lancement de LinkedIn Learning en décembre 2018, 70 % des employés ont activé leur licence et un total de 182 formations ont déjà été suivies.
- Un nouveau code de déontologie a été mis en place et une amélioration a été apportée au processus électronique de déclaration d'intérêts de l'employé. Tous les employés ont maintenant une compréhension accrue du code de déontologie et du renforcement de la transparence en matière de conflits potentiels rapportés. La déclaration d'intérêts de l'employé est maintenant un processus proactif et continu. Dès qu'il y a un potentiel de conflit, l'employé doit en faire part à son gestionnaire par l'entremise d'un processus électronique.
- En 2018, l'institution s'est dotée d'une politique sur la santé et la sécurité au travail. Le comité directeur est en place; la structure de nos comités régionaux et la formation ont été complétées.
- Afin de soutenir les efforts d'optimisation, l'équipe Gestion des talents a contribué à la mise en œuvre de grands changements dans les projets d'optimisation de l'octroi de crédit et des activités administratives. Ces changements ont permis à certains employés de poursuivre des cheminements de carrière intéressants.



➤ PLANIFICATION STRATÉGIQUE



UNI AXE SA STRATÉGIE VERS LE CLIENT

2018 marque le début d'une profonde réflexion sur la vision d'une grande transformation de notre réseau de distribution, appuyé par un virage numérique et l'apport de projets d'innovation.

INSPIRER, SOUTENIR, FINANCER et PROTÉGER exigent dorénavant de transformer nos façons de faire afin de nous adapter aux nouvelles réalités du marché et aux besoins des consommateurs.



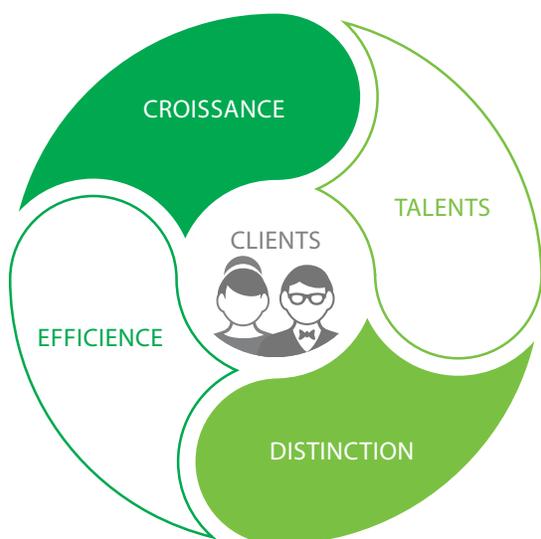
L'ANALYSE ET LA MISE EN CHANTIER DE GRANDS DOSSIERS

Marquant un jalon de mi-parcours de la planification stratégique 2017-2019, l'année 2018 est le point d'ancrage qui a permis à l'institution de commencer l'analyse de ses grands dossiers de transformation et également, de poursuivre la mise en œuvre de plusieurs projets de fondations qui lui permettront de continuer à se transformer dans les prochaines années.

Plus que jamais, UNI demeure ancrée dans ses valeurs coopératives en soutenant les communautés dans l'ensemble de son territoire et en demeurant un fleuron acadien qui se doit de se renouveler et de se transformer pour poursuivre et assurer sa mission pour les prochaines générations.

LA POURSUITE DE LA TRANSFORMATION À TRAVERS LES GRANDS AXES

UNI est portée par la vision de mieux répondre aux changements des habitudes de ses membres et clients, tournée vers les axes qui lui permettent d'instaurer de nouvelles fondations et des bases transformationnelles. Plusieurs initiatives élaborées et entamées en 2018 visent à concrétiser cette volonté de se renouveler et d'étendre ses horizons.



CROISSANCE

1 Croissance
des revenus**Assurer une croissance rentable
des revenus « traditionnels »**

Nous avons exploré et analysé plusieurs options et stratégies de diversification afin d'établir de nouveaux axes de développement et de sources de revenus « non traditionnels ». Plusieurs de ces dossiers ont progressé significativement et apporteront bientôt des conclusions, des choix ou des leviers importants pour soutenir la transformation et le développement de nos projets de fondations.

2 Diversification
des revenus**Diversifier nos sources de revenus
hors des zones « traditionnelles »**

Plusieurs partenariats furent développés notamment avec UNI Entreprises, ce qui a favorisé l'établissement de nouveaux liens de confiance avec des partenaires de choix hors province. Ces alliances permettront d'accroître nos sources de revenus et contribueront à diversifier notre stratégie de croissance. Nous avons également établi de nouvelles ententes permettant d'offrir de nouveaux produits et services à nos membres et clients pour la gestion de leur patrimoine et de leurs avoirs.

TALENTS

5 Alignement et
performance du
modèle organisationnel**Aligner l'institution à la
stratégie et aux employés**

La gestion de la performance représente un levier clé d'une organisation et un moyen efficace d'établir le dialogue entre les gestionnaires et leurs employés.

En 2018, UNI s'est dotée d'un outil de gestion de rendement permettant à l'employé et à son gestionnaire de maintenir un lien continu tout au long de l'année entre les objectifs et les réalisations.

6 Développement
des talents**Assurer le développement de la relève**

Un virage culturel prend vie lorsqu'il se traduit dans des comportements valorisés par tous et en fonction desquels chacun est évalué et reconnu. En 2018, des efforts importants ont été placés sur la définition et la diffusion des comportements d'UNI. Ils définissent les actions et les réactions attendues des employés, essentielles au succès de l'organisation. De plus, UNI a modernisé ses stratégies d'apprentissage pour faciliter l'accès à la formation de l'employé.

L'expérience-employé est au cœur de la transformation organisationnelle puisqu'elle constitue un levier d'engagement, de rétention et de productivité. En 2018, la promesse employé a été précisée et une équipe représentant divers échelons de l'institution poursuit son travail sur les parcours employé pour les redéfinir et les arrimer à sa vision d'employeur de choix.

EFFICIENCE

3 Efficacité des opérations

Générer des efficacités et optimisations

L'année 2018 a été une année de réflexion et d'analyse en profondeur de notre réseau de distribution, et ce, afin de mieux comprendre les enjeux auxquels nous faisons face pour soutenir l'efficacité opérationnelle. Ces réflexions viennent confirmer qu'UNI se doit d'accélérer la cadence et de mettre sur pied un grand projet de modernisation en fonction de l'expérience qu'elle souhaite offrir à l'ensemble de sa clientèle.

Cette transformation passera inévitablement par une révision complète des processus et des opérations permettant d'atteindre l'efficacité. Plusieurs pistes de solutions seront en chantier en 2019.

4 Qualité de l'information

Planter des outils et des systèmes permettant un accès à de l'information de qualité

La vitesse des changements qui s'opèrent dans le domaine financier et de l'assurance, doublés d'enjeux de rentabilité et de croissance, deviennent des défis critiques de survie. En 2018, une analyse approfondie a été réalisée pour mettre en place de nouvelles fondations en intelligence d'affaires. En effet, les données et l'accès aux données deviennent le moteur et le carburant pour demeurer agiles à fournir l'information essentielle au développement de nouvelles stratégies ciblant avec précision les besoins diversifiés des consommateurs.

DISTINCTION

7 Valeur au membre/client

Fournir une réelle valeur aux clients ainsi qu'une expérience de qualité

En 2018, nous avons amorcé un vaste chantier de refonte pour cartographier l'expérience-client à travers l'analyse détaillée des parcours et besoins de nos clients. Ce projet a été structuré autour de principes directeurs nous imposant d'examiner nos services à travers les yeux de nos clients. Pour chaque point de contact avec le client, nous avons établi trois leviers expérientiels : la simplicité, l'écoute et le plaisir. Plus de 40 initiatives ont été déterminées dans les parcours examinés; initiatives que nous évaluons actuellement pour une prochaine mise en œuvre. Évidemment, un tel chantier n'est pas l'affaire d'un projet annuel, mais plutôt un nouveau mode de fonctionnement transversal où le client est au centre de nos actions et de nos préoccupations.

8 Faire vivre la marque UNI

Faire vivre la marque UNI et ses fondements auprès des communautés et dans les marchés desservis

Une refonte de notre distinction coopérative a été entreprise par le développement d'UNI Communauté sur notre site Web. Cette section dédiée aux communautés démontre notre volonté de faire honneur à ceux qui s'impliquent dans nos localités. Nous avons aussi simplifié nos comités coopératifs afin de leur donner toute l'agilité dont les communautés ont besoin pour rayonner, passant ainsi de 108 à 36 coopérateurs. Resserrés autour d'enjeux mesurables, ces nouveaux comités se concentreront désormais sur la création de valeurs économiques, sociales et culturelles.

Nos membres et clients contribuent directement à générer cette richesse qui nourrit les efforts dirigés vers le développement durable, tant sur le plan économique que sur les plans social et culturel de nos communautés. Notre programme de littératie financière, dans lequel s'intègre la légendaire Caisse scolaire, en est un exemple concret.

UNI S'ENGAGE AUPRÈS DES ENTREPRENEURS

Témoignage



Les Drs Kevin Leblanc, Joseph Savoie et Geoff Leblanc
Clinique dentaire Champlain, Dieppe

UNI ENTREPRISES EST UN MOTEUR DE CROISSANCE UNIQUE DANS LE PAYSAGE BANCAIRE CANADIEN PUISQU'IL VISE À ASSURER UN AVENIR PROSPÈRE ET RESPONSABLE DANS L'INTÉRÊT EXCLUSIF DE SES COMMUNAUTÉS.

Au cours des dernières années, l'équipe d'UNI Entreprises a accompagné plusieurs entrepreneurs dans des projets de transfert, et ce, dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick. L'équipe a ainsi acquis une grande expertise en la matière tant au chapitre des modes de financement nécessaires qu'à celui de la gestion du patrimoine.

Cette année, UNI Entreprises a lancé une offre d'accompagnement intégrée ainsi que des solutions de financement visant à répondre aussi bien aux attentes de l'entrepreneur qui cède son entreprise qu'à celui qui reprend le flambeau.

« Ici, avec UNI, les décisions sont prises localement, avec des gens de la région. Ils comprennent beaucoup mieux les demandes [...] et le pourquoi des demandes » explique Dr Joseph Savoie.

.....
Merci à ces entrepreneurs et à leur personnel de leur précieuse participation au tournage effectué en octobre 2018.
.....

PARLONS CROISSANCE.
Où vous voulez,
quand vous voulez!



UNE SECTION WEB REDÉFINIE

UNI.CA/ENTREPRISES

INSPIRER, SOUTENIR, FINANCER ET PROTÉGER UNE CROISSANCE
CRÉATRICE DE VALEUR ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE
POUR LES ENTREPRISES ET LES GENS D'ICI.

ENSEMBLE VERS LA VRAIE CROISSANCE

- Respectueuse de l'environnement.
- Bâtie sur un développement d'affaires audacieux, solide et contrôlé.
- Planifiée et maîtrisée grâce à des outils de gestion connectés, simples et économiques.
- En accord avec les valeurs sociales universelles que défend notre province.
- Qui profite aux employeurs comme aux salariés.
- Qui contribue au mieux-être des communautés de tout le Nouveau-Brunswick.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DES ENTREPRENEURS



UNI EST PRÉSENTE

Voici quelques évènements où UNI était présente.

ÉCOLES PRIMAIRES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA CAISSE SCOLAIRE

Tournée avec M. Crapaud | Maternelle et première année. Spectacle personnalisé sur la littératie financière.

5500 enfants spectateurs | 58 écoles visitées



ÉCOLES SECONDAIRES

Renouvellement du partenariat avec la Fédération des jeunes francophones du NB (FJFNB).

INSTITUTIONS POSTSECONDAIRES

Présence et kiosques de la rentrée à l'Université de Moncton et au Collège communautaire du NB. Création de partenariats avec les associations étudiantes des institutions postsecondaires.

ATELIERS DE FORMATION | LITTÉRATIE FINANCIÈRE

Plus de **30** ateliers

Universités, collèges et écoles primaires et secondaires

budget, tout sur le crédit, modes de paiement, estimer la valeur des biens, etc.

SALON DE L'HABITATION — Moncton

Concours « 5 000 \$ pour votre projet »



Exposition régionale, commerciale et industrielle de Beresford et Foire commerciale Promotion Plus de Campbellton

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
BLEUETS N.-B. – Moncton



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – ASSOCIATION DES ACÉRICULTEURS DU N.-B. – Edmundston

PARTENARIAT
PLACE AUX COMPÉTENCES

« Promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes du primaire au collégial ». Remise de prix aux jeunes entrepreneurs méritants.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
THE CO-OPERATORS – Moncton

ARTS ET BULLE – Dieppe



6^e ÉDITION
TOURNOI DE GOLF
UNI ENTREPRISES

Activité-bénéfice au profit de la Fondation des caisses populaires acadiennes

75 000 \$

PARTENARIAT
ASSOCIATION FRANCOPHONE
DES AÎNÉS DU NB



PARTENARIAT
OPÉRATION
NEZ ROUGE

NOUVEAUTÉ! SERVICES AUTOMATISÉS

NOTIFICATIONS ET ALERTES
de l'information utile en temps réel



DÉPÔT DIRECT DE L'AGENCE
DU REVENU DU CANADA



PERSONNALISATION DE L'APPLICATION
D'UNI création de comptes favoris
et page d'accueil revampée

INTERAC FLASH
SUR LA CARTE DE DÉBIT
paiement sans contact



UNI S'INVESTIT DANS LA LITTÉRATIE FINANCIÈRE



Capsules vidéo



Matthieu Girard, artiste acadien

« GÉRER SES FINANCES? PAS D'TROUBLE. »

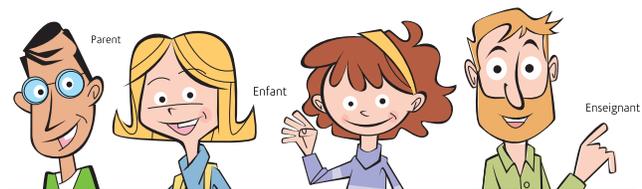
UNI a la volonté d'accompagner ses membres et clients à prendre des décisions éclairées en vulgarisant le monde des finances et en créant des consommateurs avertis. Cet objectif se concrétise dès l'âge de 5 ans avec la Caisse scolaire et se continue tout au long de la vie financière de notre clientèle.

On s'engage ainsi à promouvoir la littératie financière dans chacune de nos campagnes marketing tout en mettant de l'avant des conseils bienveillants.

C'est dans cet esprit qu'en 2018, UNI a poursuivi sa mission en créant des clips compréhensibles, simples et amusants.

Dans cette série, nous retrouvons l'artiste acadien Matthieu Girard qui simplifie la gestion des finances en vulgarisant dans ses propres mots et sur un ton humoristique, le REER, le CELI, l'hypothèque et les services financiers en ligne par l'intermédiaire de la caisse virtuelle AccèsD!

LA CAISSE SCOLAIRE ZONE ENFANT



uni.ca/caissescolaire

Une gamme d'outils d'éducation financière par le biais de vidéos afin de promouvoir les discussions sur les finances entre parents et enfants.

En initiant l'enfant à la valeur et à la saine gestion de l'argent, nous lui donnons les moyens d'en apprendre davantage sur l'épargne, sur la provenance de l'argent, les modes de paiement, les valeurs de la coopération et bien plus!



➤ L'ESPRIT COOPÉRATIF? J'Y CROIS!



Geneviève Lalonde, athlète olympique
Porte-parole de notre distinction coopérative

UNI DANS LA COMMUNAUTÉ

**INSPIRER, SOUTENIR, FINANCER
ET PROTÉGER DES ACTIVITÉS
ET DES PROJETS CITOYENS
RESPONSABLES ET DURABLES
QUI CONTRIBUENT À
L'ATTRACTIVITÉ ET AU
MIEUX-ÊTRE DE LA PROVINCE.**

C'est aussi la responsabilité de répondre aux besoins des communautés ainsi qu'à la mobilisation de tous ceux qui créent de la valeur sociale, économique, environnementale et culturelle pour le bénéfice exclusif des citoyens et des communautés d'affaires du Nouveau-Brunswick.

COMITÉS COOPÉRATIFS

LES COMITÉS SONT À L'ÉCOUTE DES BESOINS PARTICULIERS DE CHAQUE RÉGION ET VOIENT À LA RÉUSSITE DE PROJETS PROVINCIAUX.

Leurs rôles

- Valoriser et dynamiser des projets locaux qui contribuent à la création de valeur collective
- Contribuer à la création de projets responsables et durables dans les communautés
- Élaborer, en partenariat avec les citoyens et parties prenantes locales, la planification de projets communautaires créateurs de valeur
- Représenter les intérêts des membres qui soutiennent nos projets coopératifs
- Gérer et attribuer les budgets octroyés sous forme de dons et de commandites

Comité coopératif Nord-Est



KASSIM DOUMBIA,
PRÉSIDENT



NANCY BUTLER-RIOUX,
VICE-PRÉSIDENTE



RAYMOND BRYAR



ROLLANDE DUGUAY



OCTAVE HACHÉ



JEANNE LANTEIGNE



ANDRÉ MORAIS



DENIS SAVOIE



BERTRAND BRIDEAU



NORMAND ROBICHAUD



GASTON PAULIN



DENIS PAULIN

Comité coopératif Nord-Ouest



ANDRÉ LECLERC,
PRÉSIDENT



DIANE DESROSIERS,
VICE-PRÉSIDENTE



VALÉRIE LAVOIE



NICOLE PLOURDE



JEAN-GUY THIBEAULT



MELVIN BLANCHETTE



RAYMOND SIROIS



RÉJEAN MICHAUD

Absentes :
CHRISTINE LEVESQUE
CAROL SAVOIE
MANON GOULETTE

Comité coopératif Sud-Est



LUC J. SIROIS,
PRÉSIDENT



NICOLE THIBODEAU,
VICE-PRÉSIDENTE



ALONZO BOUCHER



RONALD BOUDREAU



JOSEPH LIONEL GAUDET



ROSELINE PELLETIER



CLARENCE VAUTOUR



CÉLINE DOUCET-ROUSSELLE



CAROLE LEBLANC



**LOUISE RICHARD
HARTLEY**

Absents :
DENISE LANDRY
JEAN LAMBERT

UNI CRÉATRICE DE VALEUR

UNI investit dans les communautés. Chaque semaine, plusieurs milliers de dollars sont redistribués en dons, commandites et bourses d'études. Parce que nous croyons profondément que la prospérité des uns doit contribuer à celle des autres.

POUR CHAQUE 100 \$ INVESTI DANS LA COLLECTIVITÉ EN 2018

31\$

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Contribuer à l'épanouissement des jeunes

21\$

SPORTS ET LOISIRS

Contribuer à la vitalité des communautés

18\$

ARTS ET CULTURE

Favoriser l'épanouissement de nouveaux talents et stimuler l'industrie culturelle

13\$

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

Appuyer des projets de développement communautaire et social

9\$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager la synergie avec le milieu des affaires

8\$

SANTÉ

Favoriser l'accès aux soins de santé et à la recherche pour une meilleure qualité de vie

LA SEULE INSTITUTION FINANCIÈRE ENTIÈREMENT DÉDIÉE À LA PROSPÉRITÉ DES GENS D'ICI

COMMANDITES, DONNS ET BOURSES D'ÉTUDES

UNI Coopération financière, naturellement tournée vers les besoins des communautés, a remis, en 2018, 2,6 M\$ à des organismes de son milieu.

RETOUR À LA COLLECTIVITÉ

2016	2017	2018
2,3 M\$	2,3 M\$	2,6 M\$

Au cours des trois dernières années, UNI Coopération financière a redonné plus de 7,2 M\$ en ristournes collectives aux communautés.

DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES



ACTION SANTÉ

Action Santé est un concept novateur axé sur la prévention, qui propose une conscientisation de la santé des citoyens par la communauté.

Notre contribution a permis d'appuyer cette initiative de la communauté visant à offrir des services et des produits de conditionnement physique dans un marché non desservi.



COMPLEXE INTERGÉNÉRATIONNEL

Ce complexe comprendra une piste de marche intérieure, une cuisine et des salles communautaires.

Notre contribution aidera à créer un endroit qui assurera un développement socio-économique, culturel, sportif et communautaire pour la région.



COOPÉRATIVE « LA BARQUE »

La Barque s'est donnée pour mission de mettre en commun des espaces, des outils et du savoir à l'intention de la collectivité de la région Chaleur, dans une optique d'éducation et de formation.

Notre contribution a permis la réalisation d'une étape importante, celle de la rénovation de la cuisine pour en faire une cuisine communautaire.



CENTRE DE RESSOURCES ET DE CRISES FAMILIALES BEAUSÉJOUR

Le nouveau Centre Beauséjour sera en mesure d'accroître sa capacité en rejoignant plus de 5 000 personnes par an.

Notre contribution appuie l'aménagement d'une aire de réception qui offre un espace rassurant pour les personnes qui accèdent aux services de cet établissement.

POUR EN DÉCOUVRIR DAVANTAGE : UNI.CA/COMMUNAUTE



DATE	DESCRIPTION	AMOUNT
1 TODAY		
2 TODAY		
3 TODAY		
4 TODAY		
5 TODAY		
6 TODAY		
7 TODAY		
8 TODAY		
9 TODAY		
10 TODAY		
11 TODAY		
12 TODAY		
13 TODAY		
14 TODAY		
15 TODAY		
16 TODAY		
17 TODAY		
18 TODAY		
19 TODAY		
20 TODAY		
21 TODAY		
22 TODAY		
23 TODAY		
24 TODAY		
25 TODAY		
26 TODAY		
27 TODAY		
28 TODAY		
29 TODAY		
30 TODAY		
31 TODAY		

➤ RAPPORT DE GESTION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

MODIFICATIONS À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au 1^{er} janvier 2018, UNI a adopté la nouvelle norme comptable IFRS 9. Cette nouvelle norme a eu un impact sur la comptabilisation des revenus de valeurs mobilières et sur les provisions pour pertes de crédit attendues. Les impacts sont décrits dans la note 4 des états financiers audités. Afin de faciliter les analyses, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

NOTE AU LECTEUR

Ce rapport de gestion donne au lecteur un aperçu global d'UNI Coopération financière. Il est un complément et un supplément à l'information divulguée dans les états financiers consolidés de Caisse populaire acadienne. Il doit donc être lu conjointement avec les états financiers combinés, y compris les notes complémentaires au 31 décembre 2018.

Il présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus au bilan d'UNI Coopération financière durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018. D'autres renseignements à propos d'UNI Coopération financière peuvent être obtenus sur le site uni.ca.

▶ TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration	30
Comité de la haute direction	31
Situation financière	32
 RAPPORT DE GESTION	
Perspectives économiques et financières	33
Revue des résultats financiers	
Excédents de 2018	35
Revenus financiers nets	36
Dépenses d'exploitation	40
Assurance de personnes	41
Revue du bilan	
Sommaire du bilan	42
Gestion du capital	45
Arrangements hors bilan	47
Gestion des risques	48

CONSEIL D'ADMINISTRATION



**PIERRE-MARCEL
DESJARDINS, IAS. A**
PRÉSIDENT



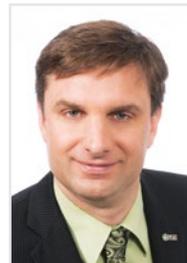
GUY J. RICHARD, IAS. A
VICE-PRÉSIDENT



BRIAN L. COMEAU
ADMINISTRATEUR



ROLAND T. CORMIER
ADMINISTRATEUR



SÉBASTIEN DESCHÊNES
DBA, CFA, CPA, CA, IAS.A
ADMINISTRATEUR



GILLES GODIN
ADMINISTRATEUR

COMITÉS						
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du rendement et de la rémunération du Chef de la direction, président 	<ul style="list-style-type: none"> Audit Conseil de fiduciaires Gestion des risques, président Nomination 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques Ressources humaines Révision et gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Audit Conseil de fiduciaires, président Ressources humaines, président 	<ul style="list-style-type: none"> Audit Gestion des risques Nomination 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du rendement et de la rémunération du Chef de la direction Révision et gouvernance, président
MANDAT	2018 – 2021	2018 – 2021	2017 – 2020	2017 – 2019	2017 – 2020	2017 – 2019



CAROLINE HACHÉ, MBA
ADMINISTRATRICE



WANITA MCGRAW,
FCPA, CA, IAS.A
ADMINISTRATRICE



DIANE PELLETIER
ADMINISTRATRICE



LLOYD PLOURDE
ADMINISTRATEUR



ALLAIN SANTERRE
ADMINISTRATEUR



JEAN-FRANÇOIS SAUCIER
M.SC., CPA, CA
ADMINISTRATEUR

COMITÉS						
	<ul style="list-style-type: none"> Nomination Ressources humaines Révision et gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Audit, présidente Gestion des risques Gestion du rendement et de la rémunération du Chef de la direction Nomination 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques Nomination, présidente Ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion du rendement et de la rémunération du Chef de la direction Ressources humaines Révision et gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Audit Conseil de fiduciaires Gestion du rendement et de la rémunération du Chef de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> Audit Ressources humaines Révision et gouvernance
MANDAT	2018 – 2021	2017 – 2020	2017 – 2020	2017 – 2019	2018 – 2019	2018 – 2021

COMITÉ DE LA HAUTE DIRECTION

MEMBRES ET CLIENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION



ROBERT MOREAU, FCPA, CGA, IAS.A
CHEF DE LA DIRECTION



DIANE ALLAIN
VICE-PRÉSIDENTE
GESTION DES TALENTS
• Expérience-employé



HERMEL CHIASSON
DIRECTEUR UNI COMMUNAUTÉ



RENÉ COLLETTE
VICE-PRÉSIDENT SERVICES AUX
ENTREPRISES ET PARTENARIATS
• Développement aux entreprises



MARC-ANDRÉ COMEAU
VICE-PRÉSIDENT SERVICE
AUX PARTICULIERS
• Développement aux particuliers
• Gestion de patrimoine
• Soutien aux ventes



SYLVAIN FORTIER, CERA, ASA
CHEF DES RISQUES
• Conformité
• Crédit



GILLES LANTEIGNE
VICE-PRÉSIDENT FILIALES
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
ACADIE VIE
• Assurance de personnes
• Assurances générales
• Soutien aux ventes



MARTIN PARÉ
VICE-PRÉSIDENT MARKETING
ET EXPÉRIENCE-CLIENT
• Expérience-client et canaux virtuels
• Gestion de l'offre et
intelligence d'affaires



DERRICK SMITH
VICE-PRÉSIDENT OPÉRATIONS
ET OPTIMISATION
• Approvisionnement et Immeubles
• Bureau de projets
• Service à la clientèle et
amélioration continue
• Technologies de l'information



ÉRIC ST-PIERRE, CPA, CMA
VICE-PRÉSIDENT FINANCES
• Comptabilité
• Trésorerie

**UNI Coopération
financière** opérant
dans 51 points de services

UNI Entreprises
opérant dans
4 bureaux régionaux

Institutions de soutien

• Fondation des caisses
populaires acadiennes

• Conseil acadien
de la coopération



SOCIÉTÉ DE SERVICES ACADIE

• Centre de services Acadie

FINANCIÈRE ACADIE

UNI Assurance

• Acadie Vie
• Assurances générales Acadie
• AVie

Services financiers Acadie

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2018

SITUATION FINANCIÈRE

(millier \$ et %)

	2018	2017
Rentabilité et productivité		
Indice de productivité	85,0 %	81,0 %
Excédents avant autres éléments	16 238 \$	17 325 \$
Capitaux propres	412 179 \$	398 527 \$
Rendement capitaux propres	3,5 %	1,1 %
Développement des affaires		
Actif	4 221 180 \$	4 000 078 \$
Volume d'affaires	7,3 G\$	7,0 G\$
Croissance	4,3 %	6,5 %
Risques		
Pertes sur prêts	5 651 \$	6 515 \$

➤ PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

ÉTATS-UNIS

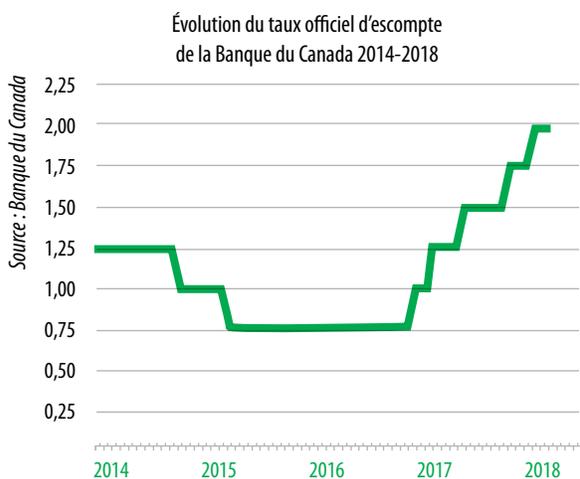
La croissance du produit intérieur brut des Américains devrait se situer sous la barre des 3 % selon les estimations du FMI. La réserve fédérale a monté son taux de fonds fédéraux à quatre reprises en 2018, passant de 1,50 % en début d'année à 2,50 % à la mi-décembre.

Le président américain domine l'actualité aux États-Unis comme nul autre auparavant. Les élections de mi-mandat lui ont cependant fait perdre la Chambre des représentants alors que le Sénat demeurait à majorité républicaine. En juin, le président imposait une taxe de 10 % sur l'aluminium canadien et de 25 % sur l'acier canadien.

CANADA

Le Canada a été l'hôte du G7 en 2018. La rencontre du groupe des 7 dans la région de Charlevoix au Québec, qui fut marquée par le départ hâtif du président américain pour la Corée du Sud, avait comme toile de fond le développement économique, la protection des océans, la défense de la démocratie et l'égalité entre les sexes.

Le dollar canadien affichait une tendance à la baisse en 2018. Après avoir atteint un sommet (0,81 \$) des trois dernières années en février 2018, le dollar a fluctué à la baisse pour finir l'année à 0,73 \$.



Le mois d'octobre fut marqué par la légalisation de la marijuana au Canada. Après des mois de préparation en matière de législation et de réglementation, de commercialisation, d'éducation et de communication, le projet du gouvernement Trudeau voyait le jour.

En novembre, le Canada signait avec les États-Unis et le Mexique un nouvel accord commercial. Les trois pays étaient liés par une entente commerciale, l'ALÉNA, depuis 1994.

Le PIB du Canada (2,0 %) a augmenté par rapport à l'an dernier. Les dépenses des ménages continuent de soutenir la croissance économique du pays. Cependant, le niveau d'endettement des ménages, combiné aux augmentations des taux de la Banque du Canada et de la baisse des prix du pétrole, pourrait freiner la croissance. La Banque du Canada a augmenté son taux d'intérêt de référence de 25 points de base à trois reprises en 2018 pour le porter à 2 % en octobre 2018.

Évolution du dollar canadien par rapport au dollar US 2010-2018



NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Nouveau-Brunswick a connu une élection des plus particulières en 2018 alors que la lieutenante gouverneure a laissé une chance au gouvernement précédent de prendre le pouvoir avec 21 sièges et que les progressistes-conservateurs de Blaine Higgs, bien que minoritaires, obtenaient pour leur part 22 sièges. Après une tentative des libéraux d'obtenir la confiance de la Chambre, ce sera finalement les progressistes-conservateurs qui prendront le pouvoir.

On estime que le PIB du N.-B. a connu une croissance de 1,1 % en 2018. Bien que la croissance du commerce de détail n'ait augmenté que de 1,3 % en 2018 comparativement à 6,8 % en 2017, on observe un ralentissement à l'échelle du pays alors que la croissance du commerce de détail se situait à 2,7 % pour la même période, soit 7,1 % en 2017 (selon les plus récentes données désaisonnalisées). L'inflation était légèrement inférieure au taux national alors que l'IPC se situait

à 2,1 % pour le Nouveau-Brunswick et à 2,3 % pour le Canada. Les mises en chantier sont demeurées au même niveau qu'en 2017 dans la province, alors qu'à l'échelle nationale, on observait une décroissance de 3,1 %. Les exportations ont augmenté de 1,8 % au provincial (période de janvier à décembre). Les États-Unis demeurent le principal marché du Nouveau-Brunswick à l'international, avec 91 % des exportations.

L'emploi a connu une légère augmentation de 0,3 %. Le taux de chômage a légèrement diminué, passant de 8,1 % à 8,0 %. Malgré une hausse de 1 600 emplois, le Nord-Est affichait toujours le taux de chômage le plus élevé, avec 12,4 %. L'emploi est demeuré au même niveau dans le Nord-Ouest. Cette situation, combinée à une diminution du taux d'activité de 1,5 %, a fait diminuer le taux de chômage de 1 %. La région du Sud-Est a vu son nombre d'emplois augmenter de 1 600 en 2018, faisant passer son taux de chômage de 7,1 % en 2017 à 6,8 % en 2018.

	Taux de chômage (%)		Nombre d'emplois (en 000)	
	2017	2018	2017	2018
Nord-Ouest	7,4	6,4	36,5	36,5
Nord-Est	13,5	12,4	60,8	62,4
Sud-Est	7,1	6,8	106,0	107,5
Sud-Ouest	6,6	7,0	83,4	81,8
Centre	6,3	7,5	65,4	65,5
Nouveau-Brunswick	8,1	8,0	352,1	353,7

Source : Statistique Canada

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

EXCÉDENTS DE 2018

Les excédents avant autres éléments d'UNI au 31 décembre 2018 se sont établis à 16,2 M\$. Ces résultats sont comparables à ceux de 2017, alors qu'ils étaient de 17,3 M\$ lorsqu'on applique les normes comptables IFRS 9 sur les deux années comparatives. L'analyse de ces résultats est présentée de façon plus détaillée dans le tableau suivant.

(millier \$)	2018	2017
Assurance de personnes	10 038 \$	9 700 \$
Particuliers et entreprises	6 200	7 625
Excédents avant autres éléments	16 238 \$	17 325 \$

Plus spécifiquement, la rentabilité des opérations des secteurs particuliers et des entreprises a diminué de 1,4 M\$ pour s'établir à 6,2 M\$, comparativement à 7,6 M\$ en 2017. Cette diminution s'explique principalement par une sous-performance des autres revenus. Ceux-ci ont connu une diminution de 1,5 M\$.

Le secteur de l'assurance de personnes a, pour sa part, contribué à hauteur de 10 M\$ aux excédents de 2018, alors qu'il y avait contribué à hauteur de 9,7 M\$ en 2017.

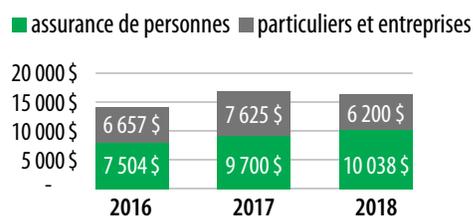
Les excédents avant autres éléments de l'exercice se situent à 16,2 M\$ au 31 décembre 2018, alors que les excédents nets sont de 14,3 M\$. Ce sont les autres éléments et les impôts de l'année 2018 qui expliquent cette différence. Les autres éléments se composent de la variation de valeur marchande des instruments

dérivés. En 2018, la variation de la valeur marchande des instruments dérivés a généré un gain de 3,7 M\$. Ce gain de valeur est principalement attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt sur le marché et à l'amortissement de la plus-value du portefeuille de swaps de taux d'intérêt. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, nous avons une dépense de 5,7 M\$ en 2018, ce qui représente environ 29 % de nos excédents avant impôts.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, les administrateurs d'UNI ont décidé d'être prudents et de ne pas verser de ristournes individuelles aux membres en raison des exigences en matière de capitalisation.

CONTRIBUTIONS AUX EXCÉDENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, EN EXCLUANT LES FRAIS LIÉS AU REGROUPEMENT COLLECTIF

(millier \$)



REVENUS FINANCIERS NETS

Les revenus financiers nets correspondent à la différence entre les revenus financiers gagnés sur des éléments d'actif, tels que des prêts et des valeurs mobilières, et les frais financiers liés à des éléments de passif, tels que des dépôts et des emprunts.

Les revenus nets financiers s'élevaient à 96,7 M\$ à la fin de 2018, ce qui représente une diminution de 12,6 M\$ par rapport à 2017 alors qu'ils étaient de 109,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par la variation de valeur marchande des placements d'Acadie Vie (-18,4 M\$) composés principalement d'obligations à long terme servant à appairer les réserves actuarielles.

Afin d'analyser plus en profondeur la variation des revenus nets financiers, nous présentons son évolution selon les grandes catégories d'actifs et de passifs dans le tableau ci-dessous.

REVENUS FINANCIERS

Les revenus financiers se sont chiffrés à 133,7 M\$ en 2018, soit une diminution de 9,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les revenus financiers se composent d'un revenu de 5,8 M\$ sur les liquidités et placements et d'un revenu de 127,9 M\$ sur le portefeuille de prêts.

Liquidités et placements

Les revenus sur les liquidités et valeurs mobilières ont diminué de 16,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent, passant de 22,3 M\$ en 2017, à 5,8 M\$ en 2018.

REVENUS DE PLACEMENTS

(millier \$)	2018	2017	Variation
Revenus d'intérêts et dividendes sur placements	16 321 \$	14 253 \$	2 068 \$
Gains (pertes) valeur marchande des placements — UNI	(3 722)	(3 642)	(80)
Gains (pertes) valeur marchande des placements — Acadie Vie	(6 746)	11 662	(18 408)
Total revenus de placements	5 853 \$	22 273 \$	(16 420) \$

Cette diminution s'explique par la baisse de valeur marchande de nos portefeuilles d'obligations en raison de la hausse des taux d'intérêt en 2018. Bien que le portefeuille de placement d'Acadie Vie est plus petit que celui d'UNI, il comprend des obligations de plus longue durée pour appairer les réserves actuarielles. Nous voyons donc un mouvement inverse du même ordre au niveau de la variation des réserves actuarielles. Nous avons quand même eu une croissance de plus de 2 M\$ sur les revenus de placements excluant les variations de juste valeur marchande.

Prêts

Les revenus d'intérêts sur le portefeuille de prêts d'UNI ont augmenté de 6,9 M\$ par rapport à 2017. Les revenus d'intérêts sur les prêts étaient de 127,9 M\$ en 2018, comparativement à 121 M\$ en 2017. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance qu'a connue son portefeuille de prêts et par les trois hausses du taux directeur de la Banque du Canada survenues en 2018. En revanche, la croissance du portefeuille hypothécaire a été plus timide avec une croissance de 35,8 M\$. UNI a tout de même réussi à augmenter sa part de marché, ce qui démontre la faiblesse du marché hypothécaire en 2018 au Nouveau-Brunswick.

Cette croissance des revenus est inférieure à nos attentes et des efforts accrus seront mis en place pour améliorer et diversifier les revenus d'UNI.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers se sont chiffrés à 37 M\$, en hausse de 3,1 M\$ par rapport à l'exercice 2017. Ces frais financiers se composent de frais d'intérêts sur le portefeuille de dépôts de 34,7 M\$ et de frais d'intérêts de 2,3 M\$ sur les emprunts auprès d'autres institutions.

Dépôts

La dépense d'intérêts sur les dépôts des membres et clients est passée de 32,3 M\$ en 2017 à 34,7 M\$ en 2018. Notons que la stabilité du taux moyen sur le portefeuille de dépôts est attribuable à la popularité du produit « compte avantage investisseur » qui offre un taux moins élevé à celui d'une épargne à terme conventionnelle, mais plus de flexibilité (encaissable en tout temps). Notre tarification demeure compétitive, ce qui se transcrit en une croissance constante de ce portefeuille de dépôts. La hausse des dépenses d'intérêt provient principalement de l'augmentation du portefeuille de dépôts.

Emprunts

Pour ce qui est des frais d'intérêts attribuables aux emprunts, ceux-ci ont augmenté de 0,7 M\$ en passant de 1,6 M\$ en 2017, à 2,3 M\$ en 2018. Cette augmentation est tout simplement attribuable au plan de titrisation d'UNI échelonné sur une période de 5 ans (2014 à 2019). Après 2019, nous prévoyons voir une relative stabilité de notre niveau de titrisation.

REVENUS FINANCIERS NETS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYEN

(millier \$)	2018			2017		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif						
Actif portant intérêt						
Liquidités et valeurs mobilières	739 729 \$	5 852 \$	0,8 %	723 237 \$	22 273 \$	3,1 %
Prêts	3 271 279	127 865	3,9 %	3 099 211	120 951	3,9 %
Total de l'actif portant intérêt	4 011 008	133 717	3,3 %	3 822 447	143 224	3,7 %
Autres actifs	99 572			99 623		
Total de l'actif	4 110 580 \$	133 717 \$	3,3 %	3 922 070 \$	143 224 \$	3,7 %
Passif et capitaux propres						
Passif portant intérêt						
Dépôts	3 335 441 \$	34 689 \$	1 %	3 195 425 \$	32 280 \$	1 %
Emprunt et découvert bancaire	105 802	2 334	2,2 %	76 358	1 636	2,1 %
Total du passif portant intérêt	3 441 243	37 023	1,1 %	3 271 782	33 916	1 %
Autres passifs	264 033			253 977		
Capitaux propres	405 304			396 312		
Total du passif et capitaux propres	4 110 580 \$	37 023 \$	0,9 %	3 922 070 \$	33 916 \$	0,9 %
Revenu net d'intérêts		96 694 \$	2,4 %		109 308 \$	2,8 %

AUTRES REVENUS

Les autres revenus proviennent de plusieurs sources, comme démontré dans le tableau suivant.

(millier \$)	2018	2017	2016
Frais de service sur les dépôts et les paiements	17 426 \$	18 241 \$	19 873 \$
Primes d'assurances et de rentes nettes	18 709	18 990	18 503
Commissions	12 925	11 679	10 602
Frais sur les prêts	—	1 267	1 390
Revenus de change	744	830	1 052
Ventes de services connexes	2 713	2 813	2 901
Autres revenus	1 795	1 969	2 729
Autres revenus extraordinaires dus au regroupement collectif	—	—	1 935 \$
Total des autres revenus	54 312 \$	55 789 \$	58 985 \$

Nos revenus de frais de service sur les dépôts et les paiements ont connu une diminution encore en 2018. L'élément principal expliquant cette baisse est une modification de la facturation des frais pour les retours d'effets sans provision qui, depuis le milieu de l'année 2017, sont uniquement facturés après le processus de compensation. De plus, les volumes de transactions aux comptoirs et aux guichets sont en diminution année après année.

Les revenus de commissions continuent leur progression pour la vente de cartes de crédit, de fonds communs de placement et d'assurance. Cette augmentation des revenus de commissions est le résultat d'une croissance du volume d'affaires de ces produits.

De plus pour 2018, nous avons réorganisé à l'interne notre service d'octroi de prêts aux points de services. Ces revenus étaient auparavant facturés par une filiale d'UNI. Maintenant, le service est administré par UNI directement et il n'y a plus de revenus perçus pour le montage de dossiers de crédit. Cette diminution de revenus est contrebalancée par une diminution de nos frais sur les prêts, comptabilisés en contrepartie des revenus d'intérêts.

Durant l'exercice 2016, une cotisation différée de 1,9 M\$ avait été entièrement constatée aux résultats, résultant du regroupement des caisses avec leur Fédération. Cette cotisation était, à l'origine, perçue aux caisses par la Fédération pour certains projets de développement informatique.

DOTATION À LA PROVISION POUR LES PERTES SUR PRÊTS

La dotation à la provision pour les pertes sur prêts s'est élevée à 5,7 M\$, soit une diminution de 0,8 M\$ par rapport à 2017. La provision pour pertes sur prêts est, depuis le 1^{er} janvier 2018, calculée selon la nouvelle norme comptable IFRS 9. Celle-ci remplace l'IAS 39 et entraîne de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers et à la dépréciation des instruments financiers. Elle est fondée sur de l'information relative aux pertes de crédit attendues (information prospective). Dans cette nouvelle norme, nos portefeuilles de prêts sont segmentés selon l'évolution du risque en trois phases distinctes. On attribue aux phases 1 et 2 des probabilités de défaut différentes selon le risque et la phase 3 est quant à elle calculée de la même façon que les anciennes provisions individuelles.

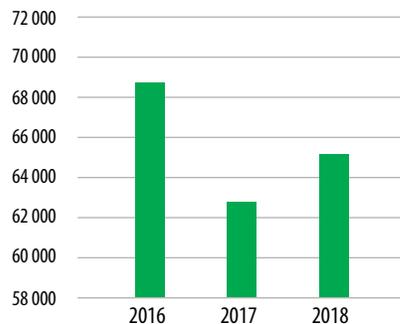
Pour ce qui est des prêts en phase 1 et 2, la dépense en provision fut de 0,5 M\$ pour 2018 alors qu'en 2017, la provision collective avait généré une récupération de 1,4 M\$. La dépense associée à la phase 1 et 2 d'IFRS 9 présente une plus grande volatilité que celle de l'ancienne norme en application avant 2018. En effet, les provisions sur les prêts en phase 1 sont calculées sur une probabilité de défaut durant les 12 prochains mois, alors que sur les prêts en phase 2, le calcul se fait sur une probabilité de défaut sur la durée de vie du prêt. Par conséquent, le mouvement des prêts entre les phases 1 et 2, occasionné par des changements aux profils de risques des emprunteurs, peut faire fluctuer la provision de façon importante.

La dépense en provision et pertes sur prêts occasionnée par les prêts en phase 3 s'élève à 5,2 M\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 7,9 M\$ en 2017 pour les provisions individuelles. La diminution de la dépense s'explique par la baisse des pertes sur les contrats de vente conditionnelles, prêts hypothécaires et sur les prêts aux entreprises.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

(millier \$)



UNI étant une entreprise de services, la masse salariale représente la dépense la plus importante de l'institution.

La dépense de salaires et avantages sociaux a augmenté de 2,4 M\$ en 2018 pour se situer à 65,2 M\$. Cette hausse s'explique par les augmentations salariales annuelles et par des embauches afin de pourvoir certains postes vacants et déployer une nouvelle structure organisationnelle.

Depuis quelques années, UNI déploie des efforts considérables afin de contrôler sa charge de salaires et avantages sociaux, et ce principalement en changeant sa structure organisationnelle. Le secteur bancaire évolue rapidement et nous cherchons à maintenir notre compétitivité tout en modernisant notre gamme de produits et services offerte aux clients. Afin de demeurer pertinente, UNI doit simplifier ces activités afin de maintenir un service de qualité aux membres et clients tout en gérant sa masse salariale.

AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente le détail des frais d'exploitation.

(millier \$)

	2018	2017	2016
Déplacements, formation et bien-être du personnel	3 084 \$	3 338 \$	3 691 \$
Honoraires professionnels	5 206	4 915	4 256
Frais informatiques et télécommunication	22 208	21 720	21 212
Loyer, entretien et amortissement des immeubles et équipements	12 790	12 088	10 517
Gestion du numéraire et compensation	1 972	2 011	1 849
Cotisations et frais réglementaires	2 348	2 092	1 988
Publicités, dons, commandites et bourses d'études	4 697	2 608	6 678
Frais de bureau et messagerie	2 232	2 440	2 379
Gouvernance	938	1 178	782
Assurances	1 066	1 001	1 627
Autres	3 080	3 296	2 121
	59 620 \$	56 687 \$	57 100 \$

Le total de nos frais d'exploitation a connu une hausse d'environ 3 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Deux éléments importants expliquent cette augmentation. Tout d'abord, même si UNI distribue annuellement environ 2,3 M\$ en dons et commandites, la dépense comptable ne reflète pas toujours ce montant dans la même période. En effet, la dépense comptable est enregistrée au moment où

l'engagement de dons ou commandites est prise et non lorsque le montant est déboursé. Cet élément explique donc la variation des dernières années dans les dépenses de publicité, dons, commandites et bourses d'études. Deuxièmement, UNI a décidé d'investir davantage dans la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures ainsi que dans l'amélioration de l'expérience-client. Ceci passe principalement par les honoraires professionnels, les frais informatiques et les coûts d'entretien et d'amortissement.

ASSURANCE DE PERSONNES

BÉNÉFICES NETS AVANT DISTRIBUTION, BONIS ET IMPÔTS

(millier \$)

2016	7 474 \$
2017	9 700 \$
2018	10 038 \$

Les filiales Acadie Vie et AVie composent ce secteur d'activité. Il s'agit d'un contributeur important aux résultats globaux d'UNI.

Les résultats d'exploitation de ce secteur d'activité ont été positifs en 2018 et ont dépassé le bénéfice net budgété d'environ 1,3 M\$ pour atteindre 10,4 M\$, comparativement à 9,7 M\$ en 2017. Il s'agit d'une augmentation de 0,7 % ou 0,7 M\$. Ces bons résultats s'expliquent par des dépenses moins élevées que prévu, ainsi que par des réclamations moins importantes qu'anticipées. Cependant, l'élément le plus important a été la modification de certaines

hypothèses actuarielles qui est venue libérer des réserves d'environ 1,5 M\$ en 2018, alors qu'en 2017, celles-ci créaient un gain de 1,8 M\$. Entre autres, les hypothèses de dépenses des produits d'assurance de personnes et collective ont été revues à la baisse.

En ce qui concerne les primes perçues durant l'année, la ligne d'affaires d'assurance vie individuelle a atteint 10,5 M\$, soit une augmentation de 0,2 M\$ par rapport à 2017. En assurance vie collective, le niveau de primes a cependant diminué de 0,4 M\$ pour atteindre 7,7 M\$. On note également une diminution des primes au niveau de l'assurance invalidité sur les prêts hypothécaires d'environ 0,1 M\$.

Le tableau suivant présente les principales sources de revenus d'Acadie Vie ainsi que la variation des réserves actuarielles. Il est possible de constater que la diminution des revenus est contrebalancée par la diminution de la dépense de prestation d'assurance et de variation de réserves actuarielles.

REVENU ASSURANCE DE PERSONNES

(millier \$)

	2018	2017	Variation
Revenus de primes	18 709 \$	18 990 \$	(281) \$
Revenus d'intérêts et dividendes sur placements	6 378	6 630	(252)
Gains (pertes) valeur marchande des placements	(6 746)	11 662	(18 408)
Total revenus	18 341	37 282	(18 941)
Prestations d'assurance et variation de réserves actuarielles	4 252 \$	21 820 \$	17 568 \$

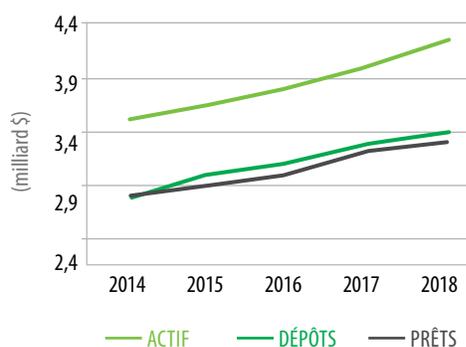
REVUE DU BILAN

SOMMAIRE DU BILAN

(millier \$)

	2018		2017	
Actif				
Liquidités	198 146 \$	4,7 %	100 193 \$	2,5 %
Valeurs mobilières	593 471	14,1 %	587 776	14,7 %
Prêts	3 307 336	78,4 %	3 184 700	79,6 %
Autres actifs	122 227	2,9 %	127 409	3,2 %
Total de l'actif	4 221 180 \$	100,0 %	4 000 078 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	3 415 339 \$	80,9 %	3 255 542 \$	81,4 %
Emprunts	125 291	3,0 %	86 314	2,2 %
Autres passifs	268 371	6,3 %	259 695	6,5 %
Capitaux propres	412 179	9,8 %	398 527	10,0 %
Total du passif et capitaux propres	4 221 180 \$	100,0 %	4 000 078 \$	100,0 %

ÉVOLUTION DU BILAN



ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2018, l'actif total d'UNI s'élevait à 4,2 G\$, ce qui correspond à une croissance de 221 M\$ ou 5,5 % par rapport à 2017. Cette croissance est plus importante que celle de l'année précédente. Ceci s'explique par une croissance importante de notre liquidité (+103,5 M\$) et une forte croissance des prêts aux entreprises (+90,4 M\$). Les prêts aux particuliers ont connu une croissance plus timide (+33,7 M\$) causée principalement par un marché hypothécaire au ralenti et une compétition agressive du côté des prêts personnels.

GESTION DES LIQUIDITÉS

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à l'institution, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, d'un plan de financement sur trois ans, d'une simulation de crise sur la liquidité, d'une gestion de la position de liquidité quotidienne ainsi que d'une reddition de compte présentée trimestriellement au conseil d'administration d'UNI. Cette même reddition de compte est encadrée par une politique de gestion du risque de liquidité et d'une politique de placement, révisée annuellement par le conseil d'administration.

UNI effectue un suivi serré de ses liquidités par une gestion à plusieurs niveaux de sa position de liquidité qui permet d'assurer à court terme la suffisance de sa liquidité, tandis qu'un suivi du plan de financement permet de prévoir les besoins de liquidité à long terme.

Nous utilisons aussi une approche conservatrice relativement au niveau de liquidité à conserver. Entre autres, le niveau de notre ratio de liquidité à court terme s'élevait à 217 % en date du 31 décembre 2018, tandis que les exigences du BSIF nous demandent d'avoir un niveau minimum de 100 %. Nous révisons aussi périodiquement notre stratégie d'investissements pour nous assurer de maximiser le rendement de notre liquidité.

Au cours de l'exercice 2018, les liquidités d'UNI ont connu une hausse de 103,6 M\$. Les principales variations sont expliquées dans les paragraphes qui suivent.

Les activités opérationnelles d'UNI ont généré au net une entrée de fonds de 82 M\$. Ceci s'explique principalement par la croissance du portefeuille de prêts qui fut moins grande que celle du portefeuille de dépôts. Donc en 2018, les nouveaux dépôts des clients ont généré une entrée de fonds de 159,8 M\$ et la croissance du portefeuille de prêts a occasionné une sortie de fonds de 124,1 M\$.

Au courant de l'exercice, UNI a contracté de nouveaux emprunts par le biais d'un programme de titrisation de prêts et a aussi procédé au remboursement d'autres emprunts de titrisation. Au net, ces transactions ont créé une entrée de fonds de 19,7 M\$.

PRÊTS

Le portefeuille de prêts nets de provisions a poursuivi sa croissance en 2018. Il atteint maintenant 3,3 G\$ au 31 décembre 2018. Par rapport à 2017, ce portefeuille a augmenté de 122 M\$. Ceci représente une croissance de 3,9 %. Le portefeuille de crédit aux particuliers a moins bien performé en 2018 principalement causé par un marché hypothécaire au ralenti. Le secteur aux entreprises a mieux performé, car il a bénéficié de partenariats hors province maintenant possibles à la suite du transfert d'UNI vers une réglementation fédérale.

PRÊTS NETS DE PROVISIONS

(millier \$)

2016	2 965 \$
2017	3 185 \$
2018	3 307 \$

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de prêts selon les différentes lignes d'affaires.

(millier \$)	2018	2017	2016
Particuliers			
Hypothécaires résidentiels	1 653 496 \$	1 617 658 \$	1 540 181 \$
Consommation et autres prêts personnels	525 286	526 132	492 095
Total particuliers	2 178 782	2 143 790	2 032 276
Entreprises			
Secteur immobilier	445 462	378 084	302 548
Services de soins de santé	142 157	140 702	160 284
Industrie de la construction	55 205	82 232	92 106
Foresterie	37 460	42 934	57 395
Pêche et piégeage	73 319	61 617	53 103
Commerces de détail	54 655	54 186	50 630
Industrie manufacturière	52 671	48 126	41 908
Hébergement et restauration	84 539	65 994	36 723
Transport et entreposage	35 161	37 500	28 788
Autres	173 917	154 065	133 430
Total entreprises	1 154 546	1 065 440	956 915
	3 333 328	3 209 230	2 989 191
Provision pour pertes sur prêts	(25 992)	(24 530)	(24 009)
Total des prêts par catégories d'emprunteurs	3 307 336 \$	3 184 700 \$	2 965 182 \$

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS

La croissance du portefeuille hypothécaires résidentiels a été faible. En 2018, nous avons eu une croissance de 35,8 M\$, comparativement à une croissance de 77,5 M\$ en 2017. Cette baisse de croissance s'explique par un marché hypothécaire néo-brunswickois au ralenti. UNI a quand même réussi à accroître sa part de marché dans ce contexte économique difficile. Le total du portefeuille hypothécaire avant provision était de 1 653 M\$ au 31 décembre 2018 et de 1 618 M\$ au 31 décembre 2017. Ceci représente une croissance de 2,2 %.

PRÊTS À LA CONSOMMATION ET AUTRES PRÊTS PERSONNELS

Ce portefeuille de prêts est resté stable en 2018 comparativement à une augmentation de 34 M\$ en 2017. Cette stabilité s'explique par une compétition agressive pour les financements en points de services. Une nouvelle stratégie a été déployée au quatrième trimestre de 2018 qui semble montrer des signes encourageants pour 2019.

PRÊTS AUX ENTREPRISES

Le portefeuille de prêts aux entreprises a encore connu une impressionnante croissance en 2018. Dans l'ensemble, ce portefeuille s'est établi à 1 154 M\$ au 31 décembre 2018, comparativement à 1 065 M\$ en 2017. Il s'agit d'une croissance de 8,3 %. Les secteurs de l'immobilier, de l'hébergement et de la restauration ainsi que le secteur de la pêche et piégeage sont ceux qui ont connu la plus forte croissance. La mise en place de partenariats hors province est, en 2018, l'élément clé de cette forte croissance.

DÉPÔTS

(million \$)

2016	3 135 \$
2017	3 256 \$
2018	3 415 \$

Le portefeuille de dépôts a connu encore cette année une croissance importante. Elle fut de 4,9 %, ce qui représente une augmentation de 159 M\$ par rapport à 2017. Ceci porte le total de notre portefeuille de dépôts à 3,4 G\$. La bonne santé du secteur des pêches a été un facteur clé dans cette croissance.

GESTION DU CAPITAL

GOUVERNANCE

UNI reconnaît l'importance d'une saine gestion du capital avec la mise en place de plusieurs éléments, entre autres :

- Une revue annuelle de la politique sur la gestion du risque de capital par son conseil d'administration.
- La production annuelle du processus interne de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres.
- Une reddition de compte trimestriel de la gestion du capital présenté au conseil d'administration.
- Un suivi mensuel de différents indicateurs de capital.
- La production annuelle et la mise à jour trimestrielle d'un plan de capitalisation de trois ans afin de s'assurer de la suffisance du capital à long terme.

UNI utilise deux ratios pour s'assurer de la suffisance de ses fonds propres :

Ratio de capital sur actifs à risque

Ce ratio mesure la suffisance du capital ajusté pour le risque. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), par le biais de la ligne directrice

« Normes de fonds propres », impose un niveau minimum de ce ratio aux institutions financières. UNI atteint confortablement ce niveau minimum et de plus, se compare avantageusement aux autres grandes banques canadiennes. Le capital est aussi principalement composé de parts sociales et de bénéfices non répartis, ce qui est considéré comme étant la meilleure qualité de capital.

<i>(millier \$ et %)</i>	2018	2017	Différence
Parts sociales	4 367 \$	4 426 \$	(59) \$
Bénéfices non répartis	407 812	394 098	13 714
Capital comptable	412 179	398 524	13 655
Déduction			
Participation significative dans les actions ordinaires d'entité financière	12 574	6 629	5 945
Logiciels	12 399	9 302	3 097
Actifs d'impôts futurs	8 386	0	8 386
Autres	841	941	(100)
Capital réglementaire CET1	377 878 \$	382 052 \$	(3 773) \$
Actifs pondérés par le risque	2 257 627 \$	2 098 009 \$	159 618 \$
Ratio de capital sur actifs à risque CET1	16,7 %	18,2 %	(1,5) %
Ratio de capital sur actifs à risque total	17,3 %	18,2 %	(0,9) %

Ratio de levier

Le BSIF, par le biais de la ligne directrice « Exigences de levier », exige le respect d'un deuxième ratio de capital, soit le ratio

de levier. Le minimum requis est de 3 % de capital sur l'actif non ajusté pour le risque. UNI se démarque encore en respectant les exigences du BSIF avec un ratio de 9,1 %.

	2018	2017	Différence
Capital réglementaire			
CET1	377 878 \$	382 052 \$	(4 174) \$
Actifs aux fins du calcul du ratio de levier	4 140 794 \$	3 895 478 \$	245 316 \$
Ratio de levier	9,1 %	9,8 %	(0,7) %

**ARRANGEMENTS
HORS BILAN**

Dans le cours normal de ses activités, UNI administre des portefeuilles de placement pour plusieurs de ses clients. Par l'entremise de ses points de services, ils peuvent déposer leurs épargnes dans des fonds de placement. Ce portefeuille d'épargne constitue des arrangements hors bilan.

La valeur de notre portefeuille de fonds de placement sous gestion totalisait 536 M\$ au 31 décembre 2018. Il s'agit d'une croissance de 16 M\$ par rapport à 2017 alors que ce portefeuille était de 520 M\$. Ce secteur d'activité connaît une croissance importante depuis quelques années, car nous avons un potentiel de développement important dans la gestion des fonds de placement au Nouveau-Brunswick. Ceci fait partie de la diversification de notre offre de produits offerte aux clients.

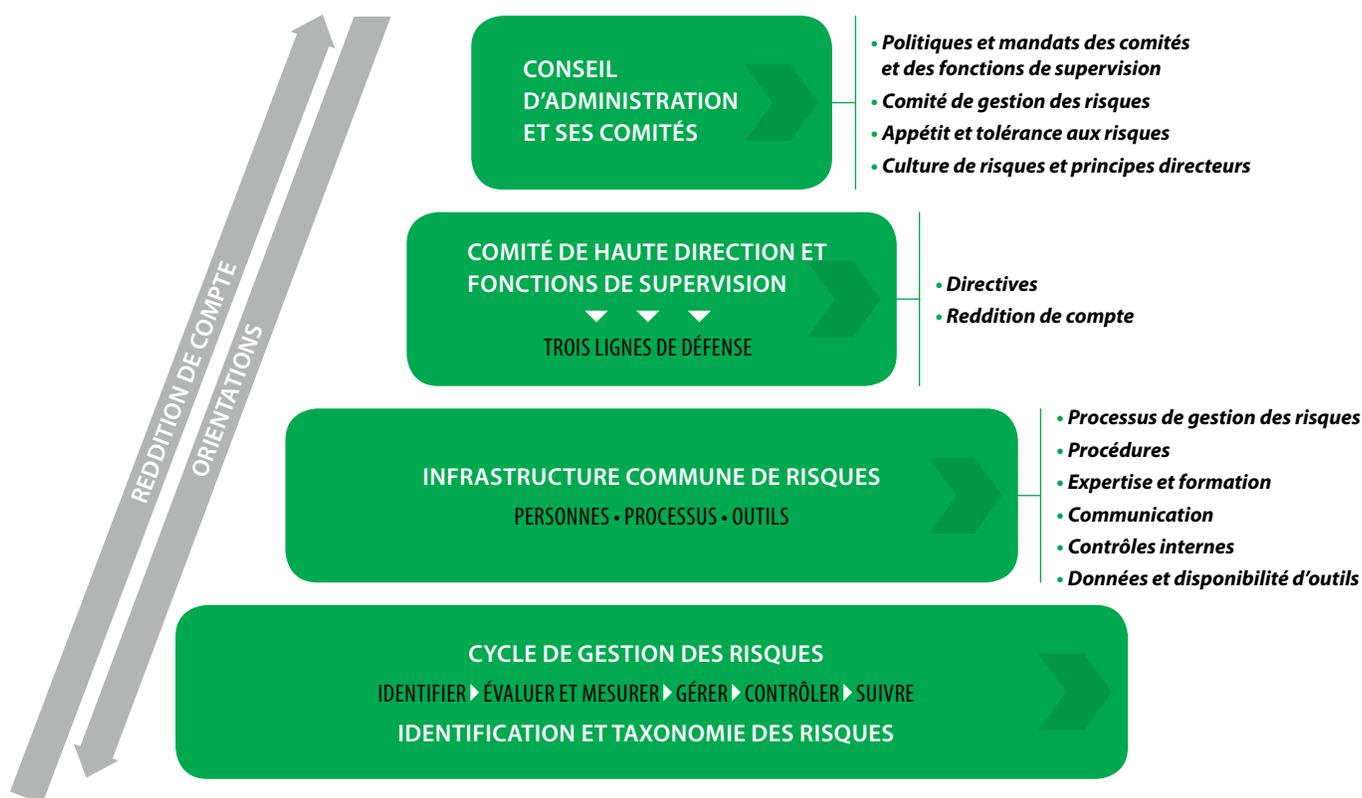
UNI met également à la disposition des clients divers instruments de crédit afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces instruments comprennent les engagements de crédit et les lettres de garantie. Au 31 décembre 2018, ces instruments de crédit hors bilan totalisaient 797 M\$, soit une augmentation de 50 M\$, alors qu'ils étaient de 747 M\$ en 2017.

GESTION DES RISQUES

UNI bénéficie d'une fonction de supervision de la gestion des risques relevant du chef des risques. Ce dernier coordonne la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques pour UNI et ses filiales afin de respecter les standards exigés par le BSIF et les autres autorités réglementaires.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

Le cadre de gestion des risques se veut prudent, complet, efficace et cohérent à l'échelle de l'organisation. Il couvre l'ensemble des activités d'UNI et ses filiales en plaçant de l'avant une approche globale et coordonnée pour gérer ses risques de façon intégrée. Le cadre de gestion de la conformité fait partie intégrante du cadre de gestion des risques. Ce dernier repose sur une gouvernance rigoureuse, formelle et dynamique et sur une culture de risques transparente et collaboratrice afin de guider le développement des affaires, de surveiller et de contrôler les risques à travers l'organisation. En plus de la gouvernance et de la culture, la gestion des risques se compose d'un ensemble de processus.



GOVERNANCE

Le cadre de gestion des risques d'UNI est soutenu par une structure de gouvernance respectant sa réalité organisationnelle. Le conseil d'administration s'est doté d'un comité de gestion des risques ainsi que d'autres comités pour superviser des activités spécifiques de l'organisation et les risques qui leur sont liés. Il a aussi recours à des fonctions de supervision telles que la gestion des risques, la conformité, les finances, l'audit interne et le crédit pour superviser au quotidien les risques de l'organisation.

Le conseil d'administration exprime ses orientations liées aux risques par le cadre de propension à prendre des risques (CPPR). UNI gère son risque selon l'approche des trois lignes de défense permettant au conseil d'administration et au comité de la haute direction d'obtenir l'assurance que les risques demeurent à l'intérieur de sa tolérance aux risques énoncés dans le CPPR. Ce dernier détermine l'appétit, la tolérance et le type de risques qu'UNI est disposée à accepter dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit et la tolérance aux risques doivent être définis à l'intérieur de la capacité à prendre des risques d'UNI. La fonction de supervision de la gestion des risques assure la coordination au quotidien du cadre en concordance avec les orientations du conseil d'administration. UNI poursuit la voie de l'amélioration continue de l'efficacité des trois lignes de défense afin d'avoir une gouvernance des risques pleinement efficace et adaptée aux besoins de l'organisation et des standards exigeants de l'industrie.

CULTURE DE RISQUES : « LE RISQUE EST L'AFFAIRE DE CHACUN »

Le conseil d'administration promeut une prise de risque saine en équilibre avec un rendement de l'avoire adéquat pour maintenir un niveau de capital fort, mais compétitif, qui n'est pas au détriment de l'objectif collectif de ses clients et des communautés. L'esprit de la culture de risques est fondé sur les caractéristiques suivantes :

- Gestion des risques rigoureuse, formelle, proactive, dynamique et complète;
- Communication transparente;
- Responsabilisation de chaque employé et imputabilité claire;
- Langage commun;
- Une vision claire de l'appétit et de la tolérance pour les risques;
- La gestion des risques fait partie intégrante des stratégies;
- Le conseil d'administration s'implique activement dans la gouvernance des risques et donne le ton;
- Le comité de haute direction met en œuvre les politiques approuvées par le conseil d'administration et donne l'exemple;
- La structure est adaptée et les ressources nécessaires sont attribuées à la gestion quotidienne des risques;
- Une saine séparation des tâches est mise en œuvre à l'intérieur d'un dispositif robuste fondé sur l'approche des trois lignes de défense;
- Le système de rémunération favorise une saine gestion des risques.

Globalement, UNI prend et assume des risques de manière à soutenir une performance financière durable reflétant sa nature coopérative et à maintenir un niveau de capital suffisant pour couvrir l'ensemble de ses risques en situation de crise et de soutenir son plan stratégique.



APPÉTIT (CIBLE) POUR LE RISQUE

correspond au niveau qu'UNI souhaite atteindre ou maintenir pour atteindre ses objectifs stratégiques et d'affaires.

TOLÉRANCE (SEUIL ET LIMITE) AU RISQUE

correspond au seuil et limite établis et définis en tenant compte de la capacité à prendre des risques. UNI ne veut pas être dans cette zone.

CAPACITÉ

correspond aux fonds propres, bénéfices anticipés et réels, outils, experts, connaissances et personnel d'UNI pour gérer un risque. En matière de niveau de risques, les seuils réglementaires limitent aussi la capacité d'UNI.

Un facteur de succès d'une culture forte de risques est l'utilisation d'un langage commun. Être en mesure de classer les risques par catégorie et de les définir de façon constante et cohérente à travers l'organisation contribue largement à la gestion des risques au quotidien. UNI classe ses risques sous dix catégories. Le risque opérationnel, en raison de sa nature hétérogène, possède dix sous-catégories de risques.

TAXONOMIE DES RISQUES

Réputation		Stratégique			
Capital		Liquidité		Non-conformité	
Crédit		Marché		Assurance	
				Impartition	
Opérationnel					
Fraude interne	Fraude externe	Sécurité de l'information	Gestion de projet	Produits, services et pratiques commerciales	Ressources humaines
Exécution, livraison et gestion des processus		Interruptions d'activités et dysfonctionnements des systèmes		Dompage ou limitation d'accès aux actifs et aux immeubles	
				Intégrité de l'information financière et de gestion	

RISQUE STRATÉGIQUE

Écart matériel des résultats financiers d'UNI et de ses filiales par rapport aux résultats planifiés dans son plan stratégique. Ce manque financier peut être lié :

- *aux choix inappropriés des stratégies, modèles d'affaires, partenaires stratégiques ou plans d'exploitation selon sa situation financière, ses capacités opérationnelles, expertise, positionnement concurrentiel ou environnement d'affaires ou économique;*
- *à l'adéquation de l'allocation des ressources humaines, financières et matérielles pour livrer sa stratégie;*
- *au désalignement des plans sectoriels avec le plan stratégique d'UNI;*
- *à l'inaction volontaire ou involontaire face à un changement important de l'économie ou de l'environnement concurrentiel ou d'affaires.*

Le conseil d'administration adopte annuellement un plan stratégique, lequel contient des objectifs quantitatifs (p. ex. : croissance de portefeuille, rendement financier, etc.) et d'ordre organisationnel (p. ex. : mise en place d'une structure pour la gestion des risques, projets stratégiques, etc.) Le conseil d'administration revoit trimestriellement le statut d'avancement du plan stratégique avec les membres du comité de la haute direction. Le comité de la haute direction met en œuvre des plans opérationnels pour assurer l'atteinte des objectifs stratégiques.

RISQUE DE RÉPUTATION

Pertes de revenus dues à des activités, des gestes ou des pratiques d'UNI qui sont considérablement sous les attentes des clients, des employés ou du public en général. Ce risque découle souvent d'une mauvaise gestion d'une ou plusieurs autres catégories de risques qui engendrent une perte de confiance ou de commentaires négatifs importants dans les médias traditionnels ou sociaux.

UNI a à cœur sa réputation. Elle s'assure en permanence que ses gestes, façons de faire et comportements sont en ligne avec ses valeurs coopératives. Le comité de la haute direction supervise de façon serrée la mise en marché de nouveaux produits et services ainsi que les changements à sa gamme de produits et services.

Le taux de satisfaction des clients d'UNI est un indicateur déterminant de son risque de réputation. Celui-ci est suivi de près depuis plusieurs années. Afin de pouvoir réagir rapidement aux fluctuations de la satisfaction de sa clientèle, UNI effectue régulièrement des sondages auprès des particuliers et entreprises. Le taux de satisfaction pour ces deux clientèles distinctes présente un portrait positif.

RISQUE DE CAPITAL

Pertes financières (ou manque à gagner) probables ou pertes d'opportunité d'affaires découlant du fait de ne pas disposer des fonds propres nécessaires pour pleinement exécuter la stratégie ou le maintien d'une activité commerciale, d'une unité d'affaires, d'une filiale ou globalement d'UNI due à une insuffisance ou une allocation déficiente du capital. Aussi, ce risque adresse les situations où UNI ne disposerait pas des fonds propres pour maintenir l'intégralité de ses activités en raison de l'érosion de son capital sous les ratios réglementaires.

UNI possède un niveau de capital élevé. Elle est fière de cette solidité financière qu'elle offre à ses clients et elle prend les actions pour maintenir une marge de confort au-dessus des ratios réglementaires.

Annuellement, UNI effectue des tests de tension lui permettant de connaître le niveau de résistance de l'institution si elle avait à gérer un scénario de crise. UNI est en mesure de demeurer au-dessus des ratios réglementaires dans la totalité de scénarios évalués, notamment un scénario de crise immobilière sévère.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pertes possibles découlant du fait qu'UNI ait recours à des sources de financements onéreuses et non planifiées pour être en mesure de respecter ses obligations financières dans les délais prévus. Les obligations financières comprennent des engagements envers les déposants, les emprunteurs (déboursement de prêts consentis), les fournisseurs ou les membres. Ce risque résulte principalement de l'asymétrie entre les flux de trésorerie liés aux actifs et ceux liés aux passifs incluant le paiement des sommes dues aux fournisseurs et des ristournes aux membres.

UNI présente un niveau de liquidité enviable dans le marché des institutions financières au Canada. La principale source demeure les dépôts des membres particuliers et entreprises. Toutefois, elle utilise des canaux de titrisations de prêts hypothécaires garantis par la SCHL afin de diversifier ses sources. De plus, UNI détient des lignes de crédit avec des institutions financières canadiennes. UNI a mis en place des indicateurs, des alertes, des seuils et des limites afin d'assurer qu'elle maintienne en tout temps un niveau de liquidité adéquat au-delà des exigences réglementaires. En particulier, les alertes ont pour objectif de déceler une crise potentielle de liquidité.

RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

Pertes pouvant provenir de litiges, de pénalités, d'amendes ou de sanctions financiers ou non (surveillance accrue des organismes réglementaires) liés à des pratiques inadéquates ne respectant pas la réglementation en vigueur. Ce risque découle de la possibilité qu'UNI déroge des attentes prévues aux lois, règles, règlements, normes ou autres exigences réglementaires. Aussi, ce risque comporte les charges importantes non planifiées pour se conformer à la réglementation en vigueur ou aux changements réglementaires.

UNI a mis en place un processus de vigie réglementaire permettant d'identifier des changements aux lois, règlements et autres exigences réglementaires. Lorsqu'applicable, UNI ajuste, dans les meilleurs délais possibles, ses politiques et procédures afin de demeurer conforme.

LUTTE AU BLANCHIMENT D'ARGENT

UNI dispose d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes (LRPCFAT) qui respecte la loi en la matière tout en étant conforme aux exigences du BSIF.

RISQUE DE CRÉDIT

Pertes financières non anticipées dues à l'incapacité ou refus d'un emprunteur, d'un endosseur, d'un garant ou d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

Le risque de crédit comprend le risque de défaut, de concentration et d'exposition à des engagements importants avec une seule contrepartie.

Risque de concentration : Le risque de concentration est le risque découlant d'une grande exposition à un seul facteur (secteur d'activités industrielles).

Le risque de crédit est un des risques les plus importants d'UNI. Le portefeuille de crédit d'UNI est composé de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation et de crédit aux entreprises. Il existe deux canaux de distribution pour les prêts à la consommation, soit le premier qui offre les produits directement à travers les points de services et l'autre qui offre les produits à travers les marchands.

La politique de gestion du risque de crédit est adoptée par le conseil d'administration d'UNI avant d'être mise en œuvre par ceux qui interviennent dans le processus d'octroi et de gestion des produits de crédit.

UNI utilise des systèmes de notation permettant d'évaluer quantitativement le niveau de risque de crédit des emprunteurs. Ces systèmes sont utilisés pour l'octroi, la révision et la gestion du crédit. Au 31 décembre 2018, le portefeuille de crédit représentait 3,3 G\$ dont 1,65 G\$ en prêts hypothécaires résidentiels.

OCTROI DU CRÉDIT

Le conseil d'administration d'UNI accorde d'abord les limites d'approbation au comité de crédit et au chef du crédit. Ce dernier délègue les limites d'approbation au personnel chargé de l'autorisation du crédit.

Prêts à la clientèle de détail – particuliers

Le portefeuille de prêts aux particuliers est composé d'hypothèques résidentielles, de prêts et marges de crédit personnels ainsi que de financements au point de vente. En général, les décisions en matière de crédit pour la clientèle des particuliers sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque évalue périodiquement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer un suivi rapide de l'évolution du risque individuel de chacun des dossiers et de façon collective par portefeuille.

Prêts aux entreprises

La catégorie des prêts aux entreprises est composée du portefeuille de prêts aux petites entreprises (clientèle de détail – entreprises), du portefeuille de prêts aux moyennes entreprises et du portefeuille de prêts aux grandes entreprises.

Pour les principaux portefeuilles, le dispositif de notation comprend 17 cotes regroupées en 10 échelons.

Le tableau suivant présente une comparaison des cotes internes avec celles des agences externes.

Cotes	Moody's	S&P	Description
1 à 2	Aaa à Aa3	AAA à AA-	De première qualité
2,5	A1 à A3	A+ à A-	
3 à 4	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	
4,5 à 5,5	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	De qualité satisfaisante
6 à 7	B1 à B3	B+ à B-	
7,5 à 9	Caa1 à C	CCC+ à C	Sous surveillance
10	D	D	Prêts douteux ou en défaut

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises (les montants présentés ont été calculés avant l'incidence de la provision pour pertes sur créances).

(millier \$ et %)	2018		2017	
Prêts — entreprises				
De première qualité	371 053 \$	32 %	389 952 \$	37 %
De qualité satisfaisante	698 220	60 %	588 255	55 %
Sous surveillance	55 527	5 %	59 223	6 %
Prêts douteux ou en défaut	29 747	3 %	25 704	2 %
Total	1 154 546 \$	100 %	1 063 134 \$	100 %

Clientèle de détail – entreprises

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux petites entreprises.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à l'aide des produits utilisés, afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, puis lors de l'évaluation en continu du risque du portefeuille. Une réactualisation périodique du niveau de risque des emprunteurs permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

Moyennes et grandes entreprises

L'octroi du crédit aux moyennes et aux grandes entreprises est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit. L'analyse quantitative réalisée à partir des données financières est complétée par une appréciation professionnelle des autres caractéristiques du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur reçoit une cote représentant son niveau de risque. Nonobstant la cote attribuée, la décision définitive est prise par le niveau hiérarchique possédant la limite d'approbation requise.

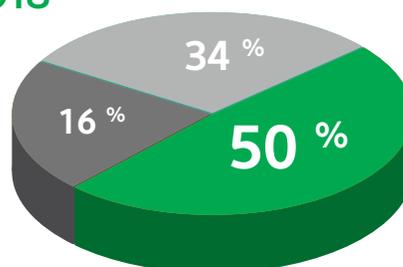
Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un client, UNI obtient une garantie pour certains produits afin d'atténuer le risque de crédit de cet emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des actions, des placements, des titres de gouvernements ou des actions. Au besoin, UNI utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières.

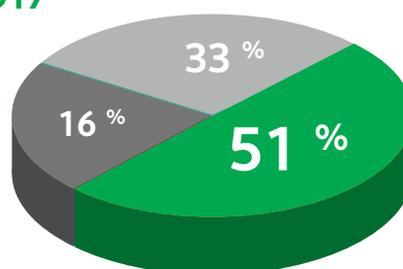
RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre 2018

2018



2017

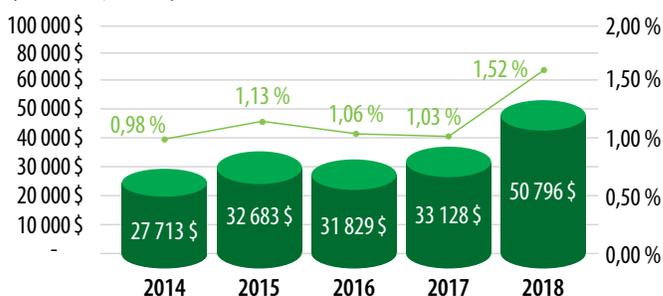


- hypothécaires particuliers
- consommation et autres prêts aux particuliers
- entreprises

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Au 31 décembre 2018

(millier \$ et %)



- prêts douteux bruts
- ratio des prêts douteux bruts

UNI continue de présenter un portefeuille de prêts de bonne qualité. Au 31 décembre 2018, bien que l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 50,8 M\$, soit une augmentation de 17,7 M\$ en 2018, cette forte croissance est due au passage de la norme comptable IAS 39 vers IFRS 9. La nouvelle norme IFRS 9 exige qu'on ajoute aux prêts douteux les prêts pleinement garantis, les prêts douteux par contagion et les prêts restructurés.

Les activités d'UNI sont concentrées au Nouveau-Brunswick. Ainsi, au 31 décembre 2018, les prêts consentis à des clients de cette province représentaient une proportion de 93,9 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Nouveau-Brunswick. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance;
- les biens saisis;
- les réclamations et les poursuites;
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts.

UNI poursuit toutefois une stratégie prudente de diversification de son portefeuille de crédit aux entreprises à l'extérieur de la province du Nouveau-Brunswick.

RISQUE DE MARCHÉ

Pertes potentielles découlant de changements éventuels des taux d'intérêt ou de change, des cours des actions, des écarts de crédit, de la désynchronisation des indices ou de la liquidité dans les marchés. L'exposition à ce risque résulte des activités de négociation, de placement et autres investissements créant des positions figurant au bilan ou non.

Risque lié aux taux d'intérêt

UNI a adopté une stratégie selon laquelle elle assume un niveau très faible de risque lié au mouvement des taux d'intérêt. La stratégie utilise des swaps de taux d'intérêt pour réduire l'écart de durée entre les actifs et les passifs. Elle maintient un écart de durée entre les actifs et les passifs à l'intérieur des bornes adoptées par le conseil d'administration.

Pour la filiale Acadie Vie, le risque de taux d'intérêt est géré à l'aide de scénarios stochastiques qui déterminent l'impact potentiel de changements de taux d'intérêt sur le capital de la compagnie. Des limites de risque ont été établies afin de s'assurer que le profil de risque de la compagnie cadre avec l'appétit du risque déterminé par le conseil d'administration.

Risque de change

UNI ne maintient pas de position importante sur les marchés de change. Elle détient seulement les monnaies étrangères (principalement des dollars américains) qui sont nécessaires pour les besoins prévisibles de ses membres.

La filiale Acadie Vie détient un nombre limité d'actions américaines en devises américaines sur lesquelles il n'y a aucune protection contre le risque de taux de change. Cela représente moins de 5 % des investissements d'Acadie Vie.

Gestion des placements

Une politique de placement encadre la composition, la qualité des titres dans les portefeuilles et les divers paramètres de gestion de portefeuille pour l'ensemble des fonds sous gestion qui sont en lien avec notre gestion du risque de liquidité.

RISQUE D'ASSURANCE

Pertes potentielles encourues lorsque les indemnités versées sont différentes, dans les faits, des hypothèses estimées (mortalité, déchéance, etc.) lors de la conception et de la tarification des produits d'assurance.

UNI assume un risque d'assurance vie (mortalité, morbidité) pour les produits d'assurance vie et de rentes manufacturés par Acadie Vie seulement. Cette filiale n'émet pas de produits d'assurance complexes. Acadie Vie maintient un niveau de capital largement supérieur aux exigences réglementaires.

RISQUE D'IMPARTITION

Pertes potentielles (financières ou non) provenant du manquement d'un fournisseur (incluant impartiteur et partenaire) de s'acquitter, en totalité ou en partie, de ses obligations contractuelles non financières (mécontente contractuelle). Dans une telle éventualité, des coûts potentiels pour la mise en place d'une solution alternative aux services du présent fournisseur pourraient être engagés.

Bien qu'il fasse généralement partie du risque opérationnel, UNI croit bon de le voir comme une catégorie de risque distincte étant donné l'importance de ce risque pour elle.

Afin de pouvoir réaliser ses objectifs stratégiques et d'affaires, UNI utilise les services de divers fournisseurs externes. Parmi ceux-ci, quatre ententes sont reconnues comme de l'impartition importante en lien avec sa politique reliée à l'impartition. L'entente avec la Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec est la plus significative.

UNI utilise les services de la technologie de l'information offerts par La Fédération des caisses Desjardins du Québec selon les mêmes standards que celle-ci offre à ses propres caisses. Cette stratégie permet à UNI de bénéficier de la robustesse des systèmes d'une grande institution financière respectée au Canada. Également, UNI bénéficie des améliorations que Desjardins apporte à ses systèmes, procédures, règles, produits et services. Cependant, UNI doit régulièrement adapter les nouveautés lancées par Desjardins à la réalité de l'Acadie et maintenir une vigie des changements planifiés par Desjardins pour être en mesure d'adapter ses solutions ou communications internes. UNI et ses fournisseurs-clés maintiennent de très bonnes relations d'affaires soutenues par des processus de gestion permettant, entre autres, une gestion des risques adéquate.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Le risque d'impartition est traité séparément en raison de l'importance de ce risque à UNI. En raison de sa nature hétérogène, ce risque est divisé en dix composantes distinctes.

UNI a mis en place des politiques, directives, procédures, systèmes informatiques, règles, normes, plans de continuité des affaires et contrôles internes afin d'atténuer les pertes possibles pouvant venir de différentes sources liées à ses opérations dont :

- Fraude interne
- Fraude externe
- Dommage ou limitation d'accès aux actifs corporels et aux immeubles
- Interruptions d'activités et dysfonctionnements des systèmes
- Sécurité de l'information
- Gestion de projet
- Exécution, livraison et gestion des processus
- Produits, services et pratiques commerciales
- Ressources humaines
- Intégrité de l'information financière et de gestion

De plus, UNI possède une couverture d'assurance afin d'éviter de subir des pertes financières importantes.

BUREAU DE LA GESTION DES DIFFÉRENDS

Le bureau de la gestion des différends a traité 163 dossiers de plaintes au cours de la dernière année. Voici quelques données à ce sujet :

- Délai moyen de traitement : 2,5 jours
- Taux de satisfaction des clients : 47 %

➤ CAISSE POPULAIRE ACADIENNE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2018

► TABLE DES MATIÈRES

À l'égard de l'information financière.....	59
Rapport de l'auditeur indépendant.....	60
État consolidé de la situation financière.....	63
État consolidé du résultat.....	64
État consolidé du résultat global.....	65
État consolidé des variations des capitaux propres.....	66
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	67
Notes complémentaires.....	68

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Caisse populaire acadienne ltée ainsi que les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de sa direction, à qui il incombe d'en assurer l'intégralité et la fidélité.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations de provisions techniques effectuées par les actuaires d'évaluation de la Caisse populaire acadienne ltée, l'évaluation du passif au titre des avantages du personnel et les évaluations des justes valeurs des instruments financiers. Toute information financière présentée dans le rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés audités.

Le conseil d'administration de la Caisse populaire acadienne ltée s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de comités d'audit qui rencontrent l'auditeur, conformément à ce que prévoient leurs mandats.

Les états financiers consolidés ont été audités par l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport suit. L'auditeur peut, en tout temps, s'entretenir avec le comité d'audit de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment de l'intégrité de l'information financière fournie.



Robert Moreau, FCPA, CGA, IAS.A
Chef de la direction



Éric St-Pierre, CPA, CMA
Vice-président Finance



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
816, Main Street
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1E6
Canada

Tél. : 506-389-8073
Télec. : 506-632-1210
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Caisse populaire acadienne ltée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Caisse populaire acadienne ltée et de ses filiales (la « Caisse »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés du résultat, du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Caisse pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Le 21 mars 2019

Caisse populaire acadienne ltée
État consolidé de la situation financière

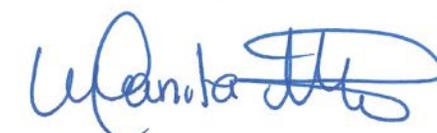
au 31 décembre 2018
(en milliers de dollars)

	Notes	2018 \$	2017 \$
Actif			
Liquidités		198 146	100 193
Valeurs mobilières	22	593 471	587 776
Prêts			
Particuliers	6	2 178 782	2 143 790
Entreprises		1 154 546	1 065 440
		3 333 328	3 209 230
Provision pour pertes sur prêts		(25 992)	(24 530)
		3 307 336	3 184 700
Autres éléments d'actif			
Intérêts courus, débiteurs et autres actifs	7	27 235	25 646
Instruments financiers dérivés		24 684	30 459
Actifs de réassurance	10	8 129	8 455
Impôts différés	19	16 457	18 386
Immobilisations corporelles	8	32 867	34 616
Actifs incorporels	9	12 855	9 847
		122 227	127 409
		4 221 180	4 000 078
Passif			
Dépôts			
Payables à vue		1 647 465	1 718 316
Payables à terme fixe		1 767 874	1 537 226
		3 415 339	3 255 542
Autres éléments de passif			
Emprunts	11	125 291	86 314
Intérêts courus, créiteurs et autres passifs	12	93 158	73 443
Impôts sur le résultat à payer		687	440
Provisions techniques	10	162 644	170 427
Instruments financiers dérivés		11 882	15 385
		393 662	346 009
		3 809 001	3 601 551
Engagements et éventualités			
Capitaux propres			
Capital social	14	4 367	4 426
Cumul des autres éléments du résultat global	15	(1 372)	3 757
Réserve générale		409 184	390 344
		412 179	398 527
		4 221 180	4 000 078

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration


Pierre-Marcel Desjardins, IAS.A
Président du conseil d'administration


Wanita McGraw, FCPA, CA, IAS.A
Présidente du comité d'audit

Caisse populaire acadienne ltée**État consolidé du résultat**

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Revenus financiers nets			
Revenus financiers		133 717	143 224
Frais financiers		37 023	33 916
Revenus financiers nets		96 694	109 308
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	6	5 651	6 515
Revenus financiers nets après la dotation à la provision pour pertes sur prêts		91 043	102 793
Autres revenus			
Reliés principalement à l'administration des dépôts		17 426	18 241
Reliés à l'administration des autres services		18 177	18 558
Primes d'assurance et de rentes nettes	16	18 709	18 990
		54 312	55 789
Autres frais			
Salaires et avantages sociaux		65 245	62 750
Frais généraux et autres		59 620	56 687
Prestations d'assurance et de rentes nettes	17	4 252	21 820
		129 117	141 257
Résultat avant les autres éléments		16 238	17 325
Autres éléments	18	3 714	(11 268)
Résultat avant impôts		19 952	6 057
Impôts sur le résultat	19	5 659	1 790
Résultat net de l'exercice		14 293	4 267

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée
État consolidé du résultat global
 Exercice terminé le 31 décembre 2018
 (en milliers de dollars)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Résultat net de l'exercice		14 293	4 267
Autres éléments du résultat global			
Élément qui ne sera pas ultérieurement reclassé à l'état consolidé du résultat			
Variation du passif au titre des avantages du personnel			
Variation de l'exercice	13	(725)	382
Impôts différés	19	236	(111)
Total de l'élément qui ne sera pas reclassé à l'état consolidé du résultat		(489)	271
Éléments qui seront ultérieurement reclassés à l'état consolidé du résultat			
Variation de juste valeur non réalisée sur les titres disponibles à la vente			
Variation de l'exercice		s. o.	1 538
Impôts afférents	19	s. o.	(446)
		s. o.	1 092
Reclassement au résultat net			
Gains réalisés sur les titres disponibles à la vente		s. o.	(1 679)
Impôts afférents	19	s. o.	485
		s. o.	(1 194)
Variation de juste valeur non réalisée sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Variation de l'exercice		(726)	s. o.
Impôts afférents	19	207	s. o.
		(519)	s. o.
Reclassement au résultat net			
Pertes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		1 097	s. o.
Impôts afférents	19	(309)	s. o.
		788	s. o.
Total des éléments qui seront ultérieurement reclassés à l'état consolidé du résultat		269	(102)
Total des autres éléments du résultat global, nets des impôts		(220)	169
Résultat global de l'exercice		14 073	4 436

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

		2018				
Notes	Capital social	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats à répartir	Réserve générale	Total des capitaux propres	
	\$	\$	\$	\$	\$	
	Solde à la fin de l'exercice précédent	4 426	3 757	—	390 344	398 527
4	Effet de l'adoption d'IFRS 9	—	(5 398)	—	5 036	(362)
	Solde au début de l'exercice	4 426	(1 641)	—	395 380	398 165
	Résultat net de l'exercice	—	—	14 293	—	14 293
	Autres éléments du résultat global	—	269	—	(489)	(220)
	Résultat global	—	269	14 293	(489)	14 073
20	Virement net à la réserve générale	—	—	(14 293)	14 293	—
	Variation nette du capital social	(59)	—	—	—	(59)
	Solde à la fin de l'exercice	(59)	—	(14 293)	14 293	(59)
	Solde à la fin de l'exercice	4 367	(1 372)	—	409 184	412 179
		2017				
Notes	Capital social	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats à répartir	Réserve générale	Total des capitaux propres	
	\$	\$	\$	\$	\$	
	Solde au début de l'exercice	4 432	3 859	—	385 806	394 097
	Résultat net de l'exercice	—	—	4 267	—	4 267
	Autres éléments du résultat global	—	(102)	—	271	169
	Résultat global	—	(102)	4 267	271	4 436
20	Virement net à la réserve générale	—	—	(4 267)	4 267	—
	Variation nette du capital social	(6)	—	—	—	(6)
	Solde à la fin de l'exercice	(6)	—	(4 267)	4 267	(6)
	Solde à la fin de l'exercice	4 426	3 757	—	390 344	398 527

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée
Tableau consolidé des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 décembre 2018
 (en milliers de dollars)

	2018	2017
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat avant impôts	19 952	6 057
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	5 577	4 965
Perte à la cession d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	24	288
Amortissement des primes et escomptes sur valeurs mobilières	(139)	1 683
Variation nette des provisions techniques	(7 783)	11 686
Variation des passifs des contrats d'investissement	(44)	(52)
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	5 651	6 515
Perte (gain) sur valeurs mobilières	10 466	(8 020)
Autres éléments à la juste valeur	(3 714)	11 268
Variation du passif au titre des avantages du personnel	(2 579)	(2 223)
Variation des actifs de réassurance	326	(1 221)
Variation nette des intérêts à recevoir et à payer	(2 977)	(2 002)
Variation nette des prêts	(128 797)	(226 033)
Variation nette des dépôts	159 797	120 235
Variation nette des instruments financiers dérivés	5 986	(6 706)
Variation nette des autres éléments d'actifs et de passifs	23 001	(6 859)
Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice	(3 201)	(1 577)
	81 546	(91 996)
Activités d'investissement		
Acquisitions des valeurs mobilières	(945 058)	(765 446)
Produit de la cession des valeurs mobilières	929 407	842 513
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(6 904)	(4 955)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	44	313
	(22 511)	72 425
Activités de financement		
Augmentation des emprunts	38 977	19 913
Variation nette du capital social	(59)	(6)
	38 918	19 907
Augmentation nette des liquidités	97 953	336
Liquidités au début de l'exercice	100 193	99 857
Liquidités à la fin de l'exercice	198 146	100 193
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	142 192	135 783
Intérêts versés	36 498	33 442
Dividendes reçus	1 302	1 047

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

1. Information générale

La Caisse populaire acadienne ltée (la « Caisse »), opérant sous UNI Coopération financière, est une coopérative de crédit fédérale constituée en vertu de la *Loi sur les banques* et ses activités sont, entre autres, régies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Elle est également membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada. La Caisse offre une gamme complète de services et produits financiers, dont les services bancaires aux particuliers et aux entreprises, la gestion des avoirs, l'assurance de personnes et l'assurance de dommages.

Le siège social de la Caisse est situé au 295, boulevard Saint-Pierre Ouest, à Caraquet (Nouveau-Brunswick), au Canada.

Les présents états financiers consolidés et les notes ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 mars 2019.

2. Base d'établissement*Normes internationales d'information financière*

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Caisse selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur, notamment les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les instruments financiers dérivés.

Les éléments inclus dans l'état consolidé de la situation financière sont présentés selon un principe de liquidité, et chaque poste inclut à la fois des soldes à court terme et des soldes à long terme, s'il y a lieu.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat ni sur le total de l'actif et du passif de la Caisse.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Les présents états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Caisse.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Caisse ont été établis conformément aux IFRS en vigueur au 31 décembre 2018.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

2. Base d'établissement (suite)*Changements de méthodes comptables*

Le 1^{er} janvier 2018, la Caisse a adopté les normes comptables IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Caisse a appliqué les exemptions de transition prévues dans les nouvelles normes qui consistent à ne pas retraiter les périodes comparatives. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de ces normes comptables sont comptabilisées dans les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

L'IFRS 9, *Instruments financiers* remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. La norme établit de nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture.

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* de même que les interprétations connexes. L'IFRS 15 introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.

La section *Incidences de l'adoption de la norme IFRS 9* de la note 4 « Modifications de méthodes comptables » résume les incidences de l'adoption de cette norme au cours de la période sur l'état consolidé de la situation financière et les capitaux propres de la Caisse au 1^{er} janvier 2018, alors que les sections *IFRS 9, Instruments financiers* et *IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* fournissent des informations détaillées sur les changements entraînés par l'adoption de ces normes. Les principales méthodes comptables ci-dessous découlent de l'adoption de ces nouvelles normes et sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective sans retraitement des périodes comparatives.

3. Principales méthodes comptables*Principes de consolidation et fusion*

Les états financiers consolidés de la Caisse regroupent les états financiers de la Caisse et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Financière Acadie Inc. et Société de Services Acadie Inc. Les états financiers consolidés incluent également ceux du Conseil Acadien de la Coopération Ltée, une société que la Caisse contrôle du fait qu'elle contrôle son conseil d'administration.

Les états financiers de l'ensemble des entités de la Caisse sont préparés sur la même période de référence et selon des méthodes comptables homogènes. Tous les soldes, tous les revenus et toutes les charges intersociétés, ainsi que les profits et les pertes résultant de transactions internes, sont éliminés.

Utilisation d'estimations et de jugement

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Utilisation d'estimations et de jugement (suite)*

Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement les passifs des contrats d'assurance et les actifs de réassurance, la provision pour pertes sur prêts, l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, les impôts sur le résultat et l'évaluation du passif au titre des avantages du personnel. Les estimations et hypothèses par rapport à ces éléments sont présentées ci-après.

Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

Les provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques, déduction faite des actifs de réassurance, est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Les rendements des placements sont tributaires des revenus de placements prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies de réinvestissement envisagées. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne les rendements des placements, la provision pour écart défavorable est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement. Ces tests sont habituellement effectués au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles au Canada. La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Pour certains types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle la Caisse est exposée à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées au contrat. Des informations complémentaires sont présentées à la note 10.

Provision pour pertes de crédit attendues

Le modèle de détermination de la provision pour pertes de crédit attendues considère un certain nombre de facteurs et de méthodologies propres au risque de crédit dont les changements à la notion de risque, l'intégration des scénarios prospectifs, et la durée de vie estimée des expositions rotatives. Les résultats du modèle sont ensuite examinés en tenant compte du jugement de la direction concernant les facteurs externes soit la qualité du portefeuille, la conjoncture économique et les conditions du marché du crédit.

La Caisse établit distinctement, prêt par prêt, des provisions individuelles sur chacun des prêts considérés comme dépréciés. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif, la Caisse utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent pas être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant du recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, une modification sur le plan des estimations et des jugements pourrait avoir une incidence importante sur les montants de provisions.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Utilisation d'estimations et de jugement (suite)**Évaluation à la juste valeur des instruments financiers*

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs selon que les données utilisées pour réaliser les évaluations sont observables ou non. La note 22 illustre la répartition des évaluations de juste valeur entre les trois niveaux de la hiérarchie. Compte tenu du rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Impôts sur le résultat

La détermination de la provision pour impôt sur le résultat fait appel à une part de jugement. Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites aux états financiers consolidés. La Caisse comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction de l'estimation des impôts supplémentaires à payer. Lorsque le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence vient affecter la charge d'impôts sur le résultat, et les provisions pour impôts pourraient augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

Les actifs et les passifs d'impôt différé reflètent l'estimation par la direction de la valeur des reports en avant de pertes et d'autres différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs d'impôt différé est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date du renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements.

La direction doit évaluer s'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôt différé soient réalisés avant leur expiration et, selon tous les éléments de preuve dont elle dispose, déterminer s'il est nécessaire de ne pas comptabiliser une partie ou la totalité des actifs d'impôt différé. En outre, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée à l'état consolidé du résultat, la direction interprète la législation fiscale de diverses juridictions. L'utilisation d'autres hypothèses ou interprétations pourrait se traduire par des charges d'impôts sur le résultat considérablement différentes.

Passif au titre des avantages du personnel

La valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes de pension à prestations définies est déterminée sur une base actuarielle utilisant un certain nombre d'hypothèses. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur la valeur comptable du passif au titre des avantages du personnel. Les hypothèses retenues et d'autres informations complémentaires sont présentées à la note 13.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers*

Tous les actifs financiers doivent, au moment de leur comptabilisation initiale, être inscrits à leur juste valeur et être classés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. Avant l'adoption d'IFRS 9, les actifs financiers étaient classés à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but dans lequel il avait été acquis. Les passifs financiers doivent être évalués au coût amorti ou classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés selon la date de transaction.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent. Les instruments financiers peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou parce que, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette désignation peut être faite si elle élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes ou si un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré et sa performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée et les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants de l'entité. À l'exception des instruments financiers dérivés ainsi que des instruments qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés dans cette catégorie à la suite d'une désignation initiale. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans les revenus financiers, selon la comptabilité d'exercice.

Avant l'adoption d'IFRS 9, à l'exception des instruments financiers dérivés, qui étaient classés détenus à des fins de transaction, les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net étaient classés dans cette catégorie à la suite d'une désignation initiale.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à leur juste valeur et tous les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les actifs financiers peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou, s'il s'agit d'instruments de capitaux propres, parce que, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (suite)

Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans les revenus financiers, selon la comptabilité d'exercice.

Pour les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains et pertes sont reclassés à l'état consolidé du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclassés immédiatement dans les résultats à répartir.

Avant l'adoption d'IFRS 9, les actifs financiers disponibles à la vente étaient évalués à leur juste valeur et tous les gains et pertes non réalisés étaient comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou deviennent dépréciés.

Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments d'emprunt pour lesquels la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. La Caisse n'a désigné aucun actif financier dans cette classe d'évaluation.

Instruments financiers dans la catégorie coût amorti

Les instruments financiers dans la catégorie coût amorti sont des actifs financiers pour lesquels la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.

Les instruments financiers dans la catégorie coût amorti sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts se rapportant à ces instruments financiers sont comptabilisés dans les revenus et frais financiers de l'exercice.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Coûts de transaction*

Les coûts de transaction associés à l'acquisition de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont capitalisés et amortis sur la durée du placement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, alors que ceux ayant trait à l'acquisition de placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés au résultat. Ceux associés à la cession de placements sont portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction associés aux instruments financiers au coût amorti sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés selon les méthodes décrites ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités sont classées au coût amorti (prêts et créances avant l'adoption d'IFRS 9) et comprennent le numéraire et des comptes courants.

Valeurs mobilières

Les créances comprennent des titres de marché monétaire, des obligations, des billets à terme adossés à des actifs et des dépôts à terme. Les revenus provenant des valeurs mobilières sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les titres de marché monétaire appariés aux provisions techniques d'Acadie Vie sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres titres de marché monétaire sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, les titres de marché monétaire détenus par l'ancienne Fédération et par Acadie Vie étaient classés comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net alors que les autres titres de marché monétaire étaient classés disponibles à la vente.

Les obligations appariées aux provisions techniques d'Acadie Vie sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres obligations sont classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, les obligations appariées aux provisions techniques et les obligations de l'ancienne Fédération étaient désignées à la juste valeur par le biais du résultat net alors que les autres obligations étaient classées disponibles à la vente.

Les billets à terme adossés à des actifs sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Avant l'adoption d'IFRS 9, ils étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dépôts à terme sont classés au coût amorti (prêts et créances avant l'adoption d'IFRS 9).

Les titres de participation comprennent des actions, des fonds de placement et d'autres placements.

Les actions sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net. Avant l'adoption d'IFRS 9, les actions appariées aux provisions techniques étaient désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, alors que les autres actions étaient classées disponibles à la vente.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers (suite)

Valeurs mobilières (suite)

Les fonds de placement sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Avant l'adoption d'IFRS 9, les fonds de placement appariés aux provisions techniques étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, alors que les autres fonds de placement étaient classés disponibles à la vente.

Les autres placements comprennent principalement des titres de capitaux propres d'autres sociétés non liées et sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Avant l'adoption d'IFRS 9, les autres placements étaient classés disponibles à la vente.

Pour les éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les passifs actuariels étant établis selon la MCAB, la valeur comptable des actifs appariant ces passifs est prise en compte dans la base de calcul. En conséquence, toute variation de la juste valeur de la portion des titres de marché monétaire, des obligations, des billets à terme adossés à des actifs et des fonds de placement appariés aux provisions techniques est prise en compte dans le calcul des passifs actuariels.

Prêts

Les prêts sont classés au coût amorti (prêts et créances avant l'adoption d'IFRS 9). Ils sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts. La provision pour pertes sur les prêts dépréciés sont portées immédiatement au résultat.

Autres éléments d'actif

À l'exception des instruments financiers dérivés, les actifs financiers inclus dans les autres éléments d'actif sont classés au coût amorti (prêts et créances avant l'adoption d'IFRS 9).

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. Les contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre la Caisse et la contrepartie et comprennent les swaps de taux d'intérêt, les contrats de change et les options sur indices boursiers.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments financiers dérivés, qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments financiers dérivés autonomes sont constatés à l'état consolidé de la situation financière parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments financiers dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit avec les dépôts payables à terme fixe. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés autonomes est constatée à l'état consolidé du résultat dans les autres éléments, à l'exception de celle relative aux dépôts payables à terme fixe liés au marché qui est comptabilisée dans les frais financiers. D'autre part, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais financiers.

La Caisse utilise essentiellement les instruments financiers dérivés à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Classement et comptabilisation des actifs et passifs financiers (suite)**Instruments financiers dérivés (suite)*

Les instruments financiers dérivés visent à gérer principalement les risques liés aux taux d'intérêt auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant à l'état consolidé de la situation financière, les engagements fermes et les opérations prévues.

Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux d'intérêt portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange.

Les contrats de change auxquels la Caisse est partie prenante sont composés de contrats à terme de gré à gré. Les contrats à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure, selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat.

La Caisse a fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture pour ces instruments financiers dérivés.

Dépôts

Les dépôts sont classés au coût amorti (autres passifs financiers avant l'adoption d'IFRS 9). Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts à vue sont des dépôts, productifs d'intérêt ou non, habituellement des comptes dotés du privilège de chèques et des comptes d'épargne. Les dépôts payables à terme fixe sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes de dépôts à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à cinq ans et qui arrivent à échéance à une date prédéterminée.

Autres éléments de passif

Les emprunts et les passifs financiers inclus dans les autres éléments de passif, à l'exception des instruments financiers dérivés, sont classés au coût amorti (autres passifs financiers avant l'adoption d'IFRS 9) et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des actifs financiers

En date de fin d'année, la Caisse comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de crédit.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues se fonde sur un modèle de dépréciation qui comprend trois différentes étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les instruments financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de fin d'année et la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Avant l'adoption d'IFRS 9, la Caisse déterminait s'il existait des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Caisse déterminait qu'il y avait eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur était comptabilisée au résultat consolidé. Une moins-value déjà comptabilisée pouvait faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne pouvait être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur était comptabilisée au résultat net à l'exception des titres de capitaux propres disponibles à la vente. Pour les titres de créance, une augmentation de la juste valeur en excédent de la réduction de valeur comptabilisée antérieurement à l'état consolidé du résultat était imputée dans les autres éléments du résultat global.

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a eu une augmentation importante depuis la date initiale, la Caisse fonde son appréciation sur la variation du risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Dépréciation des actifs financiers (suite)**Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit (suite)*

Pour ce faire, la Caisse compare la cote de risque de l'instrument financier à la date de fin d'année avec la cote de risque à la date de la comptabilisation initiale. De plus, des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont également prises en compte, notamment des informations de nature qualitative et sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la probabilité de défaut de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit se fondent principalement sur une variation de l'augmentation de la cote de risque selon les types de clientèle. Une simplification liée au risque de crédit faible permet de considérer qu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale pour les instruments dont le risque est considéré faible à la date de clôture. Tous les instruments en souffrance depuis 30 jours ainsi que les financements commerciaux qui sont sur la « liste de surveillance » sont également transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues relative aux prêts dépréciés est évaluée individuellement, tandis que celle pour les actifs performants est évaluée collectivement. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon la similarité des caractéristiques de risque de crédit.

Les variations de la provision pour pertes attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées dans les revenus financiers, tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées dans la dotation à la provision pour pertes sur prêts.

Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision pour prêts dépréciés sont inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues.

La méthode utilisée par la Caisse pour évaluer la provision prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts. Les modèles de détermination de la provision prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des modèles de pertes historiques et sont déterminés selon le type de clientèle soit détail particulier, détail entreprise et non détail. De plus, pour chacun de ces types de clientèle, deux types de produits sont identifiés soit marge de crédit ou prêt à terme.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers (suite)

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues (suite)

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de fin d'année et se fonde sur le produit résultant de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

Le résultat de cette multiplication est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2, la projection est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. L'évaluation de la provision fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Enfin, la provision reliée au risque sur des éléments hors bilan, tels que les engagements de crédit non comptabilisés, est comptabilisée dans les autres passifs.

Date d'échéance et durée de vie attendue

La durée de vie attendue correspond à la date d'échéance contractuelle maximale pendant laquelle la Caisse est exposée au risque de crédit, y compris lorsque les options de prolongation sont à la discrétion de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les expositions rotatives, composées des marges de crédit et marges atout pour lesquelles la durée de vie est estimée et correspond à la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Prise en compte du passage du temps dans le calcul de la provision

L'évaluation des pertes de crédit attendues considère la valeur temps de l'argent. Le taux effectif d'actualisation utilisé est basé sur les différents types d'instruments financiers ainsi que la nature du taux lors de comptabilisation initiale, soit fixe ou variable.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)**Dépréciation des actifs financiers (suite)**Définition de défaut*

La définition de défaut afin de déterminer les instruments financiers qui devront être classés dans l'étape 3 correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit de la Caisse. Cette définition prend en considération des données observables au sujets des événements quantitatifs et qualitatifs qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Définition d'actif financier déprécié

La Caisse détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un prêt est considéré comme déprécié lorsqu'il y a une telle indication, plus précisément lorsqu'une des conditions suivantes est remplie : a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée, b) l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 90 jours en vertu du contrat. Un prêt est considéré comme en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient déprécié, l'intérêt antérieurement couru mais non encaissé est capitalisé au prêt. Cependant, pour les prêts pleinement garantis par le gouvernement ou dépréciés par contagion, l'intérêt ne sera pas capitalisé au prêt. Les encaissements subséquemment reçus sont comptabilisés en réduction du prêt. Les revenus d'intérêts sur les prêts dépréciés sont calculés sur la valeur nette du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme déprécié lorsque les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant au recouvrement de ce prêt ou encore lorsqu'il est restructuré, auquel cas il est alors traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Radiation des prêts

Un prêt est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au résultat net.

Biens saisis

Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actif comme de l'encaisse, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminuée des coûts de sortie. La juste valeur des biens saisis est déterminée à l'aide d'une analyse comparative du marché, fondée sur l'utilisation optimale de ceux-ci, en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des biens saisis. Les prix de transaction pour des biens similaires sont utilisés et certains ajustements sont effectués afin de tenir compte des différences entre les biens sur le marché et le bien saisi évalué. Toute variation ultérieure de la juste valeur est constatée à l'état du résultat.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Actifs de réassurance*

Dans le cours normal des affaires, la Caisse utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. Les actifs de réassurance représentent les montants dus à la Caisse par des compagnies de réassurance à l'égard des passifs des contrats d'assurance cédés. Ces montants sont calculés de façon semblable aux passifs actuariels sur les prestations futures aux termes des contrats d'assurance, conformément aux dispositions contractuelles des ententes de réassurance. Les actifs de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'il existe une indication objective qu'un actif de réassurance s'est déprécié, la valeur comptable de cet actif est réduite au montant recouvrable et la perte qui en résulte est reconnue au résultat net.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles et le matériel et autres sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains et pertes résultant de cessions sont inscrits au résultat de l'exercice au cours duquel ils sont matérialisés et sont inclus dans les autres revenus. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède sa juste valeur, la valeur comptable est ajustée en conséquence et une perte de valeur est reconnue au résultat net.

Immeubles	5 à 60 ans
Matériel et autres	1 à 30 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, acquis ou développés en interne, et sont comptabilisés initialement au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et selon des durées de 1 an à 15 ans. Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, la valeur comptable est ajustée en conséquence et une perte de valeur est reconnue au résultat.

Actifs détenus en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente s'il est prévu que sa valeur comptable sera recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue et qu'une telle transaction de vente est hautement probable. Un actif détenu en vue de la vente est évalué au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La juste valeur des actifs détenus en vue de la vente est déterminée à l'aide d'une analyse comparative du marché, fondée sur l'utilisation optimale de ceux-ci, en fonction des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des actifs. Les prix de transactions pour des biens similaires sont utilisés et certains ajustements sont effectués afin de tenir compte des différences entre les biens sur le marché et l'actif détenu en vue de la vente.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Dépréciation des actifs non financiers*

La Caisse détermine en date de fin d'exercice s'il existe une indication qu'un actif doit être déprécié. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède son montant recouvrable. La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables. Les pertes de valeur sur cet actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état du résultat de la période au cours de laquelle elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier, en vue de déterminer si celui-ci a subi une perte de valeur, exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

*Passifs des contrats d'assurance et d'investissement**i) Classification des contrats*

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'émission du contrat. Un risque d'assurance est transféré lorsque la Caisse accepte d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié au contrat affecte de façon défavorable le titulaire de police. Les contrats d'assurance peuvent également comprendre le transfert d'un risque financier non significatif. Tous les contrats qui ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance selon les IFRS sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service, le cas échéant. Les contrats d'investissement sont les contrats qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif.

Les contrats émis par la Caisse qui transfèrent un risque d'assurance significatif ont été classés comme contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Les contrats émis par la Caisse qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat d'assurance sont classés comme contrats d'investissement, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (auparavant IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*).

Lorsqu'un contrat a été classé comme contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée de vie, même si le risque d'assurance diminue considérablement durant cette période, jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et obligations. Par contre, un contrat d'investissement peut être reclassé comme un contrat d'assurance après l'émission si le risque d'assurance devient significatif.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Passifs des contrats d'assurance et d'investissement (suite)

ii) Passifs des contrats d'assurance

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront à la Caisse d'honorer toutes ses obligations relatives aux prestations, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la Caisse d'évaluer le montant des provisions techniques qu'il doit constituer chaque année pour couvrir ses engagements.

Les provisions techniques sont déterminées selon la MCAB, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est comptabilisée à l'actif de l'état consolidé de la situation financière, au poste Actifs de réassurance.

iii) Test de suffisance du passif

La Caisse respecte les dispositions minimales relatives au test de suffisance du passif étant donné qu'elle prend en considération, lors de la détermination des provisions techniques, les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées. De plus, si le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat.

iv) Passifs des contrats d'investissement

Les contrats d'investissement de la Caisse comprennent principalement les contrats de rentes certaines. Les passifs des contrats d'investissement sont classés au coût amorti (autres passifs financiers avant l'adoption d'IFRS 9) et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les sommes reçues à titre de primes sont constatées à l'état consolidé de la situation financière à titre de dépôt lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, les dépôts et les retraits sont enregistrés directement à titre d'ajustement du passif à l'état consolidé de la situation financière.

v) Réassurance

La Caisse a recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains montants maximaux qui varient selon la nature des activités. De plus, elle souscrit à une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Passifs pour demandes de prestations en voie de règlement et non produites

Ces passifs représentent les demandes d'assurance-vie connues en date de fin d'exercice qui n'ont pas encore été déboursées ainsi qu'une estimation des demandes d'assurance dont le décès a eu lieu mais dont la demande n'a pas encore été reçue par la Caisse.

Conversion de monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change à la fin de l'exercice. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les soldes des comptes paraissant à l'état du résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans le résultat de l'exercice au poste « Revenus reliés à l'administration des autres services ».

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Ristournes*

Les ristournes constituent une distribution du résultat de l'exercice en fonction du volume d'activité apporté par chacun des membres. À ce titre, elles sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat.

Impôts sur le résultat

La Caisse utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le résultat. En vertu de cette méthode, la charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. La charge d'impôts exigibles représente les impôts sur le revenu imposable de l'exercice. Les passifs et les actifs d'impôts exigibles pour la période courante et les périodes passées sont évalués en fonction du montant qui devrait être versé ou reçu des autorités fiscales en utilisant des taux d'impôts qui étaient en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les impôts différés sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues à l'égard des écarts entre la valeur comptable des éléments de l'état de la situation financière et leur valeur fiscale, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est plus probable qu'improbable.

Régimes de pension

Jusqu'au 31 décembre 2013, la Caisse participait au Régime de pension des employés du Mouvement des caisses populaires acadiennes, dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantissait le paiement de prestations de pension. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Caisse participe au Régime de pension à risques partagés des employés d'UNI Coopération financière. En raison du changement au régime de pension à risques partagés, la Caisse s'est engagée à verser des cotisations temporaires selon certaines conditions. Le passif pour ces paiements est établi selon une analyse de probabilités et est actualisé selon une courbe de taux à partir du calendrier des paiements prévus. Les coûts financiers annuels de ce passif sont comptabilisés au résultat net. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Ces écarts actuariels sont aussi comptabilisés immédiatement dans les résultats à répartir et ne sont pas reclassés au résultat net au cours d'une période ultérieure.

En vertu du régime de pension à risques partagés, le risque actuariel et le risque de placement sont assumés par les employés, ce qui fait en sorte que le régime est comptabilisé comme s'il s'agissait d'un régime de pension à cotisations définies.

La Caisse participe également à deux autres régimes de pension à prestations définies. Les prestations de ces régimes de pension sont calculées de façon similaire à celles du régime de pension à risques partagés. La Caisse comptabilise ces régimes selon les dispositions prévues pour les régimes à prestations déterminées. Le coût des prestations est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. L'obligation au titre des prestations constituées est mesurée au moyen d'une évaluation actuarielle conformément aux IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Ces écarts actuariels sont aussi comptabilisés immédiatement dans les résultats à répartir et ne sont pas reclassés au résultat net au cours d'une période ultérieure.

La Caisse offre aussi à certains de ses employés une prestation sous forme de paiement unique lors de leur départ à la retraite. Cette prestation est calculée en fonction du salaire et d'un nombre d'années travaillées au sein de la Caisse.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)*Constatation des produits*

Les revenus financiers sont reconnus selon la comptabilité d'exercice. Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiements émis sans provision suffisante et aux frais de service. Ces revenus sont constatés au moment où l'opération est effectuée en fonction de l'entente tarifaire qui prévaut auprès du membre.

Les primes brutes relatives à tous les types de contrats d'assurance sont constatées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles et que le montant peut être déterminé de façon objective. Les primes nettes représentent les primes brutes, nettes de la partie cédée aux réassureurs. Dès que ces primes sont constatées, les provisions techniques connexes sont calculées de façon à ce que les prestations et les charges correspondantes à ces produits soient comptabilisées.

Les autres revenus reliés principalement à l'administration des dépôts sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit au fil du temps ou à un moment précis. Les autres revenus reliés à l'administration des autres services sont composés principalement de commissions, d'honoraires de gestion et de revenus divers et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit au fil du temps ou à un moment précis. Certains revenus de commissions se composent de contreparties variables fondées sur des paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

4. Modifications de méthodes comptables

Ces normes ou ces amendements s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15, publiée en mai 2014, prescrit un nouveau modèle en cinq étapes qui s'appliquera aux produits tirés de contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats d'assurance, des instruments financiers et des contrats de location. L'IFRS 15 remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* de même que les interprétations connexes. Selon l'IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés selon le montant de contrepartie auquel une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client. Les principes de l'IFRS 15 offrent une approche plus structurée pour l'évaluation et la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. La Caisse a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 15. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 15 ont été comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2018.

L'adoption de l'IFRS 15 n'a eu aucune incidence sur la réserve générale au 1^{er} janvier 2018.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)*IFRS 9, Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui regroupe toutes les phases du projet sur les instruments financiers et remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. La norme établit de nouvelles exigences de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture.

La Caisse a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 9.

Les principaux changements liés au classement sont les suivants :

- Les catégories « Disponible à la vente » et « Détenu jusqu'à l'échéance » ont été retirées.
- La catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » a été introduite. Les instruments classés dans cette catégorie sont des instruments d'emprunt détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'instruments financiers. La majorité des instruments d'emprunt qui se retrouvent dans la catégorie disponible à la vente a été reclassée dans cette catégorie.
- Les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sous IAS 39 sont maintenant comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- Aucune incidence pour le classement et l'évaluation des passifs financiers.

Le changement de classement a eu comme principale incidence d'entraîner une augmentation de la réserve générale d'un montant de 5 476 \$ et une diminution du cumul des autres éléments du résultat global du même montant au 1^{er} janvier 2018.

Les principaux changements liés à la dépréciation sont les suivants :

- Un nouveau modèle unique de dépréciation des instruments financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies s'applique à tous les actifs financiers, de même qu'aux engagements de crédit et aux contrats de garanties financières;
- Exceptions pour le modèle unique : les instruments financiers évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le nouveau modèle de dépréciation a eu comme principale incidence d'entraîner une augmentation de la provision pour pertes de crédit sur les prêts de 510 \$, une augmentation de l'actif d'impôts différés de 148 \$ et une diminution de la réserve générale de 362 \$ au 1^{er} janvier 2018. Également, un montant de 78 \$, déduction faite des impôts, a été transféré du cumul des autres éléments du résultat global à la réserve générale relativement à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières.

Les effets de l'adoption de l'IFRS 9 sont illustrés à la section « Incidences de l'adoption de la norme IFRS 9 », dans le tableau présentant l'incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)*IFRS 4, Contrats d'assurance*

Le 12 septembre 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4, *Contrats d'assurance*, intitulé *Application d'IFRS 9, Instruments financiers et d'IFRS 4, Contrats d'assurance*.

Cet amendement offre deux options aux entités qui appliquent la norme IFRS 4 :

- L'approche du report permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 4;
- L'approche par superposition permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs désignés sont liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

La Caisse a analysé cet amendement et n'est pas admissible à l'approche du report pour ses états financiers. La Caisse ne pourra donc pas utiliser l'approche du report et a choisi de ne pas appliquer l'approche par superposition.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie payée d'avance

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22 intitulée *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie payée d'avance*. Cette interprétation fournit des indications sur le taux de change à utiliser pour présenter les transactions en monnaie étrangère lorsqu'une contrepartie est versée ou reçue d'avance. Aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Incidences de l'adoption de la norme IFRS 9

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de cette norme sur l'état consolidé de la situation financière de la Caisse au 1^{er} janvier 2018 :

	Solde au 31 décembre 2017	Provision pour pertes de crédit attendues	Provision sur les valeurs mobilières	Classement des instruments financiers	Solde au 1 ^{er} janvier 2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
Liquidités	100 193	—	—	—	100 193
Valeurs mobilières	587 776	—	—	—	587 776
Prêts	3 209 230	—	—	—	3 209 230
Provision pour pertes sur prêts	(24 530)	(510)	—	—	(25 040)
Impôts différés	18 386	148	—	—	18 534
Autres éléments d'actif	109 023	—	—	—	109 023
	<u>4 000 078</u>	<u>(362)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>3 999 716</u>
Passif					
Dépôts	3 255 542	—	—	—	3 255 542
Autres éléments de passif	346 009	—	—	—	346 009
Capitaux propres					
Capital social	4 426	—	—	—	4 426
Cumul des autres éléments du résultat global	3 757	—	78	(5 476)	(1 641)
Réserve générale	390 344	(362)	(78)	5 476	395 380
	<u>4 000 078</u>	<u>(362)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>3 999 716</u>

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)*Incidences de l'adoption de la norme IFRS 9 (suite)*

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres :

	Réserve générale	Cumul des autres éléments du résultat global
	\$	\$
Solde au 31 décembre 2017	390 344	3 757
Reclassement vers les nouvelles classes d'évaluation sous l'IFRS 9	5 476	(5 476)
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers	(440)	78
Solde au 1^{er} janvier 2018	395 380	(1 641)

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)
Incidences de l'adoption de la norme IFRS 9 (suite)

 Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers au 1^{er} janvier 2018 :

	Valeur comptable en vertu de l'IAS 39	Valeur comptable en vertu de l'IFRS 9	Classement en vertu de l'IAS 39	Classement en vertu de l'IFRS 9	Réf.
	\$	\$			
Actifs financiers					
Liquidités	100 193	100 193	Prêts et créances	Au coût amorti	
Valeur mobilières					
Dépôts à terme	19 499	19 499	Prêts et créances	Au coût amorti	
Titres de marché monétaire – ancienne Fédération et non appariés	19 046	19 046	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de juste valeur	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	a), c)
Titres de marché monétaire – appariés	643	643	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de juste valeur	
Obligations – ancienne Fédération	252 795	252 795	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de juste valeur	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	a), c)
Obligations – appariées	151 075	151 075	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de juste valeur	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de juste valeur	
Billets à terme adossés à des actifs	171	171	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de juste valeur	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	a), c)
Actions - appariées	20 494	20 494	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Fonds de placement – appariés	33 951	33 951	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Titres de marché monétaires – autres	3 792	3 792	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)*Incidences de l'adoption de la norme IFRS 9 (suite)*

	Valeur comptable en vertu de l'IAS 39	Valeur comptable en vertu de l'IFRS 9	Classement en vertu de l'IAS 39	Classement en vertu de l'IFRS 9	Réf.
	\$	\$			
Obligations – autres	66 430	66 430	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Actions – non appariées	12 192	12 192	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du résultat net	b)
Fonds de placements – non appariés	7 688	7 688	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du résultat net	b)
	587 776	587 776			
Prêts	3 209 230	3 209 230	Prêts et créances	Au coût amorti	
Provision pour pertes de crédit	(24 530)	(25 040)	Prêts et créances	Au coût amorti	d)
Autres actifs					
Instruments financiers dérivés	30 459	30 459	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Autres éléments d'actif	14 791	14 791	Prêts et créances	Au coût amorti	
Passifs financiers					
Dépôts	(3 255 542)	(3 255 542)	Autres passifs financiers	Au coût amorti	
Autres passifs					
Instruments financiers dérivés	(15 385)	(15 385)	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	
Autres éléments de passif	(49 870)	(49 870)	Autres passifs financiers	Au coût amorti	

- a) Au 31 décembre 2017, ces titres de créance étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de juste valeur. Au 1^{er} janvier 2018, comme permis par les dispositions transitoires de l'IFRS 9, la Caisse a décidé d'annuler cette désignation et a classé ces titres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, car 1) la détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente et 2) les conditions contractuelles de ces titres de créance donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Un montant de 2 872 \$, déduction faite des impôts, a été reclassé de la réserve générale au cumul des autres éléments du résultat global à titre de gain non réalisé.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

4. Modifications de méthodes comptables (suite)

Incidences de l'adoption de la norme IFRS 9 (suite)

- b) Au 31 décembre 2017, ces titres de participation étaient classés comme étant disponibles à la vente. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée dans Autres éléments du résultat global. Au 1^{er} janvier 2018, ces titres de participation sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans un instrument de capitaux propres, autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et pertes dans le résultat net, doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Un montant de 2 604 \$, déduction faite des impôts, a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global à la réserve générale à titre de gain non réalisé.
- c) Au 1^{er} janvier 2018, la Caisse a classé comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global certains titres de créance qui étaient comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2017, en vertu de l'option de juste valeur. La juste valeur de ces titres de créance au 31 décembre 2018 est de 310 323 \$ et la variation de la juste valeur qui aurait été comptabilisée à l'état consolidé du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 aurait été un gain de 264 \$.
- d) Au 1^{er} janvier 2018, la Caisse a réévalué la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts conformément à IFRS 9, ce qui a augmenté cette provision de 510 \$.

5. Modifications futures de méthodes comptables

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2018, sont présentés ci-après.

IFRS 17, Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 intitulée *Contrats d'assurance*, qui remplace les dispositions de la norme IFRS 4 intitulée *Contrats d'assurance*. La norme IFRS 17 :

- a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'être en mesure de juger de l'effet des contrats d'assurance sur les états de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie;
- établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation;
- définit une méthode globale ainsi qu'une méthode selon les frais variables, applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance afin d'évaluer les passifs de contrats d'assurance;
- définit une approche spécifique pour les contrats de 1 an et moins.

Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 17 s'appliqueront de manière rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance et si, et seulement si, cela est impraticable, une entité pourra appliquer l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise si les normes IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* ont été appliquées préalablement.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés relativement à la présentation, à la divulgation et à l'évaluation des passifs de contrats d'assurance.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

5. Modifications futures de méthodes comptables (suite)*IFRS 10, États financiers consolidés et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

Le 16 septembre 2014, l'IASB a publié un amendement à IFRS 10, *États financiers consolidés* et à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. L'amendement intitulé « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » vient préciser la comptabilisation du profit ou de la perte découlant d'une perte de contrôle ou d'un transfert d'actifs à la suite d'une transaction conclue avec une entreprise associée ou une coentreprise. Les dispositions de cet amendement devaient s'appliquer de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. En décembre 2015, l'IASB a publié un amendement qui reporte la date d'application aux états financiers ouverts à une date qui devra être déterminée. L'adoption anticipée est permise.

La Caisse a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui exige que les sociétés comptabilisent à l'état de la situation financière la plupart des contrats de location. En vertu de la nouvelle norme, les preneurs comptabilisent des actifs et des passifs pour la majorité de leurs contrats de location. Pour le bailleur, la comptabilité demeure essentiellement inchangée. Les dispositions de cette nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective ou rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a été appliquée préalablement.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 16 et prévoit adopter la nouvelle norme à la date d'entrée en vigueur obligatoire.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 intitulée *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. Cette interprétation précise comment appliquer les requis de IAS 12, *Impôts sur le résultat* relativement à la reconnaissance et à l'évaluation de l'incertitude à l'égard des impôts sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des valeurs fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser selon IAS 12. Les dispositions de cette interprétation s'appliqueront de manière rétrospective ou rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette interprétation sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, Instruments financiers

Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. L'amendement intitulé *Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* permet aux entités de mesurer au coût amorti des actifs financiers contenant une clause de paiement anticipé appelé une « compensation négative ». Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

5. Modifications futures de méthodes comptables (suite)*IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. L'amendement intitulé *Intérêts à long terme dans une entreprise associée et une coentreprise* clarifie la situation lorsqu'une entité comptabilise sa participation selon la méthode de la mise en équivalence et détient des intérêts à long terme qui remplissent les critères pour être considérés en substance comme un investissement net à long terme. Cet amendement s'applique plus particulièrement aux quotes-parts lorsqu'il y a des pertes qui doivent être absorbées par les intérêts à long terme. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

IAS 19, Avantages du personnel

Le 7 février 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 19 *Avantages du personnel*. L'amendement, intitulé *Modification, réduction ou liquidation* clarifie, pour les régimes de retraite à prestations définies, la situation lorsque les modifications apportées à un régime exigent la réévaluation du coût net des actifs et des passifs touchés. L'amendement oblige l'entité à utiliser les hypothèses corrigées issues de cette réévaluation pour déterminer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets de la période qui suit les changements apportés au régime de retraite ou à la réévaluation. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Cadre conceptuel de l'information financière

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une révision complète du *Cadre conceptuel de l'information financière*. L'IASB a décidé de réviser le *Cadre conceptuel de l'information financière* parce que des questions importantes n'y étaient pas traitées et que certaines indications étaient désuètes ou manquaient de clarté. La version révisée inclut, entre autres, un nouveau chapitre sur l'évaluation, des indications sur la présentation de la performance financière et des définitions améliorées d'un actif et d'un passif et des indications à l'appui de ces définitions. Le cadre conceptuel aide les entités à développer leurs méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une situation particulière. Les dispositions s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de cette révision sur ses états financiers consolidés.

IAS 1 Présentation des états financiers et IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* et IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. L'amendement, intitulé *Définition de matérialité*, clarifie la définition de matérialité dans IAS 1 et les explications qui accompagnent cette définition et il aligne les définitions utilisées dans les différentes normes IFRS. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise.

La Caisse évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts*Valeur comptable des prêts et provision pour pertes de crédit attendues*

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts, le montant de l'exposition des engagements ainsi que le solde de leur provision respective selon l'étape dans laquelle ils sont classés :

	Non dépréciés				Dépréciés		2018	
	Pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir		Pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Total	
	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision	Valeur comptable brute	Provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers – Habitation	1 563 722	1 343	75 272	807	14 502	1 244	1 653 496	3 394
Particuliers – consommation et autres	494 133	3 016	26 798	2 402	4 355	3 204	525 286	8 622
Entreprises	860 665	1 082	261 942	3 939	31 939	8 955	1 154 546	13 976
Total des prêts	2 918 520	5 441	364 012	7 148	50 796	13 403	3 333 328	25 992
Total des engagements	734 831	421	45 996	132	9 397	—	790 224	553

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)
Provision pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les engagements de crédit.

Particuliers - Habitation

	Non dépréciés		Dépréciés		2018
	Provision pour pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie		Provision pour pertes de crédit
	\$	\$	\$		\$
Au 1 ^{er} janvier	1 280	612	1 293		3 185
Transfert vers une évaluation des pertes de crédit attendues pour :					
Les 12 mois à venir	379	(268)	(111)		—
La durée de vie – actifs non dépréciés	(314)	323	(9)		—
La durée de vie – actifs dépréciés	(36)	(39)	75		—
Réévaluation	(271)	256	1 171		1 156
Nouvelles expositions	489	—	—		489
Décomptabilisation	(123)	(66)	(563)		(752)
Radiations	—	—	(612)		(612)
Au 31 décembre	1 404	818	1 244		3 466
Total sur les prêts	1 343	807	1 244		3 394
Total sur les engagements de crédit	61	11	—		72

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)*Provision pour pertes de crédit (suite)*Particuliers – consommation et autres

	Non dépréciés		Dépréciés	2018
	Provision pour pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} janvier	3 324	2 278	3 244	8 846
Transfert vers une évaluation des pertes de crédit attendues pour :				
Les 12 mois à venir	1 269	(849)	(420)	—
La durée de vie – actifs non dépréciés	(690)	1 036	(346)	—
La durée de vie – actifs dépréciés	(240)	(332)	572	—
Réévaluation	(1 503)	581	4 135	3 213
Nouvelles expositions	1 516	—	—	1 516
Décomptabilisation	(378)	(276)	(249)	(903)
Radiations	—	—	(3 732)	(3 732)
Au 31 décembre	3 298	2 438	3 204	8 940
Total sur les prêts	3 016	2 402	3 204	8 622
Total sur les engagements de crédit	282	36	—	318

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)
Provision pour pertes de crédit (suite)
Entreprises

	Non dépréciés		Dépréciés		2018
	Provision pour pertes de crédit évaluées sur les 12 mois à venir	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit évaluées sur la durée de vie	Provision pour pertes de crédit	
	\$	\$	\$		\$
Au 1 ^{er} janvier	1 160	4 047	8 254	13 461	
Transfert vers une évaluation des pertes de crédit attendues pour :					
Les 12 mois à venir	561	(561)	—	—	
La durée de vie – actifs non dépréciés	(1 037)	1 460	(423)	—	
La durée de vie – actifs dépréciés	(540)	(399)	939	—	
Réévaluation	(689)	301	789	401	
Nouvelles expositions	1 795	—	—	1 795	
Décomptabilisation	(90)	(824)	(350)	(1 264)	
Radiations	—	—	(254)	(254)	
Au 31 décembre	1 160	4 024	8 955	14 139	
Total sur les prêts	1 082	3 939	8 955	13 976	
Total sur les engagements de crédit	78	85	—	163	

Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2017
	\$
Particuliers	
Habitation	1 617 658
Consommation et autres	526 132
Entreprises	1 065 440
	<u>3 209 230</u>

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)*Prêts, prêts dépréciés et provision pour pertes sur prêts*

	2017			Total
	Particuliers			
	Habitation	Consommation et autres	Entreprises	
	\$	\$	\$	\$
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	1 583 557	514 532	1 034 961	3 133 050
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	30 040	7 501	5 511	43 052
Prêts douteux bruts	4 061	4 099	24 968	33 128
Total des prêts bruts	1 617 658	526 132	1 065 440	3 209 230
Provisions individuelles	(1 292)	(3 245)	(8 254)	(12 791)
Provision collective	(383)	(3 288)	(8 068)	(11 739)
Total des prêts nets	1 615 983	519 599	1 049 118	3 184 700

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Les prêts en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme dépréciés puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)

Prêts bruts en souffrance mais non dépréciés

					2018
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers					
Habitation	20 337	4 387	1 363	—	26 087
Consommation et autres	5 832	1 863	484	13	8 192
Entreprises	4 353	610	15	—	4 978
	30 522	6 860	1 862	13	39 257

Prêts bruts en souffrance mais non douteux

					2017
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Particuliers					
Habitation	19 793	3 722	2 151	4 374	30 040
Consommation et autres	5 931	1 156	403	11	7 501
Entreprises	4 290	1 092	129	—	5 511
	30 014	5 970	2 683	4 385	43 052

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)*Prêts et provisions individuelles*

	2017		
	Bruts	Provisions individuelles	Nets
	\$	\$	\$
Particuliers			
Habitation	4 061	(1 292)	2 769
Consommation et autres	4 099	(3 245)	854
Entreprises	24 968	(8 254)	16 714
	<u>33 128</u>	<u>(12 791)</u>	<u>20 337</u>

Variation de la provision pour pertes sur prêts

	2017		
	Particuliers	Entreprise	Total
	\$	\$	\$
Provisions individuelles au début de l'exercice	3 318	7 930	11 248
Dotation à la provision pour pertes sur prêts	5 659	2 289	7 948
Radiations et autres	(4 440)	(1 965)	(6 405)
Provisions individuelles à la fin de l'exercice	<u>4 537</u>	<u>8 254</u>	<u>12 791</u>
Provision collective au début de l'exercice			12 761
Dotation à la provision pour pertes sur prêts (recouvrement)			(1 433)
Autres			411
Provision collective à la fin de l'exercice			<u>11 739</u>
			<u>24 530</u>

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

6. Prêts et provision pour pertes sur prêts (suite)*Titrisation de prêts*

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres, la Caisse participe au Programme des titres hypothécaires assujéti à la *Loi nationale sur l'habitation*. En vertu de ce programme, la Caisse regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La Caisse ne peut, par la suite, céder, vendre ni transporter en garantie ces actifs, puisqu'ils ont déjà été vendus à la FCH, et elle ne peut les racheter avant l'échéance. La Caisse traite ces transferts comme des opérations de financement garanti car elle conserve ultimement certains risques de remboursement anticipé et de taux d'intérêt et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue de la SCHL liée aux prêts qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Le tableau suivant présente les prêts titrisés ainsi que les passifs associés :

	2018	2017
	\$	\$
Prêts hypothécaires titrisés	154 597	103 081
Passifs associés (note 11)	125 291	86 314

7. Intérêts courus, débiteurs et autres actifs

	2018	2017
	\$	\$
Intérêts courus	10 931	9 986
Frais payés d'avance	9 438	9 690
Débiteurs	5 250	4 805
Biens saisis	861	733
Autres	755	432
	27 235	25 646

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

8. Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles	Matériel et autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
31 décembre 2016	7 621	50 082	36 311	94 014
Acquisitions	—	237	2 209	2 446
Cessions et radiations	(182)	(835)	(270)	(1 287)
31 décembre 2017	7 439	49 484	38 250	95 173
Acquisitions	—	407	1 284	1 691
Cessions et radiations	(2)	(19)	(67)	(88)
31 décembre 2018	7 437	49 872	39 467	96 776
Amortissement cumulé				
31 décembre 2016	—	29 111	29 050	58 161
Amortissement	—	1 441	1 883	3 324
Cessions et radiations	—	(713)	(215)	(928)
31 décembre 2017	—	29 839	30 718	60 557
Amortissement	—	1 336	2 036	3 372
Cessions et radiations	—	(12)	(8)	(20)
31 décembre 2018	—	31 163	32 746	63 909
Valeur nette comptable				
31 décembre 2018	7 437	18 709	6 721	32 867
31 décembre 2017	7 439	19 645	7 532	34 616

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

9. Actifs incorporels

	Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Total
	\$	\$	\$
Coût			
31 décembre 2016	11 704	1 844	13 548
Acquisitions	1 869	640	2 509
Cessions et radiations	(200)	(298)	(498)
31 décembre 2017	13 373	2 186	15 559
Acquisitions	5 183	30	5 213
Cessions et radiations	(864)	—	(864)
31 décembre 2018	17 692	2 216	19 908
Amortissement cumulé			
31 décembre 2016	3 338	989	4 327
Amortissement	1 111	530	1 641
Cessions et radiations	—	(256)	(256)
31 décembre 2017	4 449	1 263	5 712
Amortissement	2 146	59	2 205
Cessions et radiations	(864)	—	(864)
31 décembre 2018	5 731	1 322	7 053
Valeur nette comptable			
31 décembre 2018	11 961	894	12 855
31 décembre 2017	8 924	923	9 847

Les logiciels acquis incluent un montant de 590 \$ (2017 – 934 \$) pour des logiciels qui ne sont pas amortis puisqu'ils n'étaient pas encore prêts à être utilisés au 31 décembre. Les logiciels développés en interne incluaient un montant de 114 \$ en 2017 pour des logiciels qui ne sont pas amortis puisqu'ils étaient encore en développement au 31 décembre.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques*a) Nature*

Les provisions techniques pour l'assurance de personnes correspondent à une estimation du montant qui, avec les primes et les revenus de placement futurs, suffira à régler le montant des prestations futures et les frais afférents aux contrats en vigueur. Les provisions techniques ont été calculées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux méthodes actuarielles généralement reconnues, d'après les normes établies par l'Institut canadien des actuaires (ICA).

L'établissement des provisions techniques comporte nécessairement le risque que les résultats s'écartent des meilleures estimations. Ce risque varie en proportion de la durée de la période d'estimation et de l'instabilité éventuelle des facteurs utilisés pour le calcul de la provision. L'actuaire désigné est tenu d'ajouter à chacune des hypothèses une marge pour tenir compte de l'incertitude relative à l'établissement des meilleures estimations et d'une détérioration possible des résultats.

b) Composition

L'ICA prescrit un éventail de marges acceptables. L'actuaire désigné doit évaluer divers scénarios en utilisant une méthode de projection des flux monétaires pour établir une marge pour détérioration des résultats qui couvre adéquatement les risques, dont le risque de taux d'intérêt. Cette provision est portée au résultat futur dans la mesure où elle n'est plus requise pour couvrir l'erreur d'estimation. Si les estimations relatives aux conditions futures changent pendant la durée d'un contrat, la valeur actualisée des changements est immédiatement portée au résultat.

La composition des provisions techniques de la Caisse est la suivante :

	2018		
	Provisions techniques	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Assurance individuelle	91 993	7 338	84 655
Assurance collective et invalidité	(3 081)	791	(3 872)
Rentes	73 732	—	73 732
	162 644	8 129	154 515
	2017		
	Provisions techniques	Actifs de réassurance	Montant net
	\$	\$	\$
Assurance individuelle	93 777	7 715	86 062
Assurance collective et invalidité	(2 264)	740	(3 004)
Rentes	78 914	—	78 914
	170 427	8 455	161 972

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)*b) Composition (suite)*

L'actif couvrant les provisions techniques se compose des éléments suivants :

	2018		
	Assurance- vie	Rentes	Total
	\$	\$	\$
Obligations et titres à court terme	68 422	73 732	142 154
Fonds de placement	12 361	—	12 361
Actifs de réassurance	8 129	—	8 129
	88 912	73 732	162 644
	2017		
	Assurance- vie	Rentes	Total
	\$	\$	\$
Obligations et titres à court terme	69 274	78 914	148 188
Fonds de placement	13 784	—	13 784
Actifs de réassurance	8 455	—	8 455
	91 513	78 914	170 427

c) Hypothèses importantes

Dans le calcul des provisions techniques, les hypothèses ont été établies selon les meilleures estimations pour la durée des contrats. La nature des hypothèses les plus importantes et les méthodes qui ont servi à les établir sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Chacune des hypothèses est assortie d'une marge pour écart défavorable.

Mortalité

L'hypothèse de mortalité est fondée sur une combinaison de la plus récente expérience de la Caisse et de l'expérience récente de l'industrie publiée par l'ICA. Une augmentation (diminution pour les rentes) de 1 % de l'hypothèse la plus probable se traduirait par une augmentation d'environ 577 \$ des provisions techniques (650 \$ en 2017).

Morbidité

L'hypothèse de morbidité est fondée sur l'expérience de la Caisse et d'autres sociétés affichant les mêmes caractéristiques de population. La majeure partie des produits pour lesquels une hypothèse de morbidité est significative est constituée des produits pour lesquels les primes peuvent être ajustées pour refléter l'expérience réelle de la Caisse. Dans le cas des produits sur lesquels la morbidité a une incidence significative, une détérioration de 1 % de l'hypothèse la plus probable n'entraînerait pas une variation significative des provisions techniques.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)*c) Hypothèses importantes (suite)**Revenus de placement*

Le calcul des provisions techniques tient compte des revenus de placement nets projetés des éléments d'actif sous-jacents à la réserve. Il tient également compte des revenus que la Caisse prévoit gagner au titre de réinvestissement ou auxquels elle prévoit renoncer au titre du financement de l'insuffisance des flux financiers. Les projections relatives au taux d'intérêt et le risque de crédit comportent une part d'incertitude. La Caisse tient compte de cette incertitude en incluant des marges relatives au risque de crédit dans l'établissement des projections des revenus de placement et en évaluant plusieurs scénarios futurs des taux d'intérêt. Les rendements des placements projetés sont réduits en prévision des pertes sur créances futures sur les actifs. Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 1 % du niveau des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets projetés de l'actif et du passif liés aux activités de la Caisse relatives à l'assurance de personnes. Ces variations de taux d'intérêt auraient une incidence sur les flux de trésorerie projetés. Une augmentation immédiate de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet de diminuer la valeur marchande des actifs appariés aux passifs d'environ 21 300 \$ (21 800 \$ en 2017) et de diminuer la valeur du passif correspondant de 23 000 \$ (23 800 \$ en 2017), résultant en un effet net positif d'environ 1 700 \$ (2 000 \$ en 2017) sur le résultat avant impôts de l'exercice. Une diminution immédiate de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la valeur marchande des actifs appariés aux passifs d'environ 25 400 \$ (26 100 \$ en 2017) et d'augmenter la valeur du passif correspondant de 27 800 \$ (28 600 \$ en 2017), résultant en un effet net négatif d'environ 2 400 \$ (2 500 \$ en 2017) sur le résultat avant impôts de l'exercice.

Frais

Des montants sont inclus dans les provisions techniques au titre des frais d'administration des contrats en vigueur, notamment le coût de recouvrement des primes, de l'adjudication et du traitement des prestations, des calculs actuariels périodiques, de la préparation et de l'envoi des relevés, des frais indirects connexes, des commissions de renouvellement et des frais généraux. L'établissement des prévisions de frais s'appuie sur des estimations à l'égard de variables comme le taux d'inflation, le taux de productivité et les taux d'imposition indirects. Une hausse de 1 % de l'hypothèse la plus probable concernant les frais unitaires de gestion des polices entraînerait une augmentation d'environ 240 \$ des provisions techniques (268 \$ en 2017).

Déchéances ou taux de résiliation

Les titulaires de contrat peuvent choisir de laisser tomber leur contrat en déchéance en cessant de payer leurs primes. La Caisse fonde son estimation du taux de déchéance sur les résultats passés de chacun de ses blocs d'affaires. Un bloc d'affaires est considéré comme étant fondé sur les déchéances si une augmentation du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité. En revanche, si la diminution du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité, le bloc d'affaires n'est pas considéré comme étant fondé sur les déchéances.

Les hypothèses relatives aux déchéances reflètent l'expérience de la Caisse et de l'industrie.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)
d) Incertitude relative à la mesure (marges pour écarts défavorables)

Les hypothèses de base utilisées pour l'établissement des provisions techniques représentent les meilleures estimations à l'égard de l'éventail de résultats possibles. Les actuaires doivent inclure dans chaque hypothèse une marge afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que les provisions techniques suffiront à payer les prestations à venir. L'ICA prescrit un intervalle de marges permises. Les marges de la Caisse se situent au moins au milieu de l'intervalle suggéré.

e) Variation des passifs des contrats d'assurance

Le tableau suivant montre l'évolution des provisions techniques au cours des deux dernières années :

	2018		2017	
	Provisions techniques	Actifs de réassurance	Provisions techniques	Actifs de réassurance
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	170 427	8 455	158 741	7 234
Augmentation (diminution) normale au titre des :				
Contrats existants	(4 456)	(159)	15 929	1 431
Nouveaux contrats	(1 685)	(85)	(1 917)	(95)
Changements d'hypothèses et de méthodes	(1 642)	(82)	(2 326)	(115)
	(7 783)	(326)	11 686	1 221
Solde à la fin de l'exercice	162 644	8 129	170 427	8 455

f) Changements apportés aux hypothèses actuarielles et méthodes

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet sur les passifs des contrats d'assurance des changements apportés aux hypothèses pour les exercices terminés les 31 décembre.

	2018	2017
	\$	\$
Mortalité	—	(1 103)
Coûts des transformations	—	(726)
Taux de résiliation des contrats	—	793
Charges d'exploitation	(2 388)	(741)
Changement de méthodes	828	(434)
	(1 560)	(2 211)

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

10. Provisions techniques (suite)*f) Changements apportés aux hypothèses actuarielles et méthodes (suite)*

Au plan des hypothèses actuarielles utilisées dans l'établissement des provisions techniques, différentes études sont faites annuellement pour refléter les données les plus à jour possible. À la fin de l'année 2018, certaines hypothèses ont donc été mises à jour en plus de certaines améliorations au modèle d'évaluation. On note entre autres :

Charges d'exploitation

Les charges en 2018 ont été moins élevées que dans le passé comme il était prévu et cette tendance devrait se poursuivre dans le futur avec la réallocation de certaines dépenses à la Caisse et des offres de service plus réalistes. L'hypothèse pour charges futures a donc été revue à la baisse pour refléter cette nouvelle réalité tant du côté de l'assurance-vie individuelle que du côté de l'assurance-vie de crédit.

Méthodes et autres

Des corrections ont été apportées au modèle d'évaluation afin de mieux catégoriser les obligations que détient la Caisse. Également, divers correctifs mineurs ont été apportés au modèle dans le but de mieux représenter les différentes caractéristiques des produits.

11. Emprunts

	2018	2017
	\$	\$
Emprunts de titrisation, garantis par des prêts hypothécaires tels que décrits à la note 6, remboursables à l'échéance, intérêts payables semestriellement à des taux variant de 1,20 % à 2,55 %, échéances variant de décembre 2019 à décembre 2023	125 291	86 314

Les déboursés prévus sur le solde en capital des emprunts pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2019	21 707
2020	40 794
2021	3 950
2022	19 724
2023	39 116

La Caisse dispose également d'un financement d'exploitation d'un montant autorisé de 12 500 \$ portant intérêt au taux de base plus 0,75 % et renouvelable annuellement, un crédit d'exploitation d'un montant autorisé de 50 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 0,45 % et renouvelable en décembre 2019, un prêt à terme rotatif d'un montant autorisé de 100 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 0,95 % et renouvelable en décembre 2021 et un prêt à terme rotatif d'un montant autorisé de 100 000 \$ portant intérêt au coût des fonds plus 1,05 % et renouvelable en décembre 2023. En date des 31 décembre 2018 et 2017, ces emprunts n'étaient pas utilisés.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

12. Intérêts courus, créditeurs et autres passifs

	2018	2017
	\$	\$
Intérêts courus	15 670	17 702
Créditeurs	53 909	30 886
Revenus perçus d'avance	457	171
Passif au titre des avantages du personnel (note 13)	21 548	23 402
Passifs pour demandes de prestations en voie de règlement et non produites	988	733
Passifs des contrats d'investissement	2	46
Autres	584	503
	93 158	73 443

13. Passif au titre des avantages du personnel

Jusqu'au 31 décembre 2013, la Caisse participait à un régime de pension à prestations définies financé par l'entremise du Régime de pension des employés du Mouvement des caisses populaires acadiennes, à laquelle date le régime a été converti à un régime de pension à risques partagés pour les employés actifs. Pour les personnes déjà à la retraite, des rentes ont été achetées en 2014 par le Régime auprès d'une compagnie d'assurance et le régime a ainsi été liquidé.

De plus, la Caisse a également deux autres régimes de pension à prestations définies non financés. Conséquemment, la Caisse comptabilise, à l'état consolidé de la situation financière, le passif de ces régimes surcomplémentaires. Les prestations en vertu de ces deux autres régimes ont été modifiées et sont calculées de façon similaire à celles du régime à risques partagés.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2018	2017
Taux d'actualisation	3,59 %	3,40 %
Taux de progression des salaires	3,50 %	3,50 %
Mortalité	CPM	CPM
	2014-MI-2017	2014-B
	Publique	Publique

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)*Régimes de pension à prestations définies*

Les tableaux suivants présentent le passif et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies de la Caisse.

	2018	2017
	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies		
Obligation au titre des régimes à prestation	5 299	4 781
Coût des services rendus au cours de l'exercice	203	338
Coûts financiers	177	187
Prestations payées	(346)	(204)
Pertes (profit) actuariels découlant de :		
Expérience des régimes	(1)	(20)
Changement dans les hypothèses financières	(102)	217
Changement dans les hypothèses démographiques	20	—
Obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice, déficit comptable et passif au titre des régimes à prestations définies	5 250	5 299

Coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies

Les montants comptabilisés en résultat au poste « Salaires et avantages sociaux » pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

	2018	2017
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	203	338
Coûts financiers	177	187
Charge comptabilisée en résultat net	380	525

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre sont les suivants :

	2018	2017
	\$	\$
Profit (pertes) de l'année	83	(197)

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)

Sensibilité des hypothèses clés

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues.

Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes :

	2018	2017
	\$	\$
<i>Taux d'actualisation</i>		
Hausse de 1 %	(509)	(501)
Baisse de 1 %	587	575
<i>Taux d'augmentations salariales</i>		
Hausse de 1 %	77	37
<i>Taux de mortalité</i>		
Baisse de 10 %	57	53

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été élaborée selon une méthode qui extrapole l'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies de changements raisonnables dans les hypothèses importantes à la date de clôture.

Contributions prévues pour 2019

La Caisse prévoit contribuer 346 \$ aux régimes de pension à prestations définies au cours du prochain exercice.

Autre passif au titre des avantages du personnel

En raison du changement au régime de pension à risques partagés, la Caisse s'est engagée à verser des cotisations temporaires de 3 000 \$ par année pour 10 ans à partir de l'année 2014, ou jusqu'à ce que le ratio de capitalisation atteigne 140 %. Un passif pour ces paiements a été déterminé selon une analyse de probabilités considérant plusieurs scénarios et a été actualisé selon une courbe de taux prenant en considération le calendrier des paiements prévus. Puisqu'il représente un estimé, le montant du passif pourrait varier à l'avenir.

Le tableau suivant présente le passif et les coûts comptabilisés pour cet engagement.

	2018	2017
	\$	\$
Passif au début de l'exercice	15 292	18 300
Coûts financiers comptabilisés au résultat	492	571
Pertes (gains) actuarielles comptabilisées aux autres éléments du résultat global	808	(579)
Cotisations versées	(3 000)	(3 000)
Passif à la fin de l'exercice	13 592	15 292

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

13. Passif au titre des avantages du personnel (suite)*Autres prestations de retraite*

La Caisse offre aussi à certains de ses employés une prestation sous forme de paiement unique lors de leur départ à la retraite. Cette prestation est calculée en fonction du salaire et du nombre d'années travaillées au sein de la Caisse au moment de la retraite. Le montant constaté à titre de passif pour ces prestations est de 2 706 \$ (2017 — 2 811 \$).

Montant comptabilisé au poste Passif au titre des avantages du personnel

Le poste Passif au titre des avantages du personnel à la note 12 est composé des éléments suivants :

	2018	2017
	\$	\$
Passif des régimes	5 250	5 299
Passif pour les cotisations temporaires	13 592	15 292
Passif pour autres prestations de retraite	2 706	2 811
	21 548	23 402

Régime de pension à risques partagés

Durant l'exercice, la Caisse a contribué 4 966 \$ (2017 — 5 200 \$) au régime de pension à risques partagés.

14. Capital social*Autorisé*

Le capital social est composé de parts sociales d'adhésion.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts sociales d'adhésion, remboursables dans les situations permises par la *Loi sur les banques* de même que le règlement administratif et les statuts constitutifs de la Caisse. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote peu importe le nombre de parts sociales d'adhésion qu'il détient selon les exigences précisées dans les Règlements administratifs de la Caisse.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Parts sociales d'adhésion	4 367	4 426

15. Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est composé de pertes non réalisées sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (disponibles à la vente avant l'adoption d'IFRS 9) de 1 932 \$ (2017 — gains de 5 256 \$) nets d'impôts de 560 \$ (2017 — 1 499 \$).

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

16. Primes d'assurance et de rentes nettes

	2018	2017
	\$	\$
Primes d'assurance et de rente brutes	20 574	20 838
Primes cédées à des réassureurs	(1 865)	(1 848)
	18 709	18 990

17. Prestations d'assurance et de rentes nettes

	2018	2017
	\$	\$
Prestations d'assurance brutes	8 466	7 377
Prestations cédées à des réassureurs	(1 496)	(956)
Prestations de rentes	4 739	4 934
Variation nette des provisions techniques	(7 783)	11 686
Variation des actifs de réassurance	326	(1 221)
	4 252	21 820

18. Autres éléments

	2018	2017
	\$	\$
Gains (pertes) lié(e)s à la comptabilisation des éléments suivants à la juste valeur :		
Instruments financiers dérivés	3 714	(11 268)

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

19. Impôts sur le résultat

La charge (économie) d'impôt présentée dans l'état consolidé du résultat est constituée des éléments suivants :

	2018	2017
	\$	\$
État consolidé du résultat		
Exigibles		
Charge d'impôt pour l'exercice	3 725	3 084
Différés		
Naissance et résorption des écarts temporaires	1 934	(1 294)
Total de la charge d'impôt	5 659	1 790
Autres éléments du résultat global		
Exigibles	(277)	465
Différés	143	(393)
Total de l'impôt comptabilisé aux autres éléments du résultat global	(134)	72

La provision pour les impôts sur le résultat à l'état consolidé du résultat diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2018		2017	
	\$	%	\$	%
Impôts au taux statuaire	5 786	29,0	1 757	29,0
Déduction accordée aux petites entreprises admissibles, utilisée par certaines entités de la Caisse	—	—	(73)	(1,2)
Dépenses non déductibles	81	0,4	134	2,2
Revenus non imposables	(367)	(1,8)	(45)	(0,7)
Autres	159	0,8	17	0,3
	5 659	28,4	1 790	29,6

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

19. Impôts sur le résultat (suite)

Le détail de l'actif (du passif) d'impôt différé, par source d'écarts temporaires et de reports, se présente comme suit :

	2018				
	Actif (passif) d'impôt différé au 1 ^{er} janvier	Effet de l'adoption d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Actif (passif) d'impôt différé au 31 décembre
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif (passif) d'impôt différé, montant net					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(1 474)	—	—	(432)	(1 906)
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	2 019	—	—	(1 092)	927
Provision pour pertes sur prêts	3 906	148	—	57	4 111
Passif pour avantages du personnel	7 403	—	236	(1 541)	6 098
Pertes autres qu'en capital	8 380	—	(379)	385	8 386
Provisions techniques	19	—	—	1	20
Autres	(1 867)	—	—	688	(1 179)
	18 386	148	(143)	(1 934)	16 457

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

19. Impôts sur le résultat (suite)

	2017			
	Actif (passif) d'impôt différé au 1 ^{er} janvier	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Actif (passif) d'impôt différé au 31 décembre
	\$	\$	\$	\$
Actif (passif) d'impôt différé, montant net				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(1 077)	—	(397)	(1 474)
Valeurs mobilières et instruments financiers dérivés	(1 281)	504	2 796	2 019
Provision pour pertes sur prêts	4 370	—	(464)	3 906
Passif pour avantages du personnel	8 753	(111)	(1 239)	7 403
Pertes autres qu'en capital	5 701	—	2 679	8 380
Provisions techniques	13	—	6	19
Autres	220	—	(2 087)	(1 867)
	16 699	393	1 294	18 386

20. Affectation à la réserve générale

En vertu de la *Loi sur les banques*, la répartition des résultats relève des administrateurs de la Caisse. Le résultat de l'exercice a donc fait l'objet d'une affectation à la réserve générale.

21. Opérations entre parties liées

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des transactions financières avec ses membres dirigeants et leurs personnes liées. La Caisse a comme politique d'accorder aux membres dirigeants qui sont employés des taux d'intérêts équivalents à ceux qu'elle offre normalement aux meilleurs membres.

En date de fin d'exercice, le solde des prêts et des dépôts des membres dirigeants qui sont employés et de leurs personnes liées avec la Caisse sont comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Prêts	1 398	890
Dépôts	620	597

Aucune provision individuelle n'a été jugée nécessaire sur ces prêts.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

21. Opérations entre parties liées (suite)*Rémunération des principaux dirigeants*

Les principaux dirigeants de la Caisse sont les membres du conseil d'administration et les membres de la direction. Ces personnes détiennent l'autorité et ont la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants de la Caisse se détaille comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Avantages à court terme	3 618	3 775
Avantages postérieurs à l'emploi	400	405
	4 018	4 180

22. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des liquidités, des intérêts courus à recevoir, des débiteurs, des intérêts courus à payer et des créditeurs est présumée égale à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières est obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs. Les justes valeurs sont basées sur les cours acheteur de clôture.

Les justes valeurs des valeurs mobilières sont établies comme suit :

- La juste valeur des titres du marché monétaire est égale à la somme du prix d'achat et des intérêts accumulés;
- La juste valeur des actions est établie selon leur cours quotidien à la bourse ou sur le marché où elles s'échangent principalement;
- La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés en bourse est établie quotidiennement d'après les prix obtenus auprès de participants au marché concerné ou de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- La juste valeur du fonds d'hypothèques commerciales équivaut à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts hypothécaires commerciaux, établie chaque mois en fonction des taux courants du marché;
- La juste valeur des parts de fonds communs et mutuels de placement correspond à la valeur liquidative par part à chaque date d'évaluation.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)*Instruments financiers dérivés*

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont établies comme suit :

- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par une actualisation des flux monétaires contractuels jusqu'à l'échéance du contrat;
- La juste valeur des options d'achat est déterminée selon diverses hypothèses qui considèrent l'actif sur lequel l'option peut être exercée, le terme restant ainsi que la volatilité du marché;
- La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée d'après le taux de change au comptant rajusté en fonction du taux de change à terme entre la date courante et la date de liquidation du contrat.

Prêts

Pour certains prêts à taux variable, dont les taux sont fréquemment révisés, la juste valeur estimative est présumée correspondre à la valeur comptable. La juste valeur des autres prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, aux taux d'intérêt du marché exigés actuellement pour de nouveaux prêts similaires au 31 décembre, appliqués aux montants prévus à l'échéance. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts. Pour les prêts douteux, la juste valeur est égale à la valeur comptable en conformité avec les méthodes d'évaluation décrites à la note 3.

Dépôts

La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période restante jusqu'à l'échéance.

Actifs de réassurance et passifs des contrats d'assurance

La juste valeur des actifs de réassurance et passifs des contrats d'assurance n'est pas établie. Toutefois, la Caisse segmente annuellement les actifs supportant les provisions techniques ou passifs des différentes lignes d'affaires. Elle tente dans la limite raisonnable d'apparier les flux financiers des actifs avec ceux des passifs correspondants. Ainsi, les variations des valeurs de réalisation des éléments d'actif devraient généralement être compensées par les variations des valeurs de réalisation des éléments correspondants des provisions techniques.

Emprunts

Pour les crédits et le financement d'exploitation ainsi que pour les emprunts de titrisation, la juste valeur est égale à la valeur comptable parce qu'ils portent intérêt à un taux variable ou à des taux près du taux du marché.

Passifs des contrats d'investissement

La juste valeur des passifs des contrats d'investissement est présumée égale à la valeur comptable.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable et la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers ainsi que les éléments de produits, de charges et de profits nets y afférents selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2018					
	À la juste valeur par le biais du résultat net					
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Liquidités	—	—	—	198 146	198 146	198 146
Valeurs mobilières						
Titres de marché monétaire	2 124	—	29 515	—	31 639	31 639
Obligations	149 590	—	318 994	—	468 584	468 584
Billets à terme adossés à des actifs	—	—	171	—	171	171
Actions	—	26 959	—	—	26 959	26 959
Fonds de placement et autres	—	66 118	—	—	66 118	66 118
	151 714	93 077	348 680	—	593 471	593 471
Prêts	—	—	—	3 307 336	3 307 336	3 306 237
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	258	—	—	258	258
Swaps de taux d'intérêt	—	8 214	—	—	8 214	8 214
Options	—	16 212	—	—	16 212	16 212
Autres éléments d'actifs	—	—	—	16 181	16 181	16 181
Total des actifs financiers	151 714	117 761	348 680	3 521 663	4 139 818	4 138 719
Passifs financiers						
Dépôts	—	—	—	3 415 339	3 415 339	3 341 898
Emprunts	—	—	—	125 291	125 291	125 291
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	258	—	—	258	258
Swaps de taux d'intérêt	—	11 624	—	—	11 624	11 624
Intérêts courus, créditeurs et autres passifs	—	—	—	71 153	71 153	71 153
Total des passifs financiers	—	11 882	—	3 611 783	3 623 665	3 550 224
Gains nets réalisés et non réalisés	(7 020)	(2 331)	(726)	—	(10 077)	s. o.
Revenus d'intérêts	5 343	(698)	8 438	129 246	142 329	s. o.
Charges d'intérêts	—	—	—	(37 023)	(37 023)	s. o.
Revenus de dividendes	—	1 302	—	—	1 302	s. o.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2017					
	À la juste valeur par le biais du résultat net					
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus à des fins de transactions	Disponibles à la vente	Prêts et créances et Autres passifs financiers	Total	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Liquidités	—	—	—	100 193	100 193	100 193
Valeurs mobilières						
Titres de marché monétaire	19 689	—	3 792	—	23 481	23 481
Obligations	403 870	—	66 430	—	470 300	470 300
Billets à terme adossés à des actifs	171	—	—	—	171	171
Dépôts à terme	—	—	—	19 499	19 499	19 499
Actions	20 494	—	12 192	—	32 686	32 686
Fonds de placement et autres	33 951	—	7 688	—	41 639	41 639
	<u>478 175</u>	<u>—</u>	<u>90 102</u>	<u>19 499</u>	<u>587 776</u>	<u>587 776</u>
Prêts	—	—	—	3 184 700	3 184 700	3 169 972
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	147	—	—	147	147
Swaps de taux d'intérêt	—	8 167	—	—	8 167	8 167
Options	—	22 145	—	—	22 145	22 145
Autres éléments d'actifs	—	—	—	14 791	14 791	14 791
Total des actifs financiers	<u>478 175</u>	<u>30 459</u>	<u>90 102</u>	<u>3 319 183</u>	<u>3 917 919</u>	<u>3 903 191</u>
Passifs financiers						
Dépôts	—	—	—	3 255 542	3 255 542	3 272 315
Emprunts	—	—	—	86 314	86 314	86 314
Instruments financiers dérivés						
Contrats de change	—	147	—	—	147	147
Swaps de taux d'intérêt	—	15 238	—	—	15 238	15 238
Intérêts courus, créditeurs et autres passifs	—	—	—	49 870	49 870	49 870
Total des passifs financiers	<u>—</u>	<u>15 385</u>	<u>—</u>	<u>3 391 726</u>	<u>3 407 111</u>	<u>3 423 884</u>
Gains nets réalisés et non réalisés	6 342	—	1 538	—	7 880	s. o.
Revenus d'intérêts	10 613	4 055	2 209	116 822	133 699	s. o.
Charges d'intérêts	—	—	—	(33 916)	(33 916)	s. o.
Revenus de dividendes	476	—	554	—	1 030	s. o.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Classement de l'évaluation de la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, établit une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 — Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.

Niveau 2 — Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'instrument financier, directement ou indirectement.

Niveau 3 — Données relatives à l'instrument financier qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Processus d'évaluation des instruments financiers pour chaque niveau

Valeurs mobilières

Les titres de participations négociés en bourse sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables, la Caisse établit la juste valeur par le biais, lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs identiques ou ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Instruments financiers dérivés

En général, les prix dérivés de modèles doivent être utilisés à un niveau inférieur, dans la hiérarchie des sources de prix, à celui des prix pouvant être observés directement. Lorsqu'il en existe, il convient d'utiliser dans la mesure du possible les modèles standards du secteur d'activité et les données d'entrée observables du marché sont donc classées niveau 2.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers; ils sont donc classés au niveau 3.

Dépôts

Les flux de trésorerie sont actualisés selon les taux d'intérêt sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités pour évaluer la juste valeur des dépôts; elle est donc classée au niveau 2.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants indiquent les niveaux d'évaluation selon la hiérarchie des justes valeurs :

				2018
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur				
Actif				
Valeurs mobilières				
Titres de marché monétaire	—	31 639	—	31 639
Obligations	280 288	188 296	—	468 584
Billets à terme adossés à des actifs	—	171	—	171
Actions	25 008	—	1 951	26 959
Fonds de placement et autres	—	66 079	39	66 118
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	258	—	258
Swaps de taux d'intérêt	—	8 214	—	8 214
Options	—	16 212	—	16 212
Passif				
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	258	—	258
Swaps de taux d'intérêt	—	11 624	—	11 624
Instruments financiers dont la juste valeur est divulguée en note				
Actif				
Prêts	—	—	3 306 237	3 306 237
Passif				
Dépôts	—	3 341 898	—	3 341 898

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur				
Actif				
Valeurs mobilières				
Titres de marché monétaire	—	23 481	—	23 481
Obligations	41 264	429 036	—	470 300
Billets à terme adossés à des actifs	—	171	—	171
Actions	30 735	—	1 951	32 686
Fonds de placement et autres	—	41 599	40	41 639
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	147	—	147
Swaps de taux d'intérêt	—	8 167	—	8 167
Options	—	22 145	—	22 145
Passif				
Instruments financiers dérivés				
Contrats de change	—	147	—	147
Swaps de taux d'intérêt	—	15 238	—	15 238
Instruments financiers dont la juste valeur est divulguée en note				
Actif				
Prêts	—	—	3 169 972	3 169 972
Passif				
Dépôts	—	3 272 315	—	3 272 315

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

23. Engagements et éventualités*Lettres de garantie et engagements de crédit*

Les instruments financiers dont les montants représentent un risque de crédit ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds au besoin, pour des durées variables et à des conditions précises. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux garanties couvrant les ententes relatives aux instruments de crédit est habituellement celle qui s'applique aux prêts.

Les lettres de garantie représentent des engagements irrévocables de la Caisse à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers et présentent les mêmes risques de crédit que les prêts.

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures car plusieurs de ces instruments expireront ou seront réalisés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le montant maximal des lettres de garantie et des engagements de crédit est présenté à la note 25.

Autres engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre d'achats de services se répartissent comme suit :

2019

303 \$

Éventualités

La Caisse fait l'objet de divers litiges commerciaux, de poursuites judiciaires et de réclamations éventuelles qui découlent d'activités d'affaires normales. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel résultant de ces poursuites n'aurait pas une incidence importante sur la situation financière de la Caisse.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

24. Contrats de location*Preneur**Contrat de location simple*

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs non résiliables à titre de location de locaux et de matériel sont présentés dans le tableau qui suit :

	2018	2017
	\$	\$
À moins de 1 an	468	533
De 1 an à 5 ans	1 265	1 167
	1 733	1 700

Les frais de location comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 totalisent 651 \$ (2017 — 606 \$).

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. L'objectif de la Caisse en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation.

L'approche de gestion des risques de la Caisse repose sur des principes favorisant la responsabilité des entités et des unités à l'égard des résultats consolidés et de la qualité de gestion des risques, ainsi qu'un rôle de premier plan pour le conseil d'administration de toutes les composantes de la Caisse dans le suivi des risques et résultats obtenus par celles-ci. Plusieurs comités appuient le conseil d'administration et la direction de chaque composante dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état consolidé de la situation financière.

La grande majorité des prêts et dépôts de la Caisse ont trait au marché néo-brunswickois.

Gestion du risque de crédit

La Caisse maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres de façon efficace; pour y parvenir, elle s'est dotée de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris les risques de crédit. Elles disposent à cet effet de latitudes d'encadrement et d'approbation ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de crédit (suite)**Encadrement*

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit de la Caisse. Ces encadrements définissent notamment :

- l'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque;
- les rôles et responsabilités des principaux intervenants.

Ces encadrements sont complétés par les pratiques de crédit de la Caisse. Elles précisent :

- les modalités relatives aux limites d'engagement, d'autorisation, de révision et de délégation;
- les règles relatives à la gestion et au contrôle des activités de crédit;
- les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation, basés sur des statistiques éprouvées, sont généralement utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente une transaction. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés régulièrement afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des transactions et des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier où chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise.

La profondeur d'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés aux caractéristiques du produit ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions. Les prêts ayant des caractéristiques plus risquées sont approuvés par le département de crédit du siège social de la Caisse.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Les différents portefeuilles sont suivis par la Caisse selon les politiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque des engagements.

La gestion des prêts plus à risque implique un suivi adapté à leur situation spécifique.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêt, la Caisse obtient une garantie si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie est habituellement composée d'actifs comme de l'encaisse, des titres gouvernementaux, des actions, des comptes débiteurs, des stocks ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la SCHL est effectué avec les garanties usuelles.

En date du 31 décembre, la proportion du portefeuille de prêts d'habitation aux particuliers qui est assurée par la SCHL est de 46 % (2017 — 48 %).

Exposition maximale au risque de crédit

	2018	2017
	\$	\$
Constatée à l'état consolidé de la situation financière		
Liquidités	156 694	62 439
Valeurs mobilières	500 394	513 451
Prêts		
Particuliers	2 175 350	2 139 253
Entreprises	1 144 574	1 057 186
Provisions collectives	(12 588)	(11 739)
Instruments financiers dérivés	24 684	30 459
Autres éléments d'actifs financiers	16 181	14 791
	4 005 289	3 805 840

	2018	2017
	\$	\$
Hors état consolidé de la situation financière		
Lettres de garantie	6 796	7 400
Engagements de crédit	790 224	739 609
	797 020	747 009

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de crédit (suite)**Qualité du crédit*

Le tableau suivant présente la qualité du crédit des portefeuilles de titres de marché monétaire et d'obligations, évaluée selon les cotes d'évaluation externe. Les autres actifs financiers de la Caisse ne sont pas cotés.

	2018	2017
	\$	\$
Titres de marché monétaire		
R1-H	31 639	23 481
	31 639	23 481
Obligations		
AAA	137 614	136 294
AA	108 472	68 629
A	169 661	218 977
BBB	43 119	39 220
BB	9 718	7 180
	468 584	470 300

Provision pour pertes sur les valeurs mobilières

Le tableau suivant montre l'évolution de la provision pour pertes sur les valeurs mobilières :

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	—	—
Effet de l'adoption d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018	108	—
Augmentation de la provision du portefeuille de liquidité	20	—
Solde à la fin de l'exercice	128	—

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non à l'état consolidé de la situation financière, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Caisse, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)
Risque de liquidité (suite)

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. La Caisse est également dotée d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un plan d'action en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidité disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par la ligne directrice « Normes de liquidité » du BSIF. Ce niveau minimal de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la Caisse et d'un suivi quotidien. Les liquidités admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de liquidité, de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières est constitué principalement de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à R1-L.

La trésorerie de la Caisse s'assure d'une stabilité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances.

Le tableau suivant présente certains instruments financiers par échéance contractuelle restante :

	2018			Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
	\$	\$	\$	\$
Dépôts	1 574 822	1 822 441	18 076	3 415 339
Emprunts	—	125 291	—	125 291
Autres passifs financiers	71 153	—	—	71 153
Engagements de crédit	790 224	—	—	790 224
Lettres de garantie	6 796	—	—	6 796
Instruments financiers dérivés avec règlement net	258	11 624	—	11 882

	2017			Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
	\$	\$	\$	\$
Dépôts	1 654 798	1 600 713	31	3 255 542
Emprunts	—	86 314	—	86 314
Autres passifs financiers	49 870	—	—	49 870
Engagements de crédit	739 609	—	—	739 609
Lettres de garantie	7 400	—	—	7 400
Instruments financiers dérivés avec règlement net	140	15 245	—	15 385

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de marché*

Le risque de marché correspond aux pertes potentielles découlant de changements éventuels des taux d'intérêt ou de change, des cours des actions, des écarts de crédit, de la désynchronisation des indices ou de la liquidité dans les marchés. L'exposition à ce risque résulte des activités de négociation, de placement et d'autres investissements créant des positions figurant à l'état de la situation financière ou non.

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est exposée au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur les revenus financiers nets et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser les revenus financiers nets, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution des revenus financiers nets et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'incidence de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure de l'état de la situation financière, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion des risques de la Caisse a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect d'une saine gestion.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse :

	2018	2017
	\$	\$
Incidence d'une augmentation	594	1 031
Incidence d'une diminution	(2 135)	(603)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors état de la situation financière. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion des risques de la Caisse.

Caisse populaire acadienne ltée
Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)
Risque de marché (suite)
Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau qui suit montre l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice.

	2018						
	Durée jusqu'à l'échéance ou la modification de taux						
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible ou sans échéance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif							
Liquidités et valeurs mobilières	118 675	4 987	46 858	247 465	218 315	155 317	791 617
Prêts	666 300	416 898	878 481	1 353 475	18 174	(25 992)	3 307 336
Autres éléments d'actifs	—	—	—	—	—	122 227	122 227
	784 975	421 885	925 339	1 600 940	236 489	251 552	4 221 180
Passif et capitaux propres							
Dépôts	525 388	428 717	620 717	1 822 441	18 076	—	3 415 339
Provisions techniques	—	(227)	21 115	(20 627)	162 383	—	162 644
Emprunts	—	—	—	125 291	—	—	125 291
Autres passifs	—	—	—	—	—	105 727	105 727
Capitaux propres	—	—	—	—	—	412 179	412 179
	525 388	428 490	641 832	1 927 105	180 459	517 906	4 221 180
Écart de sensibilité des éléments inscrits à l'état consolidé de la situation financière	259 587	(6 605)	283 507	(326 165)	56 030	(266 354)	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	—	(345 635)	(116 075)	495 285	(18 100)	—	15 475
Écart de sensibilité totale	259 587	(352 240)	167 432	169 120	37 930	(266 354)	15 475

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de marché (suite)**Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)*

	Durée jusqu'à l'échéance ou la modification de taux						2017	
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible ou sans échéance	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif								
Liquidités et valeurs mobilières	20 573	22 523	66 276	237 777	200 635	140 185	687 969	
Prêts	683 880	398 520	820 277	1 293 194	13 359	(24 530)	3 184 700	
Autres éléments d'actifs	—	—	—	—	—	127 409	127 409	
	704 453	421 043	886 553	1 530 971	213 994	243 064	4 000 078	
Passif et capitaux propres								
Dépôts	450 981	500 607	711 551	1 592 371	32	—	3 255 542	
Provisions techniques	—	(166)	(471)	1 658	169 406	—	170 427	
Emprunts	—	—	—	86 314	—	—	86 314	
Autres passifs	—	—	—	—	—	89 268	89 268	
Capitaux propres	—	—	—	—	—	398 527	398 527	
	450 981	500 441	711 080	1 680 343	169 438	487 795	4 000 078	
Écart de sensibilité des éléments inscrits à l'état consolidé de la situation financière	253 472	(79 398)	175 473	(149 372)	44 556	(244 731)	—	
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	—	(477 760)	137 800	338 560	1 400	—	—	
Écart de sensibilité totale	253 472	(557 158)	313 273	189 188	45 956	(244 731)	—	

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Gestion du risque de taux d'intérêt (suite)

L'écart net à l'état consolidé de la situation financière est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. Cet écart représente la différence entre le total des actifs et le total des passifs et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués aux tableaux ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception de certains éléments non sensibles aux taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'incidence attribuable aux instruments financiers dérivés représente le montant théorique net cumulé relatif aux swaps de taux d'intérêt qui sont utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt. En fin d'exercice, les conditions de ces swaps sont telles que leur incidence s'annule pour certaines périodes présentées au tableau. Les swaps sont des opérations en vertu desquelles deux parties échangent des versements à taux fixe et variable, basés sur un montant théorique. En date de fin d'exercice, ce montant théorique est de 1 578 310 \$ (2017 : 1 708 110 \$).

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter les revenus financiers nets de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer les revenus financiers nets. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

Gestion du risque de change

Le risque de change survient lorsque le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés dans une monnaie étrangère est supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés dans cette même monnaie.

Certaines composantes ont adopté des politiques précises relativement à la gestion du risque de change. La Caisse, à l'exception d'Acadie Vie, maintient un écart limité entre l'actif et le passif en dollars américains en validant la position quotidiennement et procédant à l'achat/vente de devises au besoin. De son côté, l'exposition d'Acadie Vie à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens. Toutefois, l'exposition globale de la Caisse à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens.

L'état de la situation financière inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard des éléments d'actif et de passif financiers dont les flux de trésorerie sont libellés en dollars américains :

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)*Risque de marché (suite)**Gestion du risque de change (suite)*

	2018	2017
	\$	\$
Liquidités	67 645	17 130
Valeurs mobilières	4 408	10 074
Prêts	43	154
Autres éléments d'actif	—	22
Dépôts	(67 697)	(17 200)
Autres éléments de passif	—	(20)

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt sur le résultat net d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 0,01 \$ de la devise américaine sur le capital de la Caisse :

	2018	2017
	\$	\$
Augmentation de 0,01 \$ du dollar américain	46	102
Baisse de 0,01 \$ du dollar américain	(46)	(102)

Il n'y aurait aucune incidence d'une variation du taux de change sur les autres éléments du résultat global.

26. Gestion du risque d'assurance et de réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse est exposée au risque d'assurance. Ce dernier se définit comme le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne et résulte de la sélection des risques, du règlement des demandes de prestations et de la gestion des clauses contractuelles.

En général, les catégories de risques d'assurance auxquels fait face la Caisse sont :

Risque de mortalité

Risque de perte résultant du fait que le titulaire de police décède plus tôt que prévu.

Risque de morbidité

Risque de perte résultant du fait que la santé du titulaire de police diffère des prévisions.

Risque de longévité

Risque de perte résultant du fait que le rentier vit plus longtemps que prévu.

Caisse populaire acadienne ltée

Notes complémentaires

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

26. Gestion du risque d'assurance et de réassurance (suite)

Risque de rendement

Risque de perte résultant du fait que les rendements réels soient inférieurs aux rendements prévus.

Risque de charges

Risque de perte résultant du fait que les frais soient plus élevés que prévu.

Risque de décision du titulaire de police

Risque de perte résultant du fait que les décisions du titulaire de police (déchéance et rachat) diffèrent des prévisions.

Dans le but de gérer adéquatement ces risques, la Caisse procède à des études d'expérience sur une base régulière afin d'être à jour le plus possible avec les données de l'industrie et les données internes de la Caisse.

La Caisse a également mis en place une directive de gestion de l'offre pour gérer avec prudence et contrôler les risques liés à la conception et à la tarification de ses produits. Cette directive permet aux tables de travail d'assurance d'assurer un encadrement uniforme dans l'établissement de la tarification des produits d'assurance.

La Caisse a également des ententes de réassurance qui visent deux objectifs principaux :

1. Le partage du risque financier avec un réassureur; et
2. Le bénéfice de l'expertise de ces réassureurs dans la conception des produits d'assurance.

La réassurance est effectuée majoritairement auprès d'un seul réassureur. Le réassureur principal de la Caisse a une cote de solvabilité de AA- selon l'agence de notation Standard & Poor's.

La Caisse tente de limiter le risque de pertes auquel elle s'expose à l'égard d'un seul assuré ou d'un événement catastrophique touchant plusieurs assurés, et de recouvrer une partie des prestations versées au moyen d'ententes de réassurance.

Dans l'éventualité où les réassureurs ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations contractuelles, la Caisse serait responsable des risques éventuels liés à la récession.

27. Gestion du capital

La gestion du risque de capital de la Caisse a comme objectif de s'assurer que le niveau et la structure de capital de la Caisse et de ses filiales sont adéquats par rapport aux risques pris par l'organisation, aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition du capital et les mécanismes de circulation interne tout en soutenant la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs de la Caisse.

Le niveau minimal de capital que la Caisse doit maintenir est prescrit par les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF. La Caisse a respecté ces exigences réglementaires tout au long de l'exercice. Le résumé des ratios est présenté ci-dessous.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

27. Gestion du capital (suite)

	2018	2017
	\$	\$
Fonds propres nets de déductions		
CET1	377 878	382 052
T2	13 265	-
Total	391 143	382 052
Actifs pondérés par le risque	2 257 627	2 098 009
Ratio de fonds propres		
CET1	16,7 %	18,2 %
Total	17,3 %	18,2 %
Actifs aux fins du calcul du ratio du levier	4 140 794	3 895 478
Ratio du levier	9,1 %	9,8 %

Services Financiers Acadie Inc.

La Société gère son capital de sorte à respecter les exigences réglementaires imposées par l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Selon les règles prescrites par l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, la Société doit maintenir un montant minimal de capital régularisé en fonction du risque, en fonction de la nature des actifs de la Société et de ses activités.

Le capital régularisé en fonction du risque est une mesure du fonds de roulement et de la liquidité de la Société.

	2018	2017
	\$	\$
Total des actifs admissibles	3 964	3 150
Moins : Total des passifs courants	1 081	2 156
Capital minimal	75	75
10 % des passifs non courants	8	9
Titres en portefeuille et vendus à découvert	49	48
Franchise de l'assurance des institutions financières (la plus importante)	5	5
Capital régularisé en fonction du risque	2 746	857

La Société respectait les exigences réglementaires aux 31 décembre 2018 et 2017.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

27. Gestion du capital (suite)*Acadie Vie**2018*

Le capital de la Société se compose de ses capitaux propres. La Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick, qui est l'autorité réglementaire pour Acadie Vie, exige que celle-ci se conforme à la ligne directrice du Bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF) définissant le Test de Suffisance de capital des sociétés d'Assurance Vie (TSAV). Cette ligne directrice établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques.

Les normes professionnelles de l'ICA requièrent également que l'actuaire désigné effectue annuellement un examen dynamique de la suffisance du capital. Cette étude a pour but de montrer à la direction l'évolution du surplus et les menaces à la solvabilité de la Société. C'est un processus par lequel l'actuaire analyse et projette, à l'aide de scénarios, les tendances de la situation financière de la Société en fonction des circonstances actuelles, de son passé récent et de son plan d'affaires.

Dans le cadre de ce processus, des formules réglementaires sont utilisées en tant que normes de suffisance du capital. Actuellement, le ratio minimal du TSAV est de 90 %.

En date de fin d'exercice, la Société présente un TSAV qui satisfait tant aux exigences

	2018
	\$
Capital de catégorie 1	46 783
Capital de catégorie 2	4 137
Total du capital disponible du TSAV	50 920
Provision d'excédant et dépôts admissibles	44 131
Coussin de solvabilité de base	48 237
Ratio total du TSAV	197,1 %
Ratio du noyau du TSAV	161,0 %

2017

Le capital de la Société se compose de ses capitaux propres. En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (LSA), les sociétés d'assurance-vie fédérales sont tenues de maintenir un capital suffisant. En outre, la LSA stipule que les sociétés qui exploitent des succursales au Canada doivent maintenir un excédent suffisant de leur actif sur leur passif.

Les normes professionnelles de l'ICA requièrent que l'actuaire désigné effectue annuellement un examen dynamique de la suffisance du capital. Cette étude a pour but de montrer à la direction l'évolution du surplus et les menaces à la solvabilité de la Société. C'est un processus par lequel l'actuaire analyse et projette, à l'aide de scénarios, les tendances de la situation financière de la Société en fonction des circonstances actuelles, de son passé récent et de son plan d'affaires.

Caisse populaire acadienne ltée**Notes complémentaires**

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

27. Gestion du capital (suite)*Acadie Vie (suite)**2017 (suite)*

Dans le cadre de ce processus, des formules réglementaires sont utilisées en tant que normes de suffisance du capital. Actuellement, le ratio minimal du montant minimal permanent requis de capital et d'excédent (MMPRCE) sur les fonds propres disponibles est de 120 %. Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF) et le Bureau du surintendant des assurances du Nouveau-Brunswick s'attendent à ce que chaque institution établisse et maintienne un ratio cible du MMPRCE au moins égal à 150 %.

La limite minimale du MMPRCE fixé par Acadie Vie est de 200 % tandis que le seuil d'opération a été fixé à 250 %. Cependant, selon la planification stratégique de la Société, la Société vise un ratio MMPRCE plus élevé afin de tenir compte de la volatilité des marchés et des conditions économiques, des innovations au sein de l'industrie, des tendances au chapitre des regroupements et de l'évolution de la situation internationale. Cette cible est révisée aux trois ans ou au besoin si des changements surviennent dans le marché ou la législation.

Le total du capital disponible se partage en deux catégories. La catégorie 1 comprend les éléments de capital de plus grande qualité qui reposent sur trois éléments essentiels, soit leur permanence, l'absence de frais fixe imputable au bénéfice et leur subordination. Les éléments de catégorie 2 ne répondent pas à l'une ou l'autre des deux premières caractéristiques du capital, mais contribuent à la force globale d'une société prospère.

En date de fin d'exercice, la Société présente un MMPRCE qui satisfait tant aux exigences requises qu'à la cible qu'elle s'était fixée.

	<u>2017</u>
	\$
Capital net de catégorie 1 (de base)	35 995
Capital net de catégorie 2 (complémentaire)	<u>8 238</u>
Total du capital disponible du MMPRCE	44 233
Capital requis	<u>16 343</u>
Ratio MMPRCE	<u>270,7 %</u>

 uni.ca

